

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET
EDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POST GRADUATE SCHOOL FOR
THE SOCIAL AND
EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT
FOR SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

**L'EXERCICE DE LA PARENTALITÉ AU
CAMEROUN : COPARENTALITÉ ET
PLURIPARENTALITÉ AU SEIN DES FAMILLES
RECOMPOSÉES À YAOUNDE**

*Mémoire présenté et soutenu publiquement le 23 Juillet 2025, en vue de l'obtention du
diplôme de Master en Sociologie*

Spécialité : Population et Développement

Par

N'DICKA NDENBE Jeanne Elvine

Titulaire d'une licence en sociologie

Matricule : 18F119



Membres du jury

Président	:	Pr. LEKA ESSOMBA Armand	(Pr)	Université de Yaoundé I
Rapporteur	:	Pr. MIMCHE Honoré	(Pr)	Université de Yaoundé I
Membre	:	Pr. PINGHANE YONTA Achille	(MC)	Université de Yaoundé I

Juillet 2025

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

Par ailleurs, le Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Éducatives de l'Université de Yaoundé I n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur

À mon père
N'DICKA Francis Marcel

SOMMAIRE

DEDICACE.....	i
SOMMAIRE	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX	iv
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	v
RESUME.....	vi
ABSTRACT	vii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIERE PARTIE : LES FAMILLES RECOMPOSEES DANS LA VILLE DE YAOUNDE	30
CHAPITRE I : APERÇU GENERAL DES FAMILLES RECOMPOSEES A YAOUNDE .	32
CHAPITRE II : LA BEAU-PARENTALITE DANS LES FAMILLES RECOMPOSEES A YAOUNDE	44
DEUXIEME PARTIE : COPARENTALITE ET PLURIPARENTALITE A YAOUNDE	59
CHAPITRE III : LA COPARENTALITE DANS LES FAMILLES RECOMPOSEES A YAOUNDE	61
CHAPITRE IV : L’EXERCICE DE LA PLURIPARENTALITE AU SEIN DES FAMILLES RECOMPOSEES A YAOUNDE	73
CONCLUSION GENERALE	90
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	96
ANNEXES	103
TABLE DE MATIERES.....	125

REMERCIEMENTS

La réalisation d'un mémoire est un travail si colossal qu'il n'est pas possible de l'accomplir en solitaire. C'est la raison pour laquelle ce travail a nécessité la collaboration de plusieurs personnes à qui nous ne saurions manquer d'adresser toute notre reconnaissance. C'est ainsi que nous exprimons notre sincère gratitude :

À notre directeur de mémoire le Professeur MIMCHE Honoré, pour sa disponibilité, sa rigueur et ses conseils. Merci d'avoir patiemment assuré le suivi régulier de ce mémoire et de nous avoir fourni la documentation nécessaire à l'élaboration de ce travail.

Au chef de département de sociologie, le Professeur LEKA ESSOMBA Armand, ainsi qu'à tous les enseignants du dit département pour les connaissances transmises tout au long de notre parcours à l'université de Yaoundé I. Un merci particulier au Professeur PINGHANE YONTA Achille pour avoir suscité en nous au travers ses enseignements un grand intérêt pour la famille, au Docteur NDJAH ETOLO Edith pour ses conseils avisés, ses encouragements, et sa disponibilité à relire ce travail et à formuler des suggestions, au Docteur GNINTEDEM TCHOUBOU Richelle pour ses encouragements, son aide et ses conseils, ainsi qu'à NGOUNE Joclair, doctorant en Histoire, pour ses encouragements, ses corrections et ses suggestions.

À tous les enquêtés pour leur disponibilité, leur sincérité, et pour avoir accepté de nous fournir toutes les informations dont nous avons besoin, et sans lesquelles ce travail n'aurait pu aboutir.

À tous nos camarades de classe et promotionnaires plus précisément à NAMA Frédéric, MBIATCHOUM NDJIKI Dominique, ONANA ETOUNDI Edith, pour leurs encouragements.

À toute notre famille particulièrement à notre père N'DICKA Francis Marcel, ainsi qu'à NDENBE N'DICKA Anne Catherine, NGO YOP Elisabeth, N'DICKA Roger Emmanuel, et N'DICKA NDENBE Louis-Martin pour le soutien financier, matériel et moral.

À mes amis et proches FOKOU Michel et FOKOU Charlotte, NYAMSI Diane, FOTSO Ingrid, ELLA Sylvain, WILLIE Arnaud, NGOUEGNI Jinette, pour leurs encouragements, leur aide et leur soutien.

À toutes les personnes que nous n'avons pas pu citer mais qui, de près ou de loin, ont participé à l'élaboration de ce travail.

LISTE DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX

Graphique 1 : Âge médian des femmes à l'union, par milieu de résidence au Cameroun p. 34

Graphique 2 : Fécondité par région au Cameroun p. 34

Tableau 1 : Récapitulatif des personnes interviewées p. 125

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

MPA : Procréation Médicalement Assistée

LGBT : lesbiennes, Gays, Bisexuel(les), Transgenres

EDS : Enquête Démographique et de Santé

IAI : Institut Africain d'Informatique

INS : Institut National de la Statistique

CIDE : Convention Internationale des Droits de l'Enfant

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

RESUME

La problématique de l'exercice de la parentalité dans les familles recomposées suscite un intérêt croissant chez de nombreux chercheurs à travers le monde. En effet, le contexte familial particulier dans lequel elle s'exerce engendre de nouvelles formes de pratiques parentales, telles que la coparentalité et la pluriparentalité. Le choix de cette thématique se justifie par la croissance de ce type de familles à Yaoundé et par la volonté de comprendre, dans le contexte spécifique camerounais, comment la parentalité s'y déploie. Sur le plan méthodologique, la collecte de données a été faite à l'aide de la recherche documentaire, des entretiens non structurés et des récits de vie. L'ethnométhodologie de GARFINKEL a sur le plan théorique été mobilisée pour comprendre les méthodes que les principaux acteurs (parents gardiens, beaux-parents, parents non gardiens, amis, voisinage) impliqués dans l'exercice de la parentalité au sein des familles recomposées emploient pour exercer les rôles de parent. L'analyse des données collectées montre qu'au sein des familles recomposées, la parentalité s'exerce par la coparentalité et la pluriparentalité. Le principe de coparentalité présente quelques particularités dans sa manière de se pratiquer, et parce que la parentalité est élargie, la coparentalité l'est également. En plus des relations coparentales que le parent gardien forme avec son nouveau conjoint ou avec le parent non gardien, il peut encore en constituer d'autres avec un proche parent, mais aussi avec toute personne qui acceptera de partager avec lui les responsabilités parentales ou de collaborer avec lui dans l'exercice des fonctions parentales. Il ressort également que la pluriparentalité est un principe social dans ce sens où tout adulte est considéré comme un potentiel parent, pouvant exercer les rôles dévolus aux parents biologiques, sans avoir besoin que la loi écrite le lui autorise. Cependant, avec les changements qui s'opèrent dans les mentalités, la crise économique qui favorise la montée de l'individualisme, la nucléarisation de la famille et la montée de l'insécurité, les parents sont moins favorables aujourd'hui qu'autrefois à cette pratique.

Mots clés : Parentalité, famille recomposée, coparentalité, pluriparentalité, Yaoundé.

ABSTRACT

The issue of parenting in blended families is generating increasing interest among many researchers around the world. Indeed, the specific family context in which it takes place gives rise to new forms of parental practices, such as co-parenting and multi-parenting. The choice of this topic is justified by the growing number of such families in Yaoundé and by the desire to understand, within the specific Cameroonian context, how parenting is carried out in these settings. Methodologically, data collection was conducted through documentary research, unstructured interviews, and life stories. From a theoretical perspective, GARFINKEL's ethnomethodology was employed to analyze the methods used by the main actors (custodial parents, stepparents, non-custodial parents, friends, and neighbors) involved in parenting within blended families to fulfill parental roles. The analysis of the collected data shows that within blended families, parenting is carried out through co-parenting and multi-parenting. The principle of co-parenting has certain specific features in the way it is practiced, and since parenting is expanded, co-parenting is also broadened. In addition to the co-parental relationships that the custodial parent establishes with a new spouse or with the non-custodial parent, he or she may also form others with a close relative, as well as with any person willing to share parental responsibilities or to collaborate in the exercise of parental functions. It also emerges that multi-parenting is a social principle in the sense that any adult is considered a potential parent, capable of fulfilling the roles assigned to biological parents without requiring written legal authorization. However, with changes in mentality, the economic crisis fostering individualism, the nuclearization of the family, and the rise of insecurity, parents are today less supportive of this practice than they were in the past.

Key words: Parenthood, blended families, co-parenting, multi-parenting, Yaoundé.

INTRODUCTION GENERALE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA RECHERCHE

La famille renvoie souvent à quelque chose d'intime, un domaine réservé à la vie privée. Il ne s'aurait exister de société sans famille car, elle est le lieu de socialisation de tout être humain et le milieu dans lequel se perpétuent les normes et valeurs de la société. Depuis quelques années, les sociétés africaines au sud du Sahara et camerounaise en particulier connaissent de profondes transformations qui influent sur les mœurs, les représentations, les normes et les valeurs de ces sociétés¹. Ces transformations sont provoquées par un ensemble de crises politique, socio-culturelle et particulièrement économique². Cette dernière aura pour conséquence l'augmentation du coût de la vie, le chômage ambiant et la paupérisation de la population, provoquant le déplacement des hommes vers d'autres lieux à la recherche d'un emploi leur permettant de subvenir aux besoins de leur famille, mais aussi la montée de l'individualisme et la baisse des solidarités familiales³.

Puisque société et famille sont en perpétuelle interaction réciproque⁴, ces changements qui se sont opérés au sein des sociétés de l'Afrique subsaharienne ont eu des répercussions sur la cellule de base, donnant naissance à des recompositions familiales⁵ telles que « les familles monoparentales »⁶, « la famille fusionnelle »⁷, et celles dites « recomposées », modèle de famille autour duquel va s'articuler cette recherche. Les familles recomposées sont ces foyers qui comprennent un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints⁸. Si ces foyers font aujourd'hui débat, ce n'est pas parce qu'ils sont un type de famille récent, mais bien plutôt à cause de leur augmentation depuis le début des années 70. Plusieurs travaux menés dans ce domaine, notamment ceux de SAINT-

¹ CALVES, A. E, et al. (2018). *Nouvelles dynamiques familiales en Afrique*. Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 1.

² MIMCHE, H. (2007). Du nomadisme à la sédentarisation : immigration, recompositions familiales et enjeux sociodémographique chez les Mbororo des Grassfields du Cameroun Thèse de doctorat en sociologie, Université de Yaoundé I.

³ PILON, M. et al. (1997). *Ménage et familles en Afrique : approches des dynamiques contemporaines*. Paris, CEPED, n°15. p. 282.

⁴ ELA, J.M. (1997). Préface. In, PILON, M., et al. (dir.), *Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines*, Paris, CEPED, n°15, p. viii.

⁵ Les recompositions familiales sont « des modèles familiaux alternatifs à ceux qu'a privilégiés la société africaine ancienne » en particulier et celles du monde en générale. LOCOH, T. (1995). *Familles africaines, population et qualité de vie*. Paris, CEPED, p. 29.

⁶ On parle de familles monoparentales lorsque « Le noyau familial est composé d'un adulte cohabitant avec au moins un de ses enfants mineurs ». TICHIT, C. (2005), La monoparentalité en Afrique : Etude de cas en milieu urbain camerounais, 25ème congrès IUSSP, Tours.

⁷ Les familles fusionnelles sont ces nouveaux modèles de familles « centrés sur l'épanouissement affectif des parents et de leurs enfants directs ». LOCOH, T. (1995). *Familles africaines, population et qualité de vie*. Paris, CEPED, p. 29.

⁸ Institut National de la Statistique et des Etudes Economique (INSEE), (2020). La famille recomposée. En ligne URL : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1315> consulté le 10/01/2023.

JACQUES et al¹, CADOLLE², TSALA TSALA³, NEYRAND⁴ pour ne citer que ceux-là, ont révélé qu'un peu partout dans le monde, « les familles traditionnelles »⁵ reculent pendant que ce type de famille s'accroît.

Cette croissance est la conséquence de la montée des phénomènes telles que les naissances prémaritales, la monoparentalité, les divorces ou les séparations d'unions, qui quant à eux proviennent des changements que connaissent depuis le début des années 70 les sociétés africaines sur les mentalités, les mœurs et les représentations. En ce qui concerne les naissances prémaritales, elles sont la conséquence du relâchement du contrôle social sur les jeunes, mais aussi des transformations qui se sont opérées dans les normes qui encadraient autrefois la sexualité dans les sociétés de l'Afrique noire. Ces normes voulaient que l'activité sexuelle soit pratiquée dans le cadre du mariage. Or de nos jours, l'activité sexuelle est précoce chez les jeunes mais le mariage de plus en plus tardive⁶, favorisant ainsi l'augmentation des grossesses précoces chez les jeunes filles. Selon l'EDS V, au Cameroun la tendance au célibat est en hausse. La proportion de personnes de 15 à 49 ans mariées ou en union libre est passée de 67 à 47% chez les femmes et de 48 à 42% chez les hommes entre 1998 et 2018⁷.

Pendant leur longue période de célibat, certaines jeunes filles vont expérimenter au moins un accouchement, et vont former des familles monoparentales dont une partie deviendra plus tard des familles recomposées⁸. Pour ce qui est des divorces et des séparations de couple, les individualités croissantes dues à la pauvreté, et les difficultés économiques font que les familles africaines au sud du Sahara ont tendance à se nucléariser⁹, en provoquant la sortie progressive

¹ SAINT-JACQUES M-C. et al. (2016). *Séparation parentale, recomposition familiale : Enjeux contemporains*. PUQ, 545p.

² CADOLLE, S. (2013). Les belles-mères, entre idéal de coparentalité et asymétrie homme/femme. In dialogue, revue de recherches cliniques et sociologiques sur le couple et la famille, Érès, n°201, pp. 35-46.

³ TSALA TSALA, J-P. (2004). Fonctions parentales et recomposition familiale : Clinique d'une famille camerounaise. In. *Le divan familial*. In press, N° 13, pp. 139-150.

⁴ NEYRAND, G. (2021). La coparentalité : un principe central de la famille contemporaine difficile à mettre en œuvre. In. *Recherches familiales*, Union Nationale des Associations Familiales, n°18, pp.7-21.

⁵ Nous appelons familles traditionnelles les ménages constitué d'un « ensemble de personnes apparentées vivant sous le même toit et, spécialement, les parents et les enfants ». LEROBERT, Dictionnaire en Ligne. En ligne URL : <http://dictionnaire.lerobert.com/definition/famille> consulté le 06/12/2022.

⁶ MIMCHE, H. (2020). *Le grand remue-ménage...*, op. cit..., p. 34.

⁷ Institut National de la Statistique (INS). Enquête Démographique et de Santé (EDS), (2018). The DHS Program ICF, Rockville, Maryland, USA.

⁸ LETABLIER, M-T. (2011). La monoparentalité aujourd'hui : continuités et changements. In, RUSPINI, E. (dir). *Monoparentalité, homoparentalité, transparentalité en France et en Italie. Tendances, Défis et nouvelles exigences*, L'Harmattan, p. 12.

⁹ WAKAM, J. (1997). Différenciation socio-économique et structures familiales au Cameroun. In. PILON, M. et al. (dir). *Ménage et familles en Afrique : approches des dynamiques contemporaines*. Paris, CEPED, n°15. Chapitre 13. p. 272.

du couple conjugal¹ du contrôle familial. La famille ne pouvant plus exercer sur les couples une pression comme auparavant, se retrouve dans l'incapacité de les maintenir dans les liens du mariage², ce qui aura pour effet la hausse de la divortialité et des séparations de couple, qui favoriseront la croissance des familles recomposées à travers les remariages et les remises en couple. Au Cameroun, un enfant de moins de 18 ans sur cinq (19%) vit dans un foyer recomposé, résidant uniquement avec sa mère. Dans 15% des cas, le père est encore en vie et dans 4% des cas il est décédé. Par contre, 6% des enfants résidant au sein de ce type de famille vivent avec leur père³.

Dans le passé, les familles recomposées existaient déjà au Cameroun, sauf qu'à cette époque, elles se formaient davantage suite au décès de l'un des conjoints et par la pratique du sororat et surtout du lévirat. A cette période, les femmes qui perdaient leur mari se remariaient avec le frère du conjoint décédé, qui devenait par cet acte le mari de sa belle-sœur et le beau-père (parâtre) de ses neveux et nièces, désormais à sa charge. De même, l'homme qui perdait sa femme avait la possibilité de se remarier avec la sœur de la défunte, surtout lorsque ceux-ci avaient en commun des enfants à bas âge. Le nouveau conjoint⁴ (le beau-frère ou la belle-sœur dans ce cas), était une figure connue et celui-ci évoluait dans un cadre où la mort de l'autre conjoint lui permettait d'occuper une « place vacante »⁵. Avec le changement de mentalité provoqué par la modernité, le lévirat et le sororat sont en voie de disparition. Les veufs et les veuves n'acceptent plus de se soumettre à cette pratique et veulent se remarier avec une personne de leur choix.

Cependant, les études menées à ce sujet révèlent que les familles recomposées d'aujourd'hui sont davantage liées aux ruptures d'unions, aux naissances hors mariage et à la monoparentalité. Dans ce contexte, les parents biologiques, bien que séparés, sont souvent tous deux vivants et appelés à remplir leur fonction de parent envers leurs enfants. Les beaux-parents (le parâtre et la marâtre) ne sont plus des personnes de la proche parenté, mais des inconnus et

¹ Le terme « couple conjugal » renvoie à la relation qui lie un mari et sa femme. FRASCAROLO-MOUTINOT, F. et al. (2009). Couple parentale et couple co-parental : quelle articulation lors de la transition à la parentalité. In, *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, n°42, p. 207.

² AKA-DAGO-AKRIBI, H. et CACOU, M-C. (2005). Destruction et recomposition familiales autour du VIH-sida à Abidjan à travers des histoires individuelles de mères et d'enfants. In, KOKOU, V. et VIMARD, P. (dir). *Familles au Nord, familles au Sud*. Bruyland Academia, p. 268.

³ EDS V, 2018, p. 25.

⁴ BERTON, F. et al. (2022). La recomposition sociale des catégories de filiation et de genre : évolutions et résistances. In, LECHEVALIER, A. et al. (dir). *Les catégories dans leur genre Genèses, enjeux, productions*. TeseoPress, p. 184.

⁵ CASTAGNER GIROUX, C. et al. (2016). La séparation parentale et la recomposition familiale Esquisse des tendances démographiques au Québec. In. SAINT-JACQUES, M-C et al. (dir). *Séparation parentale, recomposition familiale : Enjeux contemporains*. Québec, PUQ, chapitre 1, p. 64.

ceux-ci n'occupent plus forcément une place vacante dans la famille. Or, ces nouveaux conjoints, sont amenés eux aussi à exercer des rôles de parent vis-à-vis des enfants de leurs partenaires. Cette situation crée au sein des familles recomposées, des contextes inédits d'exercice de la parentalité qui se traduisent par « la coparentalité » et « la pluriparentalité ». La coparentalité renvoie à l'exercice conjoint de l'autorité parentale par deux adultes séparés ou en couple¹. Le terme a d'abord été employé dans le cadre des familles recomposées et s'est étendu ensuite aux familles traditionnelles. La pluriparentalité quant à elle est l'exercice de la parentalité par plus de deux adultes².

Ces termes ont été élaborés en Occident et selon le contexte de la famille occidentale. Dans les pays situés dans cette région du monde, la société est individualiste et la famille est nucléaire comme le démontre les travaux de MARIE³ et ceux de BERTON⁴. Un enfant ne peut y avoir que deux parents, son père et sa mère biologiques ; c'est pourquoi, la croissance des familles recomposées, va susciter en Occident les questions de filiation et de parentalité multiple. Or en Afrique subsaharienne et au Cameroun en particulier, tout adulte ayant un lien avec un enfant est considéré comme son parent et peut même exercer envers lui des rôles dévolus aux parents seuls⁵. La loi camerounaise ne donne aucune légitimité à un adulte sur un enfant de la société s'il n'en est pas le parent biologique ou s'il ne l'a pas reconnu devant les instances juridiques. Cependant, les normes sociales lui attribuent des responsabilités implicites vis-à-vis de ce dernier, lui imposant ainsi le devoir d'en prendre soin en tant que valeur. On pourrait donc se demander à quoi renvoient la coparentalité et la pluriparentalité dans ce contexte.

La croissance des familles recomposées témoigne donc des changements que subissent les liens conjugaux et familiaux au sein des sociétés d'Afrique subsaharienne actuelles, et qui y modifient les manières d'exercer la parentalité⁶. Avec la venue de la modernité, les mentalités changent, les normes et les représentations se redéfinissent. La famille a tendance à cause des difficultés économiques à se nucléariser en se renfermant autour du couple conjugal. Les couples quant à eux sortent peu à peu du contrôle familial, de nouvelles réalités émergent au

¹ WIDMER, E. et al. (2014). Coparentage et logiques configurationnelles dans les familles recomposées et de première union. In. *Politiques sociales et familiales*, n°117, p. 45.

² LE GALL, D. et POPPER, H. (2013). Éditorial. Les familles recomposées à l'heure des parentés plurielles. In. *Dialogue, Érès*, n°201, p. 9.

³ MARIE, A. (1997). Du sujet communautaire..., *op. cit.*..., pp. 53-110.

⁴ BERTON, F. et al. (2022). La recomposition sociale..., *op. cit.*..., pp. 167-207.

⁵ CISSE, R. et al. (2017). La parentalité en Afrique de l'Ouest et du centre. In VIDAL, L. (dir). *Renforcement de la recherche en Sciences sociales en appui des priorités régionales du bureau régional Afrique de l'Ouest et du centre de l'Unicef : analyses Thématiques Dakar (SEN)* ; Dakar : IRD ; Unicef, pp. 39-40.

⁶ SAINT-JACQUES M-C. et al. (2016). *Séparation parentale, recomposition...*, *op. cit.*..., pp. 26-27.

sein de la famille, et des manières inédites d'exercer la parentalité naissent. Voilà tant de facteurs qui suscitent l'intérêt de cette recherche surtout que, l'étude sur la coparentalité et la pluriparentalité dans les familles recomposées à Yaoundé et la façon dont ces deux concepts s'appliquent au sein de ces familles dans le contexte camerounais, reste à enrichir sur le plan de la connaissance.

II. PROBLEME DE RECHERCHE

La famille africaine aujourd'hui tend à ne plus être ce qu'elle était avant. Comme le dit si bien MIMCHE¹, elle est comme le mariage, l'institution sociale qui a connu au cours de ces dernières décennies les plus grands changements dues à la modernité. Ces changements ont non seulement modifié sa forme traditionnelle mais aussi, donné naissance à de nouveaux modèles de familles, et susciter de nouvelles manières d'exercer la parentalité. Dans les sociétés africaines dite traditionnelles, la famille se constituait par les unions et, le mariage était une valeur à laquelle les membres étaient fortement attachés car, ils le considéraient comme une marque de réussite sociale². Dans ces sociétés à caractère communautaire ou le social prime sur l'individu, le contrôle des aînés sur les cadets était très accentué, et cela se reflétait dans le mariage. En effet, c'était « une institution sociale conclue entre deux familles à l'insu des futurs conjoints »³. La communauté avait de l'influence sur le couple conjugal, et elle exerçait sur ce dernier une pression qui permettait de contenir le couple dans les liens du mariage⁴. Les foyers qui se formaient par ses unions étaient des familles traditionnelles et élargie c'est-à-dire qu'elles étaient constituées d'un père, d'une mère et de leurs enfants, et qu'elles regroupaient aussi des personnes apparentées.

La société africaine au sud du Sahara connaît depuis quelques années, des transformations dans ses normes et valeurs, ses représentations et ses mœurs, qui ont des répercussions sur la famille dans cette partie de l'Afrique. Ces transformations ont été provoqué par la venue de la modernité caractérisée par l'urbanisation, la scolarisation plus précisément celle des femmes, la monétarisation de l'économie, l'industrialisation, le travail des femmes, tout ceci associé à la crise économique. La famille pour répondre aux mutations qui s'opèrent au sein de la société globale, a dû se métamorphoser afin de pouvoir s'adapter à ces changements. Ceci aura donc

¹ MIMCHE, H. (2020). Le grand remue-ménage..., *op. cit.*..., p. 34.

² KAMDEM KAMGNO, H. et al. (2013). Mariages forcés en R.D.C une étude comparative entre les hommes et les femmes. In, *Les annales de l'IFORD*, vol. 19, N° 1, Yaoundé, IFORD, p. 48.

³ *Ibidem*.

⁴ AKA-DAGO-AKRIBI, H. et al. (2005). Destruction et recomposition..., *op. cit.*..., p. 226.

pour effet d'amener les familles les moins aisées à se nucléariser à cause des difficultés économiques¹, et favorisera aussi la diminution du contrôle parental, la sortie du couple conjugale du contrôle social, et amènera la communauté à perdre peu à peu le pouvoir qu'elle avait sur les couples. Cela contribuera également au recul de la mentalité du mariage se traduisant par des unions de plus en plus tardives, une préférence pour le célibat chez les jeunes générations, des changements dans les méthodes d'entrées en union, les instabilités dans les couples et par conséquent l'augmentation du taux de divorce.

C'est ainsi que de nouveaux modèles de familles vont émerger de ces transformations, présentant des caractéristiques différentes de celles des familles traditionnelles et remettant ainsi en question ce modèle de famille, tout en apportant des modifications dans la parentalité et la manière dont elle s'exerçait. C'est aussi de ces changements que vont naître les familles recomposées, des familles qui font face à des réalités différentes de celles des familles traditionnelles plus particulièrement dans le cadre de la parentalité où elles créent des situations de « coparentalité » et de « pluriparentalité ». Ces concepts ont été élaborés dans le but de pouvoir mettre un nom sur deux réalités que suscitaient les familles recomposées un peu partout dans le monde. Cependant, ils n'ont pas encore fait l'objet d'assez d'investigations dans le contexte camerounais. C'est la raison pour laquelle, cette recherche se propose d'étudier comment la parentalité s'exerce dans les familles recomposées au Cameroun, plus précisément dans la ville de Yaoundé. En empruntant à la sociologie les concepts de coparentalité et de pluriparentalité, elle cherche à savoir comment dans le contexte des familles recomposées de la ville de Yaoundé, ces deux réalités se vivent et à quoi elles renvoient.

III. PROBLEMATIQUE

1. Revue de la littérature

Tout travail scientifique nécessite dans sa démarche la prise en compte de ce qui a déjà été fait dans le domaine étudié. En effet, il serait difficile voire impossible d'aborder un sujet qui n'a jamais été abordé auparavant. C'est dans cette logique que s'inscrit cette revue de la littérature, faire un recensement du maximum de travaux traitant de l'exercice de la parentalité au sein des familles recomposées, afin de mieux comprendre les contours de la question et de savoir où se positionner par rapport à ce qui a déjà été fait.

¹ WAKAM, J. (1997). Différenciation socio-économique..., *op. cit.*..., p. 272.

1.1. La famille africaine à l'épreuve des changements sociaux

Comme toutes les familles dans le reste du monde, la famille africaine au Sud du Sahara et plus particulièrement celle du Cameroun, a connu au cours des dernières décennies, des transformations liées à de nombreux facteurs tels que la modernité, les crises économiques, socio-culturelles et politiques, que connaissent les sociétés africaines depuis quelques années. Ces changements ont non seulement affecté l'institution familiale mais aussi l'institution maritale. Principal moyen de formation de la famille, le mariage jadis perçu comme une marque de réussite sociale perd peu à peu la valeur qu'elle avait au profit du célibat et des unions libres chez les jeunes générations. Selon CALVES et N'BOUKE¹, la libération des jeunes citadins des « attentes familiales et des normes matrimoniales » serait à l'origine d'un tel choix plutôt que les contraintes économiques, ce qui aura donc pour conséquence la montée des naissances hors mariage. C'est ainsi que les travaux de GNINTEDEM TCHOUBOU² vont démontrer que la paternité et la maternité prénuptiale provoquent des changements sur la conjugalité et la famille. De même, MIMCHE³ va montrer qu'avec la venue de la modernité et la vulgarisation des nouvelles technologies et d'internet, les normes qui entouraient autrefois le mariage changent entraînant des transformations dans le processus de formation des unions.

Dans le passé, les unions qui se formaient étaient des mariages arrangés conclus entre les familles des deux conjoints à leur insu mais aujourd'hui, ce n'est plus le cas car, les jeunes générations veulent décider eux-mêmes de la personne à marier⁴. La communauté perd ainsi peu à peu le contrôle qu'elle avait sur les couples et ne peut donc plus exercer sur eux cette pression qui permettait de les maintenir unis, ce qui aura pour conséquence la montée des divorces⁵ et des séparations de couple. Dans la plupart des coutumes africaines, le mariage était un voyage aller sans retour⁶. ANTOINE et DIAL⁷ dans leur analyse du mariage, du divorce et de l'après divorce, mettent en évidence le fait qu'en Afrique, les pressions familiales pour empêcher le divorce sont souvent si nombreuses, car il est perçu par la famille comme un échec.

¹ CALVES, A. et N'BOUKE, A. (2018). Le mariage, l'union libre et le nouveau contexte de formation de la famille à Ouagadougou. In. CALVES, A. E, et al. (dir). *Nouvelles dynamiques familiales en Afrique*. Presses de l'Université du Québec. pp. 242-262.

² GNINTEDEM TCHOUBOU, R. (2022). Fécondité prénuptiale et reconfigurations conjugales et familiales au Cameroun. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Dschang.

³ MIMCHE, H. (2020). Le grand remue-ménage..., *op. cit...*, pp. 33-56.

⁴ KAMDEM KAMGNO, H. et al. (2013). Mariages forcés en R.D.C..., *op. cit...*, p. 32.

⁵ AKA-DAGO-AKRIBI, H. et CACOU, M-C. (2005). Destruction et recomposition..., *op. cit...*, pp. 267-281.

⁶ MIMCHE, H. (2020). Le grand remue-ménage..., *op. cit...*, p. 33.

⁷ ANTOINE, P. et BINETOU DIAL, F. (2005). Mariage, divorce et..., *op. cit...*, pp. 205-232.

Ces mariages, démariages et remariages donnent souvent naissance à des recompositions familiales telles que les familles monoparentales ou encore recomposées.

D'après TSALA TSALA¹, dans la société africaine traditionnelle, la famille était élargie et toute personne qui était sous la responsabilité du chef de ménage était considérée comme un membre de la famille. Les familles recomposées y « étaient pratiques courante et traditionnelle », et on y faisait aucune différence entre un enfant légitime et naturel. Mais à cause de la modernité et des transformations qu'elle a provoquée sur les normes et les représentations, ce qui était auparavant une situation habituelle est devenue une source de conflit. Ces changements sont aussi perceptibles au niveau de la parentalité. Le croisement entre les normes sociales en Afrique subsaharienne et les exigences socio-économiques ont comme le disent CISSE et al², apporté des transformations dans les relations de parentalité dans cette zone. La parentalité qui autre fois était élargie à la communauté, semble aujourd'hui se resserrer autour des parents biologiques. Cette situation a amené des auteurs à l'instar de MARIE³ à envisager une possible progression de la famille africaine élargie vers la famille nucléaire.

Selon WAKAM⁴, « la thèse selon laquelle les ménages d'Afrique noire sont traditionnellement étendus n'est que partiellement fondée ». Pour lui, ce sont les familles les plus démunies qui ont tendance à se nucléariser mais, les foyers les plus aisés accueillent beaucoup de personnes. Le facteur économique affecte donc, plusieurs aspects de la société africaine. Comme nous le font savoir ANTOINE et al⁵, « la précarité des conditions de vie favorise l'effritement des liens familiaux ». En effet, les difficultés économiques amènent les familles à se « replier autour du couple conjugal et de leurs enfants », et favorisent la régression des solidarités familiales. Avec le développement du capitalisme et la venue de l'Etat moderne, principaux « agents de l'individualisation », les sociétés africaines au Sud du Sahara semblent s'individualiser en affectant la famille de cette partie du continent, comme le fait d'abord remarquer MARIE⁶. Mais, il note comme « une persistance de la communauté malgré le fait que certains éléments qui favorisent l'individualisation » y soient déjà présent. Ainsi, la vie

¹ TSALA TSALA, J-P. (2004). Fonctions parentales et..., *op. cit...*, pp. 139-150.

² CISSE, R. et al. (2017). La parentalité en Afrique..., *op. cit...*, pp. 37-59.

³ MARIE, A. (1997). Les structures familiales à l'épreuve de l'individualisation citadine. In PILON, M. et al. (dir). *Ménage et familles en Afrique : approches des dynamiques contemporaines*. Paris, CEPED, n°15. Chapitre 14, pp. 279-299.

⁴ WAKAM, J. (1997). « Différenciation socio-économique..., *op. cit...*, pp. 257-278.

⁵ ANTOINE, P. et al. (1995). Les réseaux sociaux. In ANTOINE, A. et al. (dir). *Les familles dakaroises face à la crise*. Dakar, IFAN, ORSTOM, CEPED. Chapitre 4, pp. 173-206.

⁶ MARIE, A. (1997). Du sujet communautaire Au sujet individuel. In Vuarin, R. et al. (dir). *L'Afrique des individus*. Paris, Karthala. Chapitre 2, pp. 53-110.

communautaire dans ces sociétés peut persister tant que les normes sociales seront pour emprunter les mots de LOCOH¹, suffisamment fortes pour contraindre ses membres à les respecter.

1.2. Familles recomposées et parentalité

Très souvent, les familles recomposées sont considérées comme un nouveau type de famille mais, elles ne sont particulières que parce que nous les opposons aux familles dites traditionnelles or en réalité, elles rencontrent les mêmes défis et assument les mêmes fonctions que ces familles². Cependant, l'exercice de la parentalité dans les familles reconstituées peut être encore plus complexe que dans les familles traditionnelles à cause de leur composition et du type de lien qui lie les membres. Selon SAINT-JACQUES et al³, avant la moitié du 20^{ème} siècle, les familles se recomposaient suite à des décès mais aujourd'hui, elles sont davantage liées aux divorces croissants. Les situations de divorce et de remariage vont favoriser l'arrivée au sein de la famille d'une nouvelle figure parentale qui est le beau-parent (le nouveau partenaire). Généralement, les familles recomposées sont matricentrique (constituées autour d'une mère et de ses enfants) c'est pourquoi cette nouvelle figure parentale est le plus souvent le beau-père (le nouveau conjoint ou le parâtre).

Dans leur analyse, PARENT et al⁴ parlent des beaux-pères. Ils vont démontrer que la manière dont ces derniers conçoivent leur rôle de beaux-parents et la qualité de la relation entre eux et leurs partenaires, va influencer la façon dont ils vont exercer leurs fonctions beaux-parentales et leur niveau d'engagement dans la pratique de la parentalité. MARTIN⁵ estime que c'est petit à petit qu'ils s'affirment dans leur rôle mais, ils ont besoin d'être appuyés par leurs conjointes qui peuvent soit faciliter ou rendre difficile l'exercice de leur rôle de beau-parent. En ce qui concerne les belles-mères (marâtre), certains auteurs, à l'instar de CADOLLE⁶, révèlent que les relations entre ces dernières et leurs beaux-enfants⁷ (les enfants de leurs conjoints) sont bien souvent plus tendues que celle de leurs homologues masculins avec les

¹ LOCOH, T. (1995). *Familles africaines, population et qualité de vie*. Paris, CEPED, p. 31.

² SAINT-JACQUES, M-C. et al. (2012). Recomposition familiale, parentalité et beau-parentalité : constats, limites et perspectives. In *nouvelles pratiques sociales*, n°1, p. 108.

³ SAINT-JACQUES M-C. et al. (2016). *Séparation parentale, recomposition...*, op. cit..., p. 27.

⁴ PARENT, C. et al. (2008). Les représentations sociales de l'engagement parental du beau-père en famille recomposée. In *Enfances, Familles, Générations*, n° 8, pp. 154 -171.

⁵ MARTIN, C. (1997). Le beau-parent : figure imposée ou rôle de composition In : MARTIN, C. (dir). *L'après divorce : Lien familial et vulnérabilité*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, chapitre VII, pp. 251-263.

⁶ CADOLLE, S. (2013). Les belles-mères..., op. cit..., pp. 35-46.

⁷ Beaux-enfants au pluriel et bel-enfant au singulier désignent dans les familles recomposées l'enfant qui est issu d'une relation passée de son conjoint.

enfants de leurs conjointes, à cause des « effets des rôles sociaux féminins » ou des « attentes sociales contradictoires vis-à-vis de la belle-mère » et du beau-père. GOSSELIN et al¹ vont dans le même sens et pour eux, cette relation va davantage se compliquer avec l'arrivée au sein de la famille recomposée de l'enfant commun.

L'arrivée de l'enfant mutuel met ces mères dans des situations qui impliquent qu'elles doivent désormais concilier le rôle de belle-mère à celui de mère, un changement qui peut avoir des conséquences négatives ou positives sur la parentalité. Dans les familles étudiées, il y a tant de facteurs susceptibles de rendre l'exercice de la parentalité difficile que ce soit pour les beaux-pères ou pour les belles-mères, et l'un d'eux est selon DELAGE² l'âge des beaux-enfants. Lorsque ces derniers sont devenus des adolescents, ils commencent à questionner « activement la vie sexuelle et sentimentale des parents ainsi que leurs rôles parentaux », ce qui pourrait aboutir à des conflits qui peuvent s'étendre sur le foyer conjugal recomposé. Selon LE GALL et POPPER³, ces familles ont contribué à faire survenir ce que les auteurs appellent les « parentés plurielles »⁴ ou encore pluriparentalité, qui sont capable de redéfinir les systèmes occidentaux de filiation basé exclusivement sur le lien biologique.

Pour MARTIAL⁵, ces familles suscitent des situations de pluriparentalité où diverses relations coexistent, créant comme le révèlent SAINT-JACQUES et al⁶, un impact sur la parentalité. Avec les recompositions familiales, émergent la question de la filiation dans les sociétés occidentales où désormais, le parent ce n'est plus seulement celui qui accouche. D'après SEGALEN et MARTIAL⁷, « le démariage, les familles monoparentales et recomposées ont remis en cause cette intime association » entre sexualité, procréation et filiation créant ainsi une « dissociation entre mariage et filiation » et une « dissociation entre sexualité et reproduction ». De même DECHAUX et LE PAPE⁸ démontrent dans leur analyse

¹ GOSSELIN, J. et al. (2006). Être mère dans les familles recomposées : défis de la conciliation des rôles de belle-mère et de mère biologique. *Société française de psychologie*, pp. 217-229.

² DELAGE, M. (2011). La recomposition familiale : quand les adolescents s'en mêlent. In *cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*. De Boeck Supérieur, n°47, pp. 79-93.

³ LE GALL, D. et POPPER, H. (2013). Éditorial. Les familles..., *op. cit...*, pp. 7-14.

⁴ LE GALL et POPPER les définissent comme « des situations dans lesquelles un ou des « tiers », qu'ils soient ou non (re)connus, ont contribué successivement ou concomitamment à élever un ou Plusieurs enfants ».

⁵ MARTIAL, A. (2021). Les trois temps des pluriparentalités en France : Une analyse de travaux empiriques contemporains. In *Revue des politiques sociales et familiales*. Caisse nationale d'allocations familiales, n° 139-140, pp. 89-97.

⁶ SAINT-JACQUES, M-C et al. (2012). Recomposition familiale, parentalité..., *op. cit...*, pp. 107-135.

⁷ SEGALEN, M. et MARTIAL, A. (2013). Filiation et parentalité. In SEGALEN, M. et MARTIAL, A. (dit). *Sociologie de la famille*. Paris, Armand Colin, chapitre 4, pp. 134-153.

⁸ DECHAUX, J-H. et LE PAPPE, M-C. (2009). *Sociologie de la famille*. Paris, La Découverte, 3^{ème} édition, 2021, 128p.

que les nouveaux modèles de familles changent le modèle traditionnel de la parentalité basé sur une « filiation bilatérale » c'est-à-dire entre l'enfant et ses parents biologiques, donnant lieu à de nouvelles manières de concevoir la filiation. C'est pourquoi, BERTON et al.¹ nous font comprendre que « les transformations récentes de la famille peuvent être analysées en termes d'affranchissement des liens du sang ».

1.3. Coparentalité et pluriparentalité dans les familles recomposées

La coparentalité et la pluriparentalité dans les familles recomposées suscitent beaucoup d'intérêt chez les chercheurs qui s'intéressent à ces questions. D'après MARQUET², les transformations qui ont lieu au sein de la famille occidentale depuis la fin du 20^{ème} siècle ont donné naissance à de nouveaux modèles de familles au sein desquelles il se vit des réalités qu'il fallait nommer. C'est ainsi que vont apparaître des termes comme celui de pluriparentalité et de coparentalité. Le premier est défini par MARQUET comme le partage entre plus de deux adultes des responsabilités parentales³ et le deuxième traduit l'exercice conjoint de « l'autorité parentale »⁴ dans le contexte spécifique d'un divorce ou d'une séparation de couple. Mais, il a été bien après étendu aux familles traditionnelles. En ce qui concerne la coparentalité, ROUYER⁵ et NEYRAND⁶ sont d'accord sur un point qui est que, c'est un principe difficile à mettre en œuvre, surtout pour le droit de la famille car, il cache plusieurs réalités dues au fait qu'il existe plusieurs façons d'être « coparent »⁷.

Selon BRUNETTI-PONS⁸, avec les diverses situations familiales nées des transformations que connaissent la famille depuis quelques décennies, il était nécessaire d'introduire dans le droit de la famille des lois qui allaient être applicables à ces différentes situations familiales. Elle va ainsi examiner les règles de droit ayant permis « d'adapter l'exercice de l'autorité parentale au pluralisme familial ». Parmi ces règles, il y a le principe de

¹ BERTON, F. et al. (2022). La recomposition sociale..., *op. cit.*..., pp. 167-207.

² MARQUET, J. (2010). Couple parental – couple conjugal, multiparenté – multiparentalité, *Recherches sociologiques et anthropologiques*, p. 59.

³ *Idem*.

⁴ Ce terme est défini dans la loi française n° 2002-305 du 4 mars 2002 2 a introduit, à l'article 371-1 du Code civil et cité par BRUNETTI-PONS (2007, p.7) comme « un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant ».

⁵ ROUYER, V. (2008). Coparentalité : un mythe pour quelles réalités ? In. *Empan*. Éres, pp. 99-105.

⁶ NEYRAND, G. (2021). La coparentalité : un principe central de la famille contemporaine difficile à mettre en œuvre. In. *Recherches familiales, Union Nationale des Associations Familiales*, n°18, pp. 7-21.

⁷ Ce mot désigne deux adultes qui collaborent ensemble dans l'éducation et les soins apportés à un enfant.

⁸ BRUNETTI-PONS, C. (2004). L'exercice de l'autorité parentale Face au pluralisme familial. In *Dialogue*. Éres, n°165, pp. 7-22.

coparentalité. FRASCAROLO-MOUTINOT et al¹ vont se servir de ce principe pour évaluer le fonctionnement familial dans les foyers traditionnels. Ils vont démontrer qu'il y a un rapport entre ce dernier et le coparentage². Pour eux, la présence de conflits au sein du couple favorise un manque de cohésion dans le coparentage. ROUYER et al³ vont dans le même sens sauf qu'elles, elles vont plutôt examiner les effets d'une nouvelle relation conjugale sur la relation coparentale. Selon elles, la qualité de la relation post-conjugale définit le type de relation coparentale qui va se construire après la rupture.

C'est ainsi que THEVENOT⁴ va démontrer qu'il est important de bien définir les frontières des rôles coparentaux et conjugaux car, lorsque cela n'est pas fait, il y a « un déplacement des affects de la relation conjugale sur la relation parentale », générant ainsi des conflits. WIDMER et al⁵ dans leur analyse, font ressortir le fait qu'il est souvent plus difficile pour le parent gardien d'avoir en même temps une relation fusionnelle avec le nouveau partenaire et être uni dans la coparentalité avec l'ex-conjoint. Généralement, le parent biologique gardien⁶, privilégie la relation avec le nouveau conjoint au dépend de celle avec l'autre parent biologique, ce qui peut faire naître des conflits. Pour WIDMER et al⁷ « les chaînes d'interdépendance entre les différents acteurs familiaux exercent un effet sur le coparentage dans les familles recomposées, mais également dans les familles de première union ».

En ce qui concerne la pluriparentalité, HERBRAND⁸ va analyser le projet belge de créer un statut de « parenté sociale » qui a pour but de reconnaître juridiquement le rôle et la place d'une quelconque personne qui remplit au quotidien des fonctions de parent envers un enfant qui n'est pas biologiquement le sien. Elle va donc dans ce travail examiner « les différentes tentatives de reconnaissance légale de la pluriparentalité contemporaine ainsi que les normes et les représentations parentales qui ressortent des réponses imaginées par les parlementaires ». L'idée de créer un statut de parenté sociale est innovante mais sa concrétisation est difficile à

¹ FRASCAROLO-MOUTINOT, F. et al. (2012). Le coparentage, un concept clé pour évaluer le Fonctionnement familial. In *psychothérapies*. Médecine et hygiène, vol 32, pp. 15-22.

² Ce concept est défini par FRASCAROLO-MOUTINOT et al (2012, p.15) comme le soutien que les parents s'apportent mutuellement dans leurs rôles de parents.

³ ROUYER, V. et al. (2015). La parentalité dans les contextes de séparation et de recomposition familiale : dynamique des relations post-conjugale et coparentale. In *Enfance*, PUF, n°3, pp. 383-392.

⁴ THEVENOT, A. (2001). Le parentale et le conjugale dans les recompositions familiales. In *DIALOGUE – revue de recherches cliniques et sociologique sur le couple et la famille*, Érès, n°151, p. 51.

⁵ WIDMER, E. et al. (2012). *Capital social et coparentage dans les familles recomposées et de première union*. Genève, Université de Genève. p. 209.

⁶ Le parent gardien est le parent biologique qui réside permanemment avec les enfants après une séparation de couple ou qui a obtenu la garde des enfants par décision d'un juge après un divorce.

⁷ WIDMER, E. et al. (2014). Coparentage et logiques..., *op. cit.*, p.117.

⁸ HERBRAND, C. (2011). L'impasse de la pluriparentalité au niveau légal : analyse du projet de « parenté sociale » en Belgique. In *Enfances, Familles, Générations*, no 14, pp. 26-50.

cause de la prégnance de la « biparentalité »¹ dans les imaginaires occidentales. GOUBAU et CHABOT² vont dans le même sens, ils font comprendre que la reconnaissance d'un statut juridique aux beaux-parents est désormais nécessaire dans les sociétés occidentales mais que le droit semble retissant à la pluriparentalité mais favorable pour la « biparentalité ».

2. Posture épistémologique

Les travaux recensés plus haut dans la revue de la littérature traitent sous divers angles de la question de la parentalité dans les familles recomposées. Tour à tour, ils renseignent sur les notions de parentalité, famille, recomposition familiale, coparentalité, pluriparentalité, conjugalité, divorce, remariage, filiation, communauté, modernité, individualisation. Ils développent des thématiques aussi variées que celles de la coparentalité et la pluriparentalité dans les familles recomposées ; les nouveaux modèles de famille et les questions de filiation ; le mariage, le démariage et le remariage ; famille africaine et parentalité ; famille africaine et modernité ; Société africaine, communauté et individualisation ; les dynamiques familiales et les changements sociaux.

Toutes ces thématiques aident à comprendre que la cellule familiale n'est pas statique mais elle évolue. Elle connaît depuis quelques années des transformations dues aux changements sociaux qui ne cessent de s'opérer dans nos sociétés depuis la fin du 20^{ème} siècle. Ces travaux permettent également de comprendre que ces transformations ont donné naissance à des recompositions familiales comme les familles monoparentales, recomposées et même homoparentale³. Dans ces familles qui « inversent l'ordre chronologique habituel dans lequel le couple précède l'enfant, et l'alliance la filiation »⁴, des grands changements vont s'opérer dans la façon d'exercer la parentalité et dans la manière de concevoir la filiation mais aussi, elles vont contribuer à l'émergence de nouveaux concepts qui permettront de nommer ces différentes transformations.

Cependant, ces travaux mentionnés plus haut bien que très intéressants, ne permettent pas de connaître les problèmes que rencontrent ces familles dans ce pays, la place et la perception du beau-parent dans les représentations des membres de la société camerounaise. Ces travaux ne disent pas non plus à quoi renvoie la famille recomposée au Cameroun et plus précisément

¹ La biparentalité renvoie à l'exercice des fonctions parentales par le père et la mère, marié ou en union libre.

² GOUBAU, D. et CHABOT, M. (2018). Recomposition familiale et multiparentalité : Un exemple du difficile arrimage du droit à la famille contemporaine. In *Les Cahiers de droit*, 59(4), pp. 889–927.

³ Une famille homoparentale est un foyer constitué d'un couple d'homosexuel et de leurs enfants.

⁴ THEVENOT, A. (2001). Le parentale et le conjugale..., *op. cit...*, p. 51.

dans la ville de Yaoundé, ainsi que les notions de coparentalité et de pluriparentalité, et ne rendent pas non plus compte de comment ces notions s'y appliquent, et de comment les changements sociaux ont influencé l'exercice de la parentalité dans cette ville. C'est pourquoi, nous nous proposons de faire de tout cela l'objectif de notre recherche.

3. Questions de recherche

3.1. Question principale

- **QP** : Comment s'exerce la parentalité au sein des familles recomposées dans la ville de Yaoundé ?

3.2. Questions secondaires

- **Qs1** : Comment s'exerce la beau-parentalité au sein des familles recomposées dans la ville de Yaoundé ?
- **Qs2** : Comment la coparentalité est-elle vécue dans les familles recomposées à Yaoundé ?
- **Qs3** : Comment la pluriparentalité est-elle vécue au sein des familles recomposées dans la ville de Yaoundé ?

4. Hypothèses de recherche

4.1. Hypothèse principale

- **HP** : Au sein des familles recomposées, la coparentalité et la pluriparentalité constituent deux formes d'expression de la parentalité.

4.2. Hypothèses secondaires

- **Hs1** : Dans les familles recomposées, les beaux-parents peuvent exercer toutes les fonctions parentales dévolues aux parents biologiques.
- **Hs2** : Au sein des familles recomposées, le parent gardien peut avoir pour coparent toute personne qui s'engage à collaborer avec lui dans l'exercice de la parentalité.
- **Hs3** : La pluriparentalité dans les familles recomposées à Yaoundé est un principe social regroupant les parents biologiques et leurs nouveaux conjoints, la parenté, les amis et les membres de la société.

5. Objectifs de recherche

5.1. Objectif principal

- **OP** : Comprendre comment la parentalité s'exerce dans les familles recomposées à Yaoundé.

5.2. Objectifs secondaires

- **Os1** : Comprendre comment la beau-parentalité s'exerce au sein des familles recomposées à Yaoundé.
- **Os2** : Expliquer comment la coparentalité est vécu dans les familles recomposées à Yaoundé.
- **Os3** : Expliquer comment la pluriparentalité est vécu au sein des familles recomposées dans la ville de Yaoundé.

IV. INTÉRÊT SCIENTIFIQUE DE L'ETUDE

Avec la venue de la modernité, les sociétés africaines à l'origine communautaire se transforment et présentent de plus en plus des marques d'individualisation. Comme pouvait le relever VUARIN¹, communauté et société ne sont pas compatibles. L'arrivée de la modernité provoque peu à peu le recul de la communauté au profit de l'individu et avec cela l'affaiblissement du contrôle social et l'émergence des phénomènes comme le divorce et les grossesses prémaritales. Les mœurs ont évolué, les uns et les autres sont de moins en moins attachés aux valeurs ancestrales, la société se métamorphose et l'institution sociale qu'est la famille en est affectée. Tout ceci ne saurait laisser indifférent le sociologue qui est appelé à porter un regard critique sur la société.

Les familles recomposées sont aujourd'hui la preuve des mutations qu'ont subies la famille dans l'espace et dans le temps, non seulement en Afrique subsaharienne mais partout ailleurs. Ces mutations qui sont comme le dit ELA², une réponse aux transformations qui s'effectuent au sein de la société globale, sont porteuses de changement dans la conjugalité et la parentalité. Le nombre croissant de ce type de famille dans nos sociétés, les problèmes qu'elles suscitent et le fait qu'elles créent des manières innovatrices d'exercer la parentalité, font d'elles un champ

¹ VUARIN, R. (1997). Un siècle d'individu, de communauté et d'État. In. VUARIN, R. et al. (dir). *L'Afrique des individus*. Paris, Karthala, p. 47.

² PILON, M. et al. (1997). *Ménage et familles en Afrique : approches des dynamiques contemporaines*. Paris, CEPED, n°15. Préface.

d'observation qui peut intéresser le sociologue car, il ne saurait fermer les yeux sur les réalités qu'elles vivent et qui peuvent avoir des incidences sur le devenir de nos sociétés.

Ainsi, parce qu'il est important d'analyser ces changements, l'étude de l'exercice de la parentalité au sein des familles recomposées dans le contexte qui est celui du Cameroun et plus précisément de la ville de Yaoundé, s'est inscrit dans la logique d'apporter des réponses aux questions restées sans réponse à ce sujet. Elle a également permis d'enrichir les connaissances existantes en science sociale, en sociologie et plus particulièrement dans le domaine de la sociologie de la famille. Elle a donc aidé à comprendre davantage et à expliquer les transformations qui s'opèrent au sein de la famille contemporaine africaine et camerounaise en particulier, au sein de l'institution maritale, et plus précisément en ce qui concerne l'étude portant sur les familles recomposées au Cameroun.

V. METHODOLOGIE DE RECHERCHE

1. Positionnement théorique

Dans le cadre de cette recherche, la grille théorique qui a été mobilisée est l'ethnométhodologie de GARFINKEL Harold. L'ethnométhodologie est une théorie qui émerge au cours des années 60 autour des travaux de GARFINKEL en Californie à Los Angeles, et qui va un peu plus tard se reprendre dans la communauté scientifique et sociologique. C'est une théorie qui va à l'encontre des principes fondamentaux de la sociologie traditionnelle. En effet, contrairement à DURKHEIM Émile qui propose de « traiter les faits sociaux comme des choses »¹, GARFINKEL pense qu'il faut les considérer comme des « accomplissements pratiques ». Cette théorie tire ses origines de l'interactionnisme de l'Ecole de Chicago, de la phénoménologie de SCHUTZ, de la sociologie compréhensive de WEBER Max, et de l'analyse du langage de SACKS. L'ethnométhodologie n'a rien à voir avec l'ethnologie et n'est pas non plus une approche méthodologique mais, une théorie qui aide à comprendre comment à partir des pratiques banales du quotidien (les allants de soi), le sens est construit. Elle aide à comprendre le sens que les acteurs donnent à leurs actions. C'est ainsi que GARFINKEL va mettre sur pieds des notions telles que « *l'indexicalité* », terme qu'il va emprunter à la linguistique pour désigner des actions qui n'ont de sens que lorsqu'elles sont produites dans un contexte et qui, sorti de ce contexte, perde leur sens.

¹ DURKHEIM, E. (1894). *Les règles de la méthode sociologique*. Québec, Chicoutimi Édition électronique, 2002, p. 29.

Il parlera également de « *la réflexivité* » pour indiquer le fait qu’au cours du déroulement des activités de tous les jours, nous construisons en même temps que dans notre discours, le sens de l’activité que nous menons de manière inconsciente. « *L’accountability* » est aussi une des notions développées par l’auteur. C’est un caractère qu’il est selon l’auteur nécessaire de retrouver chez le sujet d’étude. Ce caractère est la « racontabilité » ou encore la « descriptibilité ». L’ethnométhodologie compte plusieurs techniques d’enquête : « l’ethnographie constitutive » qui étudie les activités structurantes relevées sur le terrain, contribuant à la construction du réel¹; le *traking* qui fait référence à l’importance d’avoir un même langage avec le sujet et de voir ce qu’il voit. Il y a en outre l’analyse de conversation qui est une technique mise sur pieds par SACKS pendant les années 60, qui consiste à se concentrer sur les conversations ordinaires pour étudier les structures du langage. Le *breaching* qui comme nous le fait savoir GRASSINEAU², consiste à « provoquer des situations inhabituelles qui déstabilisent l’acteur dans sa vision du monde », ceci dans le but de percevoir le procédé par lequel celui-ci passe pour « normaliser l’écart » constaté.

Ainsi, cette théorie est la grille d’analyse qui sied le plus à cette étude car, elle a permis d’expliquer la manière dont les parents exercent la parentalité dans les familles recomposées avec pour objectif de découvrir les méthodes et moyens qu’ils déploient pour le faire. Dans le groupe social représenté dans le cadre de cette recherche par les familles recomposées, les acteurs qui sont les parents gardiens, les nouveaux conjoints des parents gardiens et l’entourage (parenté, ami, voisin), mènent l’action d’exercer la parentalité. Pour décrire les méthodes que ces parents emploient pour exercer les rôles de parents, nous avons initié par le biais des entretiens non structuré et des récits de vie, des échanges relatifs à notre sujet d’étude, ce qui a rendu l’interaction contextuelle, permettant d’y desceller des propos à caractère indexical. Ces propos ont aidé à comprendre comment ces acteurs procèdent pour construire le sens de leur action qui est dans ce cas l’exercice de la parentalité, les raisons qui amènent les parents gardiens et les nouveaux conjoints à accepter que leur entourage exerce des rôles de parent vis-à-vis de leurs enfants. Ils ont aussi permis de connaître ce qui amènent les beaux-parents à prendre soin de leurs beaux-enfants ou à ne pas le faire, et de comprendre le raisonnement que leur entourage utilise pour poser le même acte et les méthodes qu’il emploie.

¹ GRASSINEAU, B. (2010). Présentation de l’ethnométhodologie. Ecole Centrale de Lille, p. 12.

² *Idem*.

2. Définition des concepts

2.1. La parentalité

La parentalité est un terme issu du mot parent, datant de la fin du 20^{ème} siècle. Il a été forgé en 1961 par RACAMIER pour mettre en évidence la fonction parentale qui n'est pas très explicite dans le mot parent, parce que celui-ci ne renvoie pas uniquement au père et à la mère mais peut aussi faire référence à tous ceux avec qui nous avons un lien de parenté. Dans ses travaux, le psychanalyste français HOUZEL¹ va définir trois axes de la parentalité qui sont : i) « l'axe de l'exercice de la parentalité » considéré comme « l'ensemble des droits et devoirs qui se rattache à la fonction parentale et à la filiation »² ; ii) « l'axe de l'expérience de la parentalité » qui concerne le « vécu subjectif conscient et inconscient de devenir parent et de remplir les rôles parentaux »³ ; et enfin iii) « l'axe de la pratique de la parentalité » qui désigne l'ensemble des soins parentaux prodigués à l'enfant.

Dans le cadre de ce travail, nous nous intéresserons beaucoup plus au premier axe. Dans l'analyse de HOUZEL, le terme exercice de la parentalité est pris dans un sens juridique car c'est l'exercice d'un droit, celui de l'autorité parentale. Il est donné par les liens biologiques et permet aux géniteurs d'être reconnus dans la société comme parent, ce qui leur donne des droits et des devoirs vis-à-vis de leur enfant. L'autorité parentale, mentionnée dans le Code civil camerounais sous le terme « puissance paternelle » est exercée par les deux parents mais avec une préférence pour le père dans le droit camerounais⁴. Il est entendu comme étant l'ensemble des droits et devoirs des parents vis-à-vis de leurs enfants. D'après le Code civil camerounais et dans la plus-part des pays du monde, en cas de divorce ou de séparation de couple, les deux parents ont le devoir de continuer d'exercer en commun leur rôle de parent vis-à-vis de leurs enfants.

Dans le cas des naissances prénuptiales, comme l'indique l'article 41 de l'Ordonnance de 1981 sur l'état civil au Cameroun⁵, la mère exerce de manière automatique la puissance paternelle à partir du moment où son nom est inscrit dans l'acte de naissance de l'enfant, mais le père n'aura de droits sur l'enfant que lorsque le lien de filiation aura été démontré. Au

¹ HOUZEL, D. (2009). Les axes de la parentalité. In. *De l'exil à la précarité contemporaine, difficile parentalité*. Nancy. Les cahiers de Rhizome, n° 37, pp. 4-8.

² BARBE, R. (2012). Parentalité. In *psychothérapies*. Médecine et hygiène. Vol 32, pp. 1-2.

³ BARBE, R. (2012). Parentalité..., *op. cit.*..., pp. 1-2.

⁴ Article 373 du Code civil camerounais.

⁵ Ordonnance n° 81/02 du 29 juin 1981 portant organisation de l'état civil et diverses dispositions relatives à l'état des personnes physiques, modifiée par la loi n°2011/011 du 6 mai 2011.

Cameroun, les parents biologiques sont les seuls détenteurs de la « puissance paternelle » (autorité parentale en Occident), ils sont donc les seuls à pouvoir l'exercer selon le droit écrit. Or, dans la société africaine et camerounaise en particulier, le droit écrit n'a que peu d'emprise sur la vie de famille des membres, qui continuent de faire recours aux lois coutumières, même dans les zones urbaines où les lois modernes sont connues mais peu de personnes y font recours, comme le fait remarquer LOCOH¹. Ceci a une influence considérable sur la manière dont la parentalité y est exercée.

Compte tenu de ce qui précède, l'exercice de la parentalité est envisagé dans le cadre ce travail comme l'ensemble des soins parentaux qu'une quelconque personne prodigue à un enfant.

2.2. Famille recomposée

Dans le contexte camerounais, nous retrouvons également ces différents types de familles reconstituées. Comme le soulignent SAINT-JACQUES et al², les familles recomposées ne sont particulières que parce que nous les comparons aux familles traditionnelles or en réalité, elles rencontrent toutes les deux les mêmes défis. Cependant, le fait que les foyers recomposés mettent en relation un plus grand nombre de personnes favorisant ainsi un plus grand nombre d'interactions, fait leur spécificité et leur complexité³. Dans ces familles, apparaît une nouvelle figure parentale : le beau-parent. Au Cameroun auparavant, il était un visage connu parce que les pratiques telles que le lévirat et le sororat favorisaient cela. Aujourd'hui, la disparition de ces pratiques et le fait que les familles recomposées se forment de nos jours davantage à la suite des divorces, des séparations de couple, de la monoparentalité et des naissances hors mariage plutôt que des décès, favorise l'apparition de cette nouvelle figure parentale.

Au regard de ce qui précède, la famille recomposée peut être définie dans le cadre de cette recherche comme ce type de foyer dans lequel l'un des conjoints ou les deux, vivent dans leur nouveau foyer avec un ou plusieurs enfants, fruit de leur précédente relation conjugale.

2.3. Coparentalité

La coparentalité est un néologisme apparu en Europe au début des années 70 pour nommer une réalité plus ancienne que lui, et qui a été mise en évidence à cause des problèmes

¹ LOCOH, T. (1995). *Familles africaines, population...*, op. cit..., p. 30.

² SAINT-JACQUES, M-C. et al. (2012). *Recomposition familiale, parentalité...*, op. cit..., p. 108.

³ SAINT-JACQUES, M-C. (1990). *Familles recomposées : qu'avons-nous appris au fil des ans ?* École de service social de l'Université Laval, pp. 7-37.

que posaient les séparations de couple. Ce concept renvoie à l'exercice conjoint de l'autorité parentale par les deux parents géniteurs¹. C'est un principe juridique qui n'est pas mentionné dans les lois occidentales et camerounaise sous le terme coparentalité mais plutôt sous celui d'« autorité parentale » en Occident et « puissance paternelle » au Cameroun. Elle traduit donc l'exercice de la puissance paternelle par les deux parents biologiques dans une situation bien spécifique, celle des parents séparés ou divorcés, mais amenés à continuer d'exercer en commun leurs devoirs de parents vis-à-vis de leurs enfants. Ce principe garantit aux enfants la conservation de leur relation avec leurs deux parents après une séparation de couple. C'est un concept qui émerge donc dans un contexte de flambée des divorces.

A Yaoundé, ce principe implique un partage des droits et des responsabilités parentales, avec pour objectif commun de favoriser le bien-être de l'enfant. Les deux parents séparés sont appelés conformément à l'article 303 du Code civil camerounais à contribuer à proportion de leurs moyens à l'éducation et l'entretien de leurs enfants, et un droit d'hébergement est également attribué au parent qui n'a pas obtenu la garde de l'enfant. Le concept de coparentalité vient démontrer que de nos jours, le couple conjugal n'est plus forcément le couple parental, et que l'exercice de la parentalité ne se limite plus seulement dans le cadre conjugal comme auparavant, mais qu'il peut s'effectuer en dehors de ce cadre. Avant, ce terme n'était utilisé que dans le contexte des familles recomposées mais, il a bien après été étendu aux familles traditionnelles et homoparentales, permettant ainsi au terme d'évoluer dans sa définition.

WIDMER et al², définissent la coparentalité comme « la relation entre un enfant et ses deux parents en dehors de la relation conjugale de ceux-ci ». En effet, à la suite d'une séparation conjugale, le couple parental demeure mais, le couple conjugal quant à lui cesse d'exister. Ils mettent donc en évidence le fait que ce terme renvoie à une relation parentale qui est extraconjugale. Après un remariage ou une remise en couple du parent gardien, il va se former deux relations coparentales : celle du parent gardien et son nouveau partenaire et aussi celle qui va exister entre les deux parents géniteurs de l'enfant³. C'est pourquoi LE GALL et POPPER⁴ diront de la coparentalité qu'elle est un terme qui « s'applique à deux adultes, en couple ou non, qui élèvent un enfant, dont les deux parties se sentent responsables de cet enfant, et qui sont reconnus par l'enfant lui-même comme ses parents ».

¹ ROUYER, V. (2008). Coparentalité : un mythe pour quelles réalités ? In. *Empan*. Érès, pp. 99-105.

² WIDMER, E. et al. (2014). Coparentage et logiques..., *op. cit.*..., p. 47.

³ *Idem*

⁴ LEGALL, D. et POPPER, H. (2013). Éditorial. Les familles..., *op. cit.*..., p. 8.

Dans le cadre de cette recherche, la coparentalité peut être comprise comme étant la relation parentale qui lie deux adultes amenés à exercer ensemble des fonctions parentales envers un enfant commun ou appartenant à l'un des adultes.

2.4. La pluriparentalité

Encore appelé multiparentalité, le terme pluriparentalité est un néologisme apparu à la fin du XX^{ème} siècle dans les travaux de LE GALL et BETTAHAR, pour nommer les évolutions qui se produisaient au sein de la famille à partir de la fin des années 60. C'est à cette période que l'institution familiale a commencé à subir de profondes mutations au point qu'il fallait inventer de nouveaux termes qui allaient permettre de mieux exprimer les réalités auxquelles elle faisait face. C'est un concept qui est défini par MARQUET¹ comme le partage entre plus de deux personnes adultes des responsabilités parentales envers un enfant. Avant le début des années 70, la question de la pluriparentalité ne se posait pas dans certaines sociétés. Elle a commencé à être évoquée avec acuité à la fin des années 60, avec l'émergence de nouveaux modèles de familles comme les familles recomposées, et les familles hétéros ou homoparentales ayant fait recours aux modèles d'adoptions contemporaines (celle où les parents adoptifs souhaitent que l'enfant garde contact avec ses parents biologiques). Mais aussi, celles ayant procédé à la procréation médicalement assistée (MPA) avec donneur de sperme connu (un ami), et également avec les revendications LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuel(les), Transgenres).

En effet, ces nouveaux modèles de familles qui émergent, donnent lieu à une multiplication de « personnes qui occupent à des degrés divers des positions ou des fonctions parentales vis-à-vis d'un enfant »². Le débat sur la pluriparentalité émerge donc de ces réalités. Aujourd'hui dans les familles recomposées, les divorces et les remariages, les séparations et les remises en couple donnent naissance à des situations où trois à quatre adultes au moins sont amenés à exercer des rôles de parent envers un enfant. En Afrique subsaharienne et au Cameroun en particulier, le terme pluriparentalité n'est pas encore, si non très peu utilisé. Cependant, la réalité qu'elle nomme est quant à elle très ancienne et encore observable au sein de ces sociétés, peut-être pas de la même manière que dans tous les pays du monde, à cause du fait que toutes les sociétés présentent des singularités. Il n'en demeure pas moins que dans ces

¹ MARQUET, J. (2010). Couple parental – couple..., *op. cit.*..., p. 9.

² FINE, A. (2016). Retour réflexif sur la notion de pluriparentalité. En ligne URL : [https://cjb.hypotheses.org/137.\(hal-01991190\)](https://cjb.hypotheses.org/137.(hal-01991190)), consulté en ligne le 28/10/2024.

différents contextes, elle fait référence à des situations où plusieurs adultes exercent des fonctions parentales envers un enfant.

Pour cette étude, la pluriparentalité a été définie comme un contexte d'exercice de la parentalité où plusieurs adultes exercent des rôles de parents envers un enfant, qui a ou qui n'a aucun lien de parenté avec eux.

2.5. Yaoundé

Géographiquement, Yaoundé est la capitale politique du Cameroun, située dans la région du Centre, avec une population estimée à plus de 3 millions d'habitants. Sociologiquement, c'est une ville cosmopolite qui concentre des populations venues de toutes les régions du pays, ce qui favorise une diversité culturelle et des pratiques familiales variées. Dans le cadre du sujet, Yaoundé est un espace privilégié d'observation des mutations de la famille camerounaise. On y retrouve : une forte urbanisation, qui fragilise parfois les solidarités traditionnelles de la famille élargie ; une augmentation des divorces, séparations et unions libres, qui favorisent l'émergence des familles recomposées ; une pression socio-économique (chômage, coût de la vie élevé) qui influence directement l'exercice de la parentalité ; un contexte où les pratiques éducatives oscillent entre valeurs traditionnelles (solidarité communautaire) et modernité urbaine (modèles de parentalité plus individualisés).

Ainsi, Yaoundé est à la fois un miroir et un laboratoire des transformations familiales camerounaises. L'étude de la coparentalité et de la pluriparentalité dans les familles recomposées y est donc particulièrement pertinente, car elle illustre les tensions et les adaptations entre héritages culturels et réalités urbaines contemporaines.

3. Méthodes de collecte et d'analyse des données

3.1. Population cible

Afin d'atteindre les objectifs plus haut mentionnés, la population cible a été constituée de trois catégories d'enquêtés réparties de la manière suivante :

- Des adultes hommes ou femmes qui ont obtenu la garde de leurs enfants (peu importe la manière) après une séparation de couple ou un divorce, et qui après un remariage ou une remise en couples, ont amené dans leur nouveau foyer un ou plusieurs enfants de leur précédente union.
- Les nouveaux partenaires des hommes ou des femmes venus en mariage avec un ou plusieurs enfants de leurs relations antérieures.

- Les enfants issus de la précédente relation des parents gardiens cohabitant avec ces derniers dans le nouveau foyer.

Les personnes ayant fait l'objet de cette enquête ont été sélectionnées en fonction de critères variés. Les enquêtés étaient constitués d'hommes, de femmes et d'enfants (filles et garçons) de tous les différents types de familles recomposées (simple, simple additionnée, complexe, complexe additionnée), résident dans la ville de Yaoundé. En effet, ces différents types de familles recomposées vivent des réalités différentes les unes des autres. Elles pouvaient donc apporter beaucoup plus d'informations nécessaires au bon déroulement de ce travail. Nous avons aussi ciblé des enfants en âge de pouvoir comprendre l'objet de cette recherche et de bien répondre aux questions qui leurs étaient posées. Ils étaient situés entre 15 et 30 ans. Pour les plus jeunes, c'est-à-dire les enfants situés entre 15 et 20 ans, les entretiens se faisaient avec l'autorisation des parents, mais pas en présence de ces derniers. Les critères de sélection étaient donc : le modèle de famille (les familles recomposées dans le cadre ce travail), la situation matrimoniale, le sexe, l'âge, et la ville de résidence.

3.2. Échantillonnage

Dans le cadre de cette étude, nous avons fait recours à deux méthodes d'échantillonnages non probabilistes : la méthode d'échantillonnage par choix raisonné et la méthode par boule de neige.

En ce qui concerne l'échantillonnage par choix raisonné, nous avons opté pour cette méthode à cause du fait que les personnes enquêtées dans le cadre de cette recherche n'ont pas été sélectionné de manière aléatoire, comme avec l'échantillonnage probabiliste mais sur la base des critères plus haut évoqués c'est-à-dire en fonction du modèle de famille (dans notre cas les familles recomposées), du sexe, de la situation matrimoniale, de l'âge des enquêtés et de leur ville de résidence. Aussi, en l'absence d'une base de sondage, la méthode boule de neige a été associée à la stratégie d'échantillonnage.

Au moyen de l'échantillonnage boule de neige, nous avons travaillé à accéder à partir de premiers enquêtés, à un réseau plus vaste d'acteurs présentant des profils similaires, mais aussi leurs collatéraux. Il a donc s'agit dans le cadre de ce travail, d'entrer en contact à partir d'un enquêté homme, femme, ou enfant, avec les personnes de son entourage concernées par l'étude.

Les différentes catégories d'individus qui ont été sollicitées lors de l'enquête de terrain et les techniques de collecte de données mobilisées pour la cause et évoquées plus bas, ont permis

de constituer après avoir atteint la saturation, la taille de l'échantillon qui a été reparti ainsi qu'il suit : 13 entretiens non structurés avec des individus hommes et femmes ayant amenés dans leur nouveau foyer un ou plusieurs enfants d'une union précédente ; 12 entretiens non structurés avec des individus hommes et femmes en couple avec des partenaires ayant amenés dans leur nouveau foyer un ou plusieurs enfants d'une relation antérieure ; 09 récits de vie avec des enfants, garçons et filles, nés d'une union antérieure des parents gardiens et transportés dans le nouveau foyer de ces derniers, pour un total de 34 enquêtés.

3.3. Techniques de collecte des données

Cette recherche a procédé essentiellement de la méthode qualitative et a reposé sur les données issues de la recherche documentaire et de l'enquête de terrain. Trois techniques de collecte de données ont été mobilisées : la recherche documentaire, les entretiens non structurés et les récits de vie.

La recherche documentaire

Avant de se lancer dans une recherche scientifique, il est important pour le chercheur de s'enquérir des travaux déjà effectués dans le domaine qui concerne sa recherche afin d'éviter d'enfoncer des portes déjà ouvertes et de mieux positionner son travail. La recherche documentaire a donc permis d'identifier et de collecter des données issues de sources secondaires, qui nous ont permis d'approfondir nos connaissances sur le sujet étudié et ont également aidé à constituer les outils d'analyse. Pour ce qui est de ce travail, cette technique de collecte de données a permis de recueillir des documents dont les informations qui y étaient contenues ont servi à l'élaboration de la problématique et à ajuster les hypothèses. Les types de documents qui ont été recueillis sont essentiellement des thèses, des articles, des ouvrages, des rapports, et des documents officiels (texte de loi), issus de ressources telles que des bibliothèques physiques et numériques et des bases de données numériques. La sélection de documents a été faite en fonction des thématiques abordées dans le cadre de ce travail, notamment sur la famille, le mariage et le remariage, la parenté et la parentalité, la coparentalité et la pluriparentalité, la famille africaine et la parentalité en Afrique.

L'entretien non structuré

C'est une méthode de collecte de données qui n'utilise pas des questions fixes. Ici, le chercheur a une idée des thèmes qui seront abordés lors de l'entretien et peut ainsi construire une liste de questions ouvertes sur un sujet de recherche précis. La liste de thèmes et de questions qu'il aura préalablement élaborées, lui servira d'aide-mémoire. Avec cette technique,

l'enquêteur peut créer une situation de communication qui va se dérouler comme une conversation naturelle avec l'interviewé mais par contre, celui-ci n'aura pas le contrôle sur le déroulement de la conversation. Il pourra juste de temps en temps faire des relances, question d'encourager son interlocuteur et l'amener à donner plus d'informations. Dans le cadre de cette étude, l'entretien non structuré a permis aux enquêtés, notamment les parents biologiques aillant obtenu suite à un divorce ou une séparation de couple, la garde de leurs enfants, et aux conjoints de ces derniers de pouvoir exprimer librement leur point de vue. Ils se sont exprimés en ce qui concerne la manière dont la parentalité s'exerce dans le foyer reconstitué, les rapports avec les parents biologiques non gardien et la façon dont leur entourage intervient dans cet exercice. Pour le bon déroulement de cette activité, il a été mis sur pieds un guide d'entretien qui a servi d'aide-mémoire.

Le récit de vie

Encore appelée histoire de vie, cette méthode est une forme d'entretien prolongé où l'enquêté fait au chercheur un récit des événements marquants de sa vie, pouvant ainsi aller jusqu'à son autobiographie. Par cette méthode, l'enquêteur qui a remarqué une situation sociale qu'il aimerait comprendre, va recueillir des informations auprès des personnes concernées par le phénomène et ceux-ci pourront librement lui en parler. Dans ce travail, les récits de vie ont été réalisés avec des enfants issus des unions antérieures des parents gardiens, qu'ils ont amenés avec eux dans leur nouveau foyer. Ils ont permis à ces derniers de raconter comment ils vivent cette nouvelle expérience, parler de leur rapport avec le parent biologique non gardien, leurs beaux-parents, et avec toutes ses personnes qui au quotidien sont amenées à leur prodiguer des soins parentaux.

3.4. Techniques d'analyse des données

C'est par le biais de l'analyse de contenu qu'a été effectué le traitement des informations collectées sur le terrain. C'est une méthode de recherche qualitative utilisée dans les sciences sociales et humaines, qui consiste à analyser le contenu de données textuelles, vidéos et audios. Dans le cadre de cette étude, elle a permis de faire la catégorisation et la codification des données et de dresser par la suite une grille de compilation des données à partir de laquelle un plan d'analyse a été fait.

3.5. Site de collecte de données

Cette recherche qui porte sur l'exercice de la parentalité dans les familles recomposées a été effectuée dans la ville de Yaoundé, capitale politique du Cameroun. Le choix de cette ville

est motivé par le fait que selon l'Enquête Démographie et de Santé effectué au Cameroun en 2018, la ville de Yaoundé est avec celle de Douala, la zone où les phénomènes étudiés lors de cette enquête ont été le plus enregistré, selon les statistiques présentées dans ce rapport. Ainsi, les faits sociaux sont présents dans toutes les villes mais, nous pouvons constater avec FASSASSI¹ qu'ils ont tendance à se manifester beaucoup plus dans les zones urbaines que dans les zones rurales, et encore plus dans les capitales que dans les autres villes. C'est à partir de ce constat que s'est fait le choix de cette ville, et mener cette recherche dans cette zone, nous donne la possibilité de trouver beaucoup plus facilement des informateurs clés nécessaires pour ce travail, ainsi que tous les types de familles recomposées (simples, simples additionnées et complexes, complexes additionnées).

VI. DIFFICULTES RENCONTREES SUR LE TERRAIN

Pendant l'étape de la collecte de données, nous avons fait face à trois difficultés majeures sur le terrain qui sont :

- Les difficultés liées au sujet d'étude. En effet, les différentes thématiques abordées dans cette recherche nécessitent d'interroger les informateurs sur des aspects intimes de leur vie et le fait d'être amené à parler de toutes ces choses avec une parfaite inconnu peut s'avérer difficile pour ces personnes. C'est la raison pour laquelle certains ont préféré nier le fait d'être concernés par le sujet, malgré le témoignage du voisinage indiquant le contraire. D'autre par contre ne l'ont pas nié mais, hésitaient ou refusaient de collaborer à la recherche pour motif de ne pas vouloir rappeler à leur conjoint qu'ils ne sont pas les géniteurs de leurs enfants ou alors, par crainte que cela ne perturbe la sérénité de la famille ou encore, que cela ne change la perception que les enfants ont de leur beaux-parents. Alors, pour faire face à ces difficultés, nous avons proposé aux informateurs de réaliser des entretiens à l'insu de leur partenaire et loin des enfants. C'est ainsi que nous avons obtenu d'eux des rendez-vous dans des lieux retirés de leur domicile, à leur lieu de service pour certain cas.

- L'autre difficulté que nous avons rencontrée est celle liée à l'accès aux informateurs. Certains enquêtés résidaient dans des quartiers difficiles d'accès et le fait que la descente sur le terrain se soit faite en saison de pluie rendait davantage l'accès à ces quartiers difficiles à cause de l'état défectueux et glissant des routes. Pour honorer nos rendez-vous, nous avons dû utiliser

¹ FASSASSI, R. (1997). Le cycle de vie individuel au sein des ménages : différenciation selon les catégories socio-professionnelles en Côte-d'Ivoire. In, PILON, M. et al. (dir), *Ménage et familles en Afrique : approches des dynamiques contemporaines*. Paris, CEPED, n°15. 223p.

des voix de contournement, ce qui rendait le trajet un peu plus long et plus coûteux. Par ailleurs, dans le but de trouver des informateurs clés utiles à cette recherche, nous avons effectué du porte à porte. Face au refus de certaines personnes de nous recevoir bien qu'aillant en notre possession une autorisation signée de la main du chef de quartier, nous avons sollicités l'aide de personnes populaires dans la zone. Ces derniers ont aidé à faciliter l'accès aux enquêtés, et nous ont également conduit vers plusieurs personnes susceptibles de nous fournir des informations nécessaires à ce travail, permettant ainsi que les entretiens puisse se faire sur place.

- Cette recherche s'est également heurté à la méfiance de certains informateurs qui estimaient selon leurs propos que « le dehors est mauvais », « on ne sait plus qui est qui », « on ne donne pas la confiance à quelqu'un de nos jours », faisant référence à l'actualité de ces derniers mois relayé sur les réseaux sociaux et dans certaines chaînes de télévision, concernant les enlèvements d'enfants, les meurtres, les empoisonnements et les choses semblables, créant un climat d'insécurité et de peur chez les populations, entraînant la suspensions de ces personnes à notre égard et par rapport à nos réelles intentions, la réticence et parfois même le refus de certains de collaborer à cette recherche. Face à cette attitude, nous avons pu par nos mots rassurer certains d'entre eux et les mettre en confiance ; ce qui a permis d'obtenir quelques rendez-vous pour des entretiens avec les personnes volontaires

VII. PLAN DE REDACTION DU MEMOIRE

Ce travail de recherche est constitué de deux grandes parties comportant deux chapitres chacune. La première partie intitulée « les familles recomposées à Yaoundé », comporte deux chapitres contenant chacun deux sous-parties. Le premier chapitre donne un aperçu général des familles recomposées dans la ville de Yaoundé. La première sous-partie de ce chapitre présente les principaux facteurs qui favorisent la formation des familles recomposées au Cameroun et aussi les problèmes spécifiques à ce type de famille. Quant à la deuxième sous-section, elle parle de la parentalité dans ces familles au Cameroun. Le deuxième chapitre parle de la beau-parentalité dans les familles recomposées à Yaoundé. Il a également deux sous sections dont la première présente les raisons qui motivent les beaux-parents à s'occuper de leurs beaux-enfants dans société camerounaise d'aujourd'hui, et la deuxième sous-partie traite des facilitateurs de la beau-parentalité.

La deuxième partie est relative à l'exercice de la parentalité dans les familles recomposées. Elle est tout comme la première constituée de deux chapitres subdivisés en deux sous-sections chacune. Le troisième chapitre traite de la coparentalité dans les familles

recomposées dans le contexte camerounais. Il présente dans la première sous-section les particularités de la coparentalité dans ces familles à Yaoundé et aussi les obstacles à son exercice. Dans la deuxième sous-section, les différentes formes de coparentalité observées sur le terrain sont analysées. Le quatrième chapitre quant à lui est relatif à l'exercice de la pluriparentalité au sein des familles recomposées dans la ville de Yaoundé. Il a également deux sous-sections, dont la première est intitulée la pluriparentalité dans les familles recomposées à Yaoundé : un principe social. La deuxième sous-section de ce chapitre relève les facteurs qui entravent l'exercice de la pluriparentalité dans ces familles.

PREMIERE PARTIE :
LES FAMILLES RECOMPOSEES DANS LA VILLE
DE YAOUNDE

Le nombre de familles recomposées ne cesse d'augmenter au fil des années un peu partout dans le monde et au Cameroun aussi, suscitant l'intérêt de plusieurs disciplines scientifiques (économie, anthropologie, démographie, droit, sociologie). La grande majorité des études menées à ce sujet a été effectuée en Europe et en Amérique du nord. En Afrique, très peu de travaux se sont attardés dessus. Les familles recomposées sont particulières et différentes en fonction du milieu dans lequel elles sont étudiées, c'est ainsi que dans le centre urbain de Yaoundé, elles présentent des particularités liées au contexte camerounais. Il n'en demeure pas moins que ces familles vivent partout dans le monde des réalités qui ne se rencontrent pas dans les familles traditionnelles. Dans le domaine de la parentalité par exemple, elles font intervenir une nouvelle figure parentale en la qualité du beau-parent, qui est comme le parent gardien appelé à exercer des fonctions de parentales, dans un contexte où un ou plusieurs enfants de son foyer ne sont pas les siens, mais ceux de son/sa partenaire. Mais, le caractère communautaire de la société camerounaise, va grandement influencer la façon dont la parentalité va s'exercer dans ces familles. C'est ainsi que dans cette première partie, il s'agira de présenter dans le premier chapitre, un aperçu général des familles recomposées à Yaoundé, les principaux facteurs responsables de leur constitution, les problèmes spécifiques auxquels elles font face, et parler de la parentalité au sein de ces familles à Yaoundé. Le deuxième chapitre traitera de la beau-parentalité dans les familles recomposées. Il présentera les motivations qui amènent les beaux-parents d'aujourd'hui à s'occuper de leurs beaux-enfants, les facilitateurs et les obstacles à l'exercice de la beau-parentalité.

CHAPITRE 1 :

APERÇU GENERAL DES FAMILLES RECOMPOSEES A YAOUNDE

La famille n'est pas une institution statique. Elle évolue dans l'espace et dans le temps en s'adaptant aux changements qui s'effectuent dans la société globale. La famille camerounaise, est confrontée depuis quelques années aux multiples transformations qui s'opèrent dans la société, et qui tendent à modifier sa structure, les normes qui encadraient autrefois sa formation, la manière d'y exercer la parentalité ou encore ses caractéristiques. Avec la venue de la modernité, apparait de nouveaux modèles de familles, présentant un visage différent de celui des familles dites traditionnelles, et expérimentant des réalités nouvelles. Les familles recomposées, objet de cette étude en font parties. Ces foyers, dans lesquelles un ou plusieurs enfants sont le fruit d'une relation antérieure de l'un des parents, mettent en évidence des situations multiples.

Dans le cadre de la parentalité, ces familles imposent des situations de coparentalité et de pluriparentalité, deux réalités qui vont apporter des changements dans la façon dont la parentalité était perçue et vécue car, ces deux concepts viennent mettre des noms sur des situations qui existaient déjà et qui ont été mises en lumière par l'explosion des familles recomposées dans le monde. Il y a très peu d'études qui portent sur ces familles en Afrique et au Cameroun, c'est la raison pour laquelle ce chapitre se propose d'apporter une pierre à l'édifice. Il s'agira donc dans cette section de voir comment ces familles se forment dans le contexte particulier qui est celui du Cameroun, les problèmes spécifiques auxquelles elles font face, parler de la parentalité au Cameroun et démontrer qu'au sein de ces familles à Yaoundé, elle s'exerce par la coparentalité et la pluriparentalité.

I. LES PRINCIPAUX FACTEURS QUI FAVORISENT LA FORMATION DES FAMILLES RECOMPOSEES AU CAMEROUN ET LES PROBLEMES SPECIFIQUES QU'ELLES RENCONTRENT

Les familles recomposées ne sont pas un nouveau modèle de famille parce qu'elles sont récentes, mais plutôt parce qu'elles sont différentes des familles traditionnelles. Bien avant qu'elles ne commencent à susciter l'intérêt des chercheurs, elles existaient déjà mais, c'est la

croissance rapide dont elles font l'objet depuis déjà quelques années qui est responsable de cet intérêt que de multiples travaux dans le monde semblent leur porter. Cette croissance au Cameroun en particulier et dans le monde entier en général, est due à plusieurs phénomènes provenant des transformations qui se produisent dans les sociétés actuelles et notamment au Cameroun.

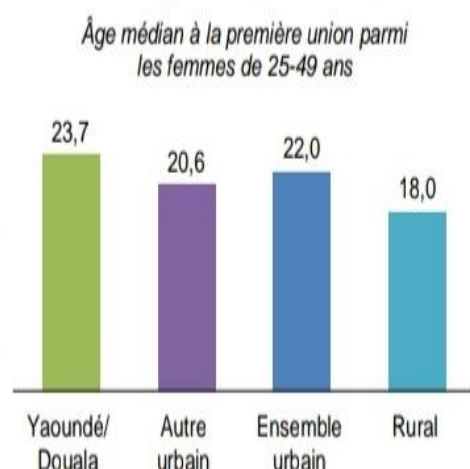
1. Les principaux facteurs qui favorisent la formation des familles recomposées au Cameroun

Toutes les études faites sur les familles recomposées un peu partout dans le monde notamment ceux de SAINT-JACQUES et *al*¹ ou encore ceux de MARQUET² pour ne citer que ceux-là, s'accordent sur un point qui est que de nos jours, ces familles se forment beaucoup plus suite à des divorces, des séparations de couple, la monoparentalité, et les naissances hors mariage que par des décès. Le Cameroun n'est pas en reste car, avec l'évolution des mentalités, les naissances hors mariage sont de moins en moins stigmatisées dans la société, de plus en plus fréquentes et parfois même encouragées. Selon le rapport de l'EDS V, au Cameroun 24% de jeunes filles de 15 à 19 ans ont déjà connu au moins un accouchement, et l'âge médian à la première naissance est de 20 ans. Le pourcentage de femmes ayant contracté leur première union avant l'âge de 15 ans est passée de 28% en 1991 à 13% en 2018. L'âge médian à la première union chez les femmes est donc situé entre 25 et 49 ans comme le démontrent les graphiques suivants :

¹ SAINT-JACQUES M-C et *al.* (2016). *Séparation parentale, recomposition..., op. cit...,* p.27.

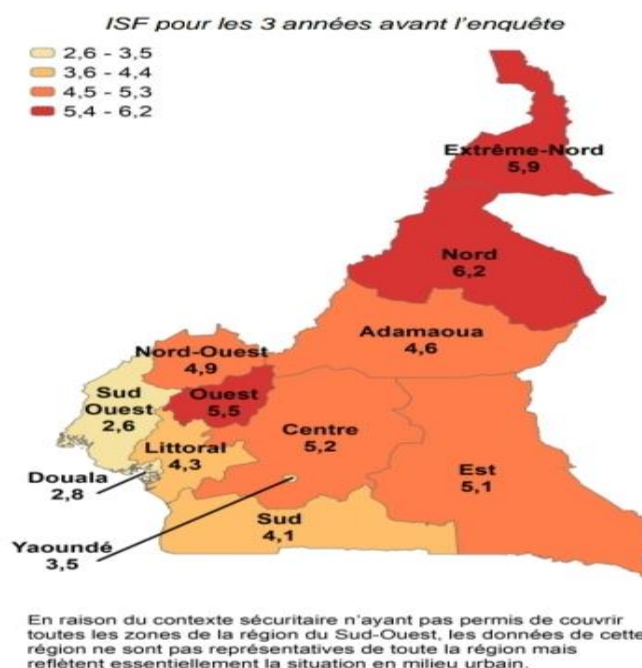
² MARQUET, J. (2010). Couple parental – couple..., *op. cit...,* pp.51-74.

Graphique 1 : Âge médian des femmes à l'union, par milieu de résidence au Cameroun



Source : EDS V.

Graphique 2 : Fécondité, par région au Cameroun



Source : EDS V.

Ainsi, les mariages sont aujourd'hui de plus en plus tardifs mais l'activité sexuelle beaucoup plus précoce chez les femmes que chez les hommes, favorisant par-là la croissance des naissances hors mariages. Les jeunes hommes et femmes ayant fait l'expérience d'un accouchement prémarital vont pour un temps former des familles monoparentales, qui deviendront après leur mariage ou leur remise en couple, des familles recomposées. Le mariage a considérablement perdu sa valeur de nos jours, surtout en milieux jeune. Les femmes ne pensent plus qu'il faut nécessairement être mariées pour être heureuses. Elles se détachent donc ainsi peu à peu des exigences sociales qui les contraignaient à se marier absolument, et ont de plus en plus un désir d'indépendance. Par ailleurs, au fur et à mesure que la société perd son influence sur les membres, le contrôle social est de moins en moins accentué et cela à des répercussions sur l'institution maritale par la croissance des divorces.

Au Cameroun, selon le rapport des EDS-MICS et V, le pourcentage de femmes mariées ou en union libre était de 64% en 2011 et celui des hommes de 46%, alors que celui des femmes divorcées ou séparées était de 6% et celui des hommes de 4% la même année. En 2018, le pourcentage des femmes et des hommes mariés ou en union a diminué. Il était de 57% chez les femmes et de 42% chez les hommes, alors que le pourcentage de femmes divorcées ou séparées était de 9% et celui des hommes dans la même condition de 4%, la même année. Ceci veut dire que les hommes et les femmes se marient beaucoup moins et divorcent beaucoup plus de nos

jours, dans la société camerounaise. Ainsi, les divorces croissants, les naissances prémaritales et la monoparentalité sont donc les facteurs majeurs qui favorisent l'augmentation des familles recomposées au Cameroun, et après cela, les décès.

Ces familles sont tout comme les familles traditionnelles des foyers biparentaux sauf que, ces dernières vivent des réalités qui ne se rencontrent pas dans les familles traditionnelles.

2. Les problèmes spécifiques aux familles recomposées dans la ville de Yaoundé

Les données collectées sur le terrain ont révélé plusieurs types de problèmes rencontrés par les familles recomposées dans la ville de Yaoundé, qui ne sont pas vécus dans les familles traditionnelles, et parmi lesquels la filiation reste une question centrale.

Dans la société camerounaise traditionnelle, la parentalité ne dépendait pas de la filiation du moins dans la plupart des cultures car, tous les adultes y étaient considérés comme les parents de tous les enfants de la communauté. Les familles se recomposaient après le décès de l'un des conjoints, au moyen du lévirat et du sororat. Ainsi, les nouveaux conjoints étaient des personnes connues et ces derniers étaient considérés au même titre que les parents biologiques. Le frère ou la sœur qui avait remplacé le conjoint décédé ne faisait aucune différence entre ses enfants et les enfants du frère ou de la sœur décédée, qui quant à eux les considéraient comme leurs parents. Or, dans la société camerounaise contemporaine, les enfants apprennent au travers de l'école, et des nouvelles technologies d'information principalement internet, à faire la différence entre ses parents biologiques et ses oncles et tantes, et aussi entre les adultes de la société et ses parents biologiques. Dans la plupart des cultures camerounaises, les jeunes générations n'acceptent plus de se soumettre aux pratiques du lévirat et du sororat, préférant choisir librement la personne qui remplacera le conjoint absent.

De plus, ce n'est plus tant les décès qui sont à l'origine des familles recomposées aujourd'hui comme nous l'avons dit en amont mais, les divorces, la monoparentalité et les naissances hors mariage. Ceci fait que, dans les situations de remariage, les nouveaux conjoints ne sont plus des personnes de la parenté et n'ont pas forcément le sentiment d'avoir le devoir de prendre soin des enfants de leur partenaire. De plus, ils n'occupent plus forcément une place vacante. Voilà donc les raisons pour lesquelles, les familles recomposées d'aujourd'hui font face aux problèmes de filiation dans la ville de Yaoundé. Les données collectées sur le terrain ont révélé que plusieurs familles recomposées de ce centre urbain faisaient face à cette situation.

Dans certaines d'entre elles, les beaux-pères disent que le fait que leur beaux-enfants soient légalement reconnus par leurs pères biologiques leur impose des limites dans l'exercice de leur rôle et les empêche de prendre certaines décisions qui les concernent. C'est le cas de cet enquêté dont les propos permettent d'illustrer cela :

Dans sa manière d'agir, c'est comme si elle (la femme de l'enquêté) a même oublié qu'il avait un père et que c'est moi même déjà le père. C'est même moi qui lui dis souvent qu'il y a certaines décisions que je ne peux pas prendre sur l'enfant parce qu'il est reconnu par son père. C'est vrai, parce que l'enfant est reconnu par son père, il y a des décisions que je ne peux pas prendre de mon propre chef parce que je reconnais qu'il a un père qui l'a reconnu. Par exemple, si moi je pense peut-être que l'enfant doit aller continuer les études en Europe, je ne peux pas décider comme ça, ce n'est pas que sa mère va refuser mais je ne peux pas me lever et décider que bon ! il faut que l'enfant aille continuer les études en Europe non !¹.

Comme le disaient SAINT-JACQUES et al², la particularité des familles recomposées aujourd'hui est que les deux parents biologiques sont encore en vie, ce facteur semble complexifier l'exercice de la parentalité dans ce sens qu'il y a dans ce cas deux personnes qui seront amenées à exercer le même rôle. C'est ainsi que le rôle du père va se heurter à celui du beau-père et celui de la mère au rôle de belle-mère. En plus de ce facteur, il y a aussi le fait que les enfants font aujourd'hui la différence entre leurs parents biologiques et les parents sociaux³. C'est ainsi qu'ils vont utiliser les termes « mon beau-père », « ma belle-mère » ou encore « le mari de ma mère », « la femme de mon père », ramenant ainsi la parentalité à une question de filiation, ce qui n'était pas le cas dans le passé. Le cas de l'enquêtée suivante illustre bien ce dont il est question :

Moi je considère que c'est son père vu qu'il n'est pas avec son père tu vois non, mais l'enfant m'a dit un jour que « mama je sais que c'est ton mari hein, moi je sais que mon père est mort tu vois non ? c'est mon père par respect mais, même si je grandis demain ou après-demain, je ne pourrai jamais aller investir là-bas dans le village de ton mari ». Il m'a dit ça ! sii, il m'a dit ça ! je lui ai dit qu'ok j'ai compris... « mais je n'oublie pas que c'est mon père aussi », aussi ! pour dire que bon... tu vois comment les enfants d'aujourd'hui... il sait que c'est son père mais ce n'est pas son père il le sait⁴.

¹ Entretien réalisé le 07 avril 2024 à Yaoundé au quartier Biyem-Assi avec un homme en couple avec une femme venue en mariage avec un enfant issu d'une relation antérieure.

² SAINT-JACQUES M-C. et al. (2016). *Séparation parentale, recomposition...*, op. cit..., p.27.

³ Le parent social est tout adulte qui n'est lié à l'enfant dont il s'occupe par aucun lien de filiation, ni par aucun lien juridique. LEVRARD, V. (2010). L'homoparentalité, du parent biologique au parent social. En ligne URL : <https://www.village-justice.com/articles/homoparentalite-parent-biologique,7546.html> consulté en ligne le 01^{er} novembre 2024.

⁴ Entretien réalisé le 03 juin 2024, à Yaoundé au quartier Oyom-Abang avec une femme venue en mariage avec un enfant issu d'une relation précédente.

L'évolution qui se produit dans les mentalités est également pour beaucoup dans ce changement observé dans la manière de percevoir les beaux-parents de nos jours. Cependant, les familles recomposées ne rencontrent pas que des problèmes de filiation mais elles font également face au problème de la garde des enfants.

Cette situation est aussi une conséquence des transformations qui s'opèrent dans la société camerounaise depuis la venue de l'État et de la loi écrite. En effet, dans la société camerounaise traditionnelle, les enfants sont le bien de toute la communauté et tous les adultes ont le devoir de veiller sur eux. L'expression « garde des enfants » n'était donc pas employée dans ce contexte. C'est avec la venue du droit écrit et la croissance des divorces que cette expression a été introduite dans la société. En effet, la croissance des divorces donne lieu à des recompositions familiales, permettant la formation de nouveaux modèles de familles au sein desquels ce phénomène est vécu. Le principe de la garde des enfants s'applique ainsi dans le contexte des couples divorcés ou séparés et implique que les enfants du couple se verront obligés de vivre en permanence avec l'un des parents, et celui qui n'a pas obtenu la garde des enfants se contentera de les voir de temps en temps, ce qui n'est pas évident pour les enfants qui peuvent en être profondément perturbés. L'enquêtée suivante en parle lors de son entretien :

Elle (sa belle-fille) préfère venir s'asseoir, elle se couche là elle passe toute la journée sous le soleil, elle se place dans les coins du mur, se place dans le coin, malheureuse de manière à ce que si un passant passe on peut croire que je prends quoi à cet enfant ? la grâce que j'ai eu c'est qu'elle en faisant ça mon beau lui aussi il a remarqué ça. Ma coépouse, donc la femme de mon beau a remarqué son comportement. Donc, elle est toujours nerveuse, toujours attristée, toujours dans les coins. Il y a des moments où je lui demande que mais comportes-toi comme si tu es dans la maison de ton père, ne fais pas comme si tu étais dans la maison d'un monstre ; comme si tu étais un enfant vendu. Parfois elle est dans son coin là-bas elle est en train de faire sa sorcellerie là, soit c'est mon beau-frère, soit c'est la voisine qui l'appelle qui lui met en tête que pourquoi tu te comportes comme ça ? pourquoi tu es triste ? (...) et elle me fait comprendre que oui j'ai causé avec l'enfant mais l'enfant, elle dit qu'elle est triste parce qu'elle veut aller rester plutôt chez sa mère¹.

La séparation des parents est souvent une expérience douloureuse pour les enfants, c'est une épreuve qui peut parfois leur laisser des séquelles qui les marqueront toute leur vie ; c'est pourquoi aussi, les parents seront appelés à la rendre moins pénible et à faciliter leur adaptation à ce nouveau style de vie. En dehors du problème de la garde des enfants, les familles

¹ Entretien réalisé le 28 juin 2024 à Yaoundé au quartier Camp-Sonel avec une femme ayant contracté un mariage avec un enfant d'une relation passée.

recomposées font également face à des difficultés liées à la cohabitation entre les frères et sœurs par alliances, et aussi entre les demi-frères et sœurs.

Lorsque dans une famille recomposée chacun des partenaires amènent dans le foyer un ou plusieurs enfants de leur relation précédente, ces enfants seront appelés des frères par alliance. Ce sont des enfants qui ne partagent aucun lien de sang mais qui sont amenés à cohabiter ensemble comme des frères. Une fois la famille reconstituée, le défi sera de construire les liens entre les différents membres, ce qui peut s'avérer difficile parce que certains étaient il y a quelques temps inconnus des autres. Parfois au départ, les frères par alliance se rejettent et avec du temps finissent par tisser des liens fraternels mais quelquefois aussi, cette situation de rejet peut devenir permanente. Dans l'extrait d'entretien suivant, une femme venue en mariage avec un enfant d'une union antérieure et en couple avec un homme dans la même situation explique ce qui se passe entre la fille de son mari et sa fille :

C'est vrai que nous les parents... c'est vrai que mon mari et moi nous les prenons au même titre d'égalité mais entre elles, il n'y a pas encore trop cet amour donc, l'aîné (la fille de son mari) n'arrive pas encore à accepter que ce soit sa petite sœur (la fille de l'enquêtée), elle se doit de l'aimer comme sa petite sœur. Il y a des jours où elle se fâche en disant que « quand vous me demandez de l'aimer comme ma petite sœur est-ce que c'est d'abord ma petite sœur ? ce n'est pas ma petite sœur » donc, moi je me dis qu'au fur et à mesure avec le temps. Ce n'est pas encore facile de leur mettre ça dans la tête mais avec le temps ça peut aller¹.

Les données récoltées sur le terrain révèlent que les parents sont ceux qui facilitent les rapports entre les enfants. Lorsqu'il y a une bonne entente entre eux, ils peuvent manœuvrer et imposer à ces derniers leurs règles, élaborer des stratégies qui les aideront à s'accommoder et à développer de bonnes relations les uns avec les autres. C'est dans ce sens qu'ils vont souvent initier des jeux ou des sorties détentes en famille, dans le but de construire ce lien familial. En ce qui concerne les rapports entre les demi-frères et sœurs, ils sont souvent d'entame meilleurs que ceux des frères par alliance. Dans les familles recomposées, c'est après la naissance de l'enfant mutuel du couple que le terme demi-frère prend tout son sens. Généralement, la venue d'un enfant aide à resserrer les liens entre les membres parce qu'il est le seul qui partage des liens de sang avec tous les autres membres de la famille² et, ce facteur amène les autres à s'unir autour de lui. Cependant, il y a aussi des familles recomposées où les demi-frères ne s'acceptent

¹ Entretien réalisé le 28 juin 2024 à Yaoundé au quartier Camp-Sonel avec une femme ayant contracté un mariage avec un enfant d'une relation passée.

² GOSSELIN, J. et al. (2006). Être mère dans..., op. cit..., p. 220.

pas. Dans le cas de l'enquêtée suivante, les enfants qu'elle a fait avec son nouveau mari rejette celui qu'elle a fait hors mariage :

*Chaque fois que je veux même causer avec lui, je lui dis ne fais pas de distinction entre les enfants. Quand tu fais ça, lui qui est l'aîné (l'enfant de l'enquêtée) ... Il y avait un temps jusqu'à son premier fils (le fils de l'enquêtée et de son nouveau conjoint), quand il rentre (son mari) comme ça mon fils veut aller faire yayato,¹ son premier fils chasse mon fils que ce n'est pas ton père donc il avait déjà fait que même les enfants savaient déjà que ce n'était pas le père du grand frère donc c'est pour frustrer mon fils et il était toujours à mes côtés. **[Se sont ses propres frères qui agissent de la sorte ?] oui !².***

Comme nous l'avons dit plus haut, lorsque la famille se recompose, ce sont les parents qui peuvent faciliter les rapports entre les enfants. Le fait que les parents ne s'entendent pas bien ou que, le beau-parent n'accepte pas ses beaux-enfants peut détériorer la relation entre les demi-frères et le plus souvent, ce sont les enfants nés hors mariage qui en font les frais, comme l'ont démontré les travaux de GNINTEDEM TCHOUBOU. Parfois, les enfants mutuels rejettent leurs frères et sœurs nés hors mariage parce qu'ils ont vu le beau-parent le faire en premier³. En effet, les enfants, même s'ils donnent l'impression d'être trop jeune pour comprendre ce qui se passe autour d'eux, savent percevoir ces différences dans le traitement qu'ils reçoivent de leurs parents et dans un contexte familial comme celui des familles étudiées ou les enfants du foyer peuvent être ceux l'un des partenaires mais pas de l'autre, un beau-parent qui rejette ces beaux-enfants peut influencer les enfants mutuels et les amener à faire pareil comme nous pouvons le constater dans l'extrait d'entretien ci-dessus.

Ce sont donc là des situations qui peuvent apporter beaucoup de conflits dans le foyer mais pas que celles-là car, dans les familles recomposées, plusieurs choses peuvent être à l'origine des conflits. Mais, tout ceci va donc contribuer à créer un environnement d'exercice de la parentalité particulier

II. LA PARENTALITÉ AU SEIN DES FAMILLES RECOMPOSÉES À YAOUNDÉ : COPARENTALITÉ ET PLURIPARENTALITÉ

Dans les familles recomposées à Yaoundé, l'exercice de la parentalité semble complexe. En effet, ces familles créent des contextes inédits d'exercice de la parentalité caractérisés par la

¹ Expression populaire au Cameroun utilisée pour souhaiter à une personne la bienvenue, pour accueillir quelqu'un.

² Entretien réalisé le 22 septembre 2024 à Yaoundé au quartier Mendong avec une femme venue en mariage avec un enfant d'une relation passée.

³ GNINTEDEM TCHOUBOU, R. (2022). Fécondité pré-nuptiale et reconfigurations..., *op. cit.*, p. 235.

coparentalité et la pluriparentalité. Dans une société camerounaise sans cesse en mutation, la parentalité se transforme et les familles recomposées sont aujourd'hui l'un des lieux où ces changements peuvent être observés.

1. La parentalité en contexte camerounais

Le terme parentalité provient du mot parent. C'est un concept qui date de la fin du 20^{ème} siècle. Il a été élaboré en 1961 par RACAMIER pour mettre en évidence la fonction parentale qui ne ressort pas clairement dans le mot parent, parce que celui-ci ne fait pas que référence au père et à la mère mais, peut aussi renvoyer à tous ceux avec qui nous avons un lien de parenté. Ce terme fait donc référence à l'exercice des fonctions parentales. Dans les sociétés d'Afrique subsaharienne et à Yaoundé en particulier, la parentalité est élargie c'est-à-dire qu'elle ne concerne pas que les parents biologiques mais aussi la parenté et même les membres de la communauté. Elle n'y est donc pas nécessairement liée à la filiation. Cependant, avec la montée de l'individualisme et la nucléarisation progressive de la famille, la parentalité tend à être de moins à moins élargie car les gens vivent beaucoup plus renfermés sur eux-mêmes de nos jours. Avec la modernité et les changements qui s'opèrent dans les mentalités, le contrôle des aînés sur les cadets tend à disparaître surtout dans les grandes villes.

Dans la ville de Yaoundé, le constat qui est fait est que les aînés ne s'impliquent plus tellement dans l'éducation des cadets comme cela était le cas autrefois et cela, les données collectées sur le terrain l'ont démontré. Ce qui pourrait être l'un des facteurs responsables de l'augmentation de la délinquance observée en milieu jeune ces dernières années dans nos sociétés. Le recul de la mentalité communautaire au profit de l'individualisme fait que de plus en plus, chacun s'occupe d'abord de lui-même et très peu des autres. De plus, les outils de communication tels que la télévision et internet, véhiculent de nouvelles manières de concevoir et d'exercer la parentalité qui remettent en question les normes qui encadraient autrefois l'exercice de la parentalité au sein de la société camerounaise. C'est ainsi que par exemple, l'utilité des pratiques éducatives telles que les châtiments corporels commencent à être remis en question dans les foyers et les milieux scolaires, alors que l'usage du fouet à toujours occupé une place importante dans l'éducation des enfants dans la société camerounaise comme le témoigne l'enquête suivant :

Au quotidien comme on vit dans cette maison, je dis ! toute fois que cette enfant peut commettre une bêtise ou quoi que ce soit, j'ai l'obligation de l'éduquer parce que bon demain ou après-demain, il faut qu'il sente qu'il a reçu une éducation digne de ce nom, qu'il n'a pas été égaré parce que bon... quand il commet une

bêtise, je le corrige au titre que mes enfants pour que prochainement, il ne répète plus la bêtise qu'il a fait (...) les enfants d'aujourd'hui sont vraiment têtus si on n'est pas stricte, ils vont grandir comme des animaux donc il faut vraiment tout faire pour les mettre sur les rails¹.

Ces propos permettent de comprendre que cette pratique désormais interdite en milieu scolaire, est utilisée dans un but éducatif et permet de sanctionner l'enfant qui s'écarte de la norme sociale, et de le ramener sur le droit chemin. Toutefois, malgré les transformations qui s'opèrent dans le domaine de la parentalité au Cameroun, elle demeure quand-même étendue. Les données récoltées sur le terrain attestent que dans la ville de Yaoundé, les adultes continuent tout de même d'exercer des rôles de parent pour les enfants de leur entourage mais, avec beaucoup plus de restrictions que par le passé. En effet, il y a des choses qu'ils se permettent de moins en moins de faire et aussi que les parents ne leur permettent plus de faire. Les parents sont aujourd'hui très sélectifs par rapport aux types de rôles parentaux que leur entourage pourrait remplir pour leurs enfants. Concernant par exemple la correction ou la nutrition de leurs enfants, la plupart des parents préfèrent s'en charger eux-mêmes plutôt que de voir quelqu'un d'autre le faire à leur place (chapitre 4).

Dans les familles recomposées, la parentalité ne s'exerce pas comme dans les familles traditionnelles. Bien que ces deux types de familles soient des foyers biparentaux, la particularité des premières influence la manière dont la parentalité s'y exerce donnant lieu à des situations de coparentalité et de pluriparentalité.

2. Contextualisation de la coparentalité et de la pluriparentalité

Les familles recomposées qui émergent dans la société camerounaise contemporaine et plus précisément à Yaoundé font face à des réalités que leur imposent la société moderne. Dans cet environnement où les mariages ne sont plus initiés par la famille, où les divorces et les séparations de couple sont de plus en plus croissant ; dans laquelle les pratiques ancestrales telles que le lévirat et le sororat ne sont plus acceptés, les familles qui se recomposent rencontrent des situations où l'exercice de la parentalité impose le partage des responsabilités parentales entre les parents séparés. Avec la séparation et la remise en couple de l'un des conjoints, une figure parentale inconnue apparaît permettant ainsi la forme d'une parentalité triangulaire parent gardien - parent non gardien - nouveau conjoint, au sein de laquelle il se crée des relations de coparentalité et de pluriparentalité. Cette parentalité triangulaire va être

¹ Entretien réalisé à Yaoundé le 06 mai 2024 au quartier Oyom-Abang avec un beau-père.

complété par l'entourage de chacun de ses parents (parenté, amis, voisins). Ce sont les divorces et les séparations de couples qui sont à l'origine de la création du concept de coparentalité, ce sont également ces phénomènes qui sont responsable de la séparation du parental d'avec le conjugal.

La coparentalité traduit donc cette relation parentale qui subsiste après la séparation conjugale. Elle a été mise en lumière par la progression des familles recomposées un peu partout dans le monde. Ce terme a évolué dans sa définition et fait aussi référence à deux personnes qui partagent en commun les rôles de parents. Ainsi, il n'est donc plus strictement réservé aux personnes divorcées ou séparés comme au départ. Dans le contexte des familles recomposées de la ville de Yaoundé, il peut se former plusieurs relations coparentales, comme nous le verrons un peu plus loin dans ce travail. Tout ceci permet de comprendre que si aujourd'hui le terme coparentalité est aussi employé dans le cadre des familles traditionnelles pour faire référence au partage des droits et devoirs parentaux par les parents de ces familles, ce n'est pas à la base une réalité qui les concerne, si le mot est considéré dans son sens strict. En effet, dans une famille traditionnelle les parents qui remplissent les fonctions parentales ne sont ni séparés, ni divorcer.

Si dans le contexte camerounais les familles recomposées imposent des situations de coparentalité, il n'en n'est pas de même de la pluriparentalité. Les études menées auprès des différents informateurs de cette recherche ont permis de comprendre que dans la ville de Yaoundé, ce ne sont pas d'abord les familles recomposées qui sont à l'origine de la pluriparentalité mais, les normes sociales. Les travaux de CISSE et *al*¹ révèlent que dans les sociétés d'Afrique subsaharienne, tous les adultes de sexe masculin et féminin sont considérés au rang de père et de mère, et ont le devoir de veiller sur les enfants de leur entourage. C'est cette norme sociale également en vigueur dans le centre urbain de Yaoundé, qui bien qu'ayant subi avec le temps les coups de la modernité, est à l'origine de la pluriparentalité à Yaoundé. C'est un phénomène qui est donc vécu dans tous les types de familles dans cette ville (recomposée, monoparentale, traditionnelle...etc.), il n'est donc pas seulement le propre des familles recomposées, du moins dans le contexte camerounais.

Pour terminer, il était question dans cette section de présenter un aperçu général des familles recomposées à Yaoundé. C'est ainsi que nous avons parlé de la manière dont elles se

¹ CISSE, R. et *al*. (2017). La parentalité en Afrique, ..., *op. cit.*..., p.39.

constituent dans ce pays, présenter les difficultés auxquelles elles font face, et parlé de la manière dont la parentalité s'y exerce. Il ressort de là que dans le contexte camerounais, ces familles se constituent après la mort de l'un des conjoints, suite à un divorce ou une séparation de couple, après une période de monoparentalité, et aussi après le décès de l'un des conjoints. Ces familles rencontrent des problèmes spécifiques telles que celui de la garde des enfants, les problèmes de filiation ou encore ceux liés à la cohabitation des enfants, plus précisément celle des frères et sœurs par alliance et aussi des demi-frères et sœurs. En ce qui concerne la parentalité et comment elle s'y exerce, il en ressort que la parentalité a connu des transformations dues à la modernité, et celles-ci sont aussi observable dans les familles recomposées. Cependant, dans ces familles la parentalité s'exerce par la coparentalité et la pluriparentalité. Les familles recomposées sont donc des foyers biparentaux tout comme les familles traditionnelles, mais différentes de ces dernières à cause de la manière dont elles sont composées. C'est aussi ce qui fait qu'elles vivent des réalités particulières, et l'une de ces réalités est aussi la beau-parentalité, qui fera l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE 2 :

LA BEAU-PARENTALITE DANS LES FAMILLES RECOMPOSEES A YAOUNDE

Dans la société traditionnelle africaine et camerounaise en particulier, le mariage était vu comme une marque de réussite sociale et le divorce comme un échec. C'est la raison pour laquelle les familles faisaient pression sur les couples pour les maintenir uni et éviter les séparations. Les familles se recomposaient donc à la suite des décès par le moyen du lévirat et du sororat, deux pratiques traditionnelles qui consistaient à marier une veuve (cas du lévirat) ou un veuf (cas du sororat) avec le plus proche parent du conjoint disparu. Le beau-parent c'est-à-dire le parâtre ou la marâtre, était dans ce cas une figure connue et celui-ci occupait au sein de cette famille une place « vacante »¹. Il/elle avait figure de père ou de mère, parce que dans la communauté, toute adulte était considéré comme un parent pour tous les enfants de sa communauté. Mais aujourd'hui, la famille traditionnelle africaine a laissé place à la famille africaine contemporaine, où les réalités sont tout autres. A cause de la croissance des divorces, les raisons qui amènent les familles à se recomposer ne sont plus les mêmes qu'avant.

Le nouveau conjoint n'occupe plus forcément une place « vacante », et les transformations observées dans la famille africaine d'aujourd'hui, produit de la colonisation et de la modernité, ont provoqué des changements dans les mentalités et apporté des concepts comme ceux de « beau-parent » et « bel-enfant », termes qui susciteront une évolution dans la manière de concevoir les nouveaux conjoints et les beaux-enfants au sein de cette société. Les jeunes générations ont appris par ces concepts à faire la différence entre les parents biologiques et les nouveaux partenaires de leurs parents, qu'ils appellent désormais « le mari de ma mère », « la femme de mon père », ce qui n'était pas le cas avant car, les noms père et mère étaient attribués à toute personne de la communauté susceptible de l'être de par son âge. Dans un contexte comme celui-là, l'exercice de la parentalité peut s'avérer être un défi considérable pour les beaux-parents et peut même être l'élément déclencheur de nombreux conflits au sein de ces ménages.

¹ SAINT-JACQUES M-C. et al. (2016). *Séparation parentale, recomposition..., op. cit...*, 545p.

Dans ce chapitre, nous parlerons d'abord de l'exercice de la beau-parentalité dans les familles recomposées au Cameroun et après nous présenterons les facteurs qui facilitent la beau-parentalité et ceux qui représentent un obstacle à son exercice.

I. LES MOTIVATIONS DES BEAUX-PARENTS A S'OCCUPER DE LEURS BEAUX-ENFANTS

La famille camerounaise comme nous l'avons dit en amont, se transforme par le biais de la modernité et des nouvelles valeurs qu'elle véhicule dans la société. Ces transformations sont responsables non seulement de la croissance des familles recomposées au Cameroun mais aussi du nouveau visage que présentent ces familles de nos jours. La beau-parentalité et la manière dont elle s'exerçait, ont également été influencé par ces changements. Si autrefois les beaux-parents exerçaient des rôles de parents vis-à-vis de leurs beaux-enfants parce qu'étant devenu les parents de leurs neveux et nièces par le biais du lévirat et du sororat, ils avaient le devoir d'en prendre soin comme s'il s'agissait de leurs propres enfants, aujourd'hui les motivations sont toutes autres et multiple.

1. L'amour pour le conjoint

Certains beaux-parents pensent qu'aimer le conjoint ne consiste pas à le lui déclarer mais à le lui démontrer, et le meilleur moyen de le faire c'est de prendre soin de ses enfants comme s'ils étaient les leurs. Selon leurs propres dires, personne ne peut déclarer qu'il aime son conjoint mais il n'aime pas ses enfants ; l'amour pour le conjoint se reflète donc dans les soins que le nouveau conjoint donne aux enfants de son partenaire, c'est en quelque sorte une preuve d'amour. Dans l'extrait d'entretien suivant, une femme entrée en conjugalité avec un homme qui avait déjà deux enfants lors de leur rencontre en parle en ces termes :

Je considère les enfants de mon mari comme mes enfants. Moi je ne sais pas... C'est seulement que d'autres enfants sa décourage. C'est d'autres enfants qui font en sorte que les gens disent que l'enfant d'autrui c'est l'enfant d'autrui vu le comportement. Même si tu lui donnes l'avion il y a toujours quelque chose qui va clocher mais, on supporte à cause de leur père, parce que quand tu aimes leur père... il y a d'autres femmes qui sont aussi dures si tu es malade, elle ne peut pas t'amener à l'hôpital. Mais quand l'enfant est malade beaucoup, il faut l'amener à l'hôpital pour prouver donc l'amour que tu dis que tu aimes leur père. L'amour ce n'est pas la bouche, ce n'est pas l'argent du père de ses enfants là¹.

¹ Entretien réalisé le 10 juin 2024 à Yaoundé au quartier Oyom-Abang avec une femme en couple avec un homme venu en mariage avec deux enfants d'une relation passée.

L'amour pour le conjoint est aussi ce qui amène certains beaux-parents à supporter le mauvais comportement de leurs beaux-enfants et les motive à continuer de s'en occuper malgré tout. En dehors de cette raison, il y'en a encore d'autres qui conduisent les nouveaux partenaires à donner des soins à leurs beaux-enfants. Quelques un le font à cause de leur foi en Dieu.

2. La foi en Dieu

Les nouveaux conjoints qui sont des croyants et membres d'une communauté religieuse (de la communauté chrétienne dans le cas des enquêtés interrogés), donnent des soins à leurs beaux-enfants parce que c'est ce que leur foi exige. Le faire est donc un moyen pour eux de plaire à la divinité à laquelle ils font dévotion, et de ne pas s'écarter de la volonté de leur Dieu. Ils espèrent aussi être récompensés par ce dernier pour le bien qu'ils font. Ils pensent également que s'ils ne le font pas, ils risqueraient de subir le châtement divin. Faire le bien est une valeur qui est partagée par toutes les religions du monde, et dans le cas de ces beaux-parents, faire le bien c'est s'occuper convenablement de leurs beaux-enfants et aussi faire preuve d'impartialité dans leur manière de traiter tous les enfants de la maison. Les entretiens ci-dessous permettent d'illustrer cela :

Pour moi ils sont très précieux, ce sont mes enfants parce que je les aime et j'aime leur père. [Il y a t-il quelque chose qui vous pousse à le faire ?] oui ! l'instruction divine, c'est une recommandation de Dieu pour moi, c'est dans mon alliance avec Dieu. Lui et moi on a fait une alliance où on a fait l'échange, je prends soin de tes enfants (les enfants de Dieu), pendant que tu prends soin des enfants que je te donne (ceux de l'enquêté)¹.

La crainte de Dieu est donc une grande motivation qui pousse les nouveaux partenaires à donner des soins aux enfants de leurs conjoints cependant, ils le font pour bien d'autres raisons encore, d'autres le font parce qu'ils espèrent qu'un jour, ces derniers le leur rendra d'une manière ou d'une autre.

3. L'intérêt

Le principe de l'éternel redevabilité des enfants envers les membres de leur communauté évoqué par des auteurs à l'exemple de MARIE², semble être encore imprégnés dans les mentalités de nos jours, et ceci est observable dans les familles recomposées à Yaoundé. Plusieurs beaux-parents ont fait mention lors des entretiens de ce que l'enfant qu'un parent

¹ Entretien réalisé le 19 septembre 2024 à Yaoundé au quartier Biyem-Assi avec une femme en couple avec un homme qui avait déjà des enfants lors de leur rencontre.

² Marie, A. (1997). Du sujet communautaire, ..., *op. cit.*, p. 77.

élève fut-il le sien ou celui de quelqu'un d'autre, pourrait plus tard retourner à celui qui l'a élevé les bienfaits en prenant à son tour soin de ce parent par reconnaissance pour ce qu'il aurait fait pour lui. Ainsi, les beaux-enfants à travers les soins qu'ils reçoivent de leurs beaux-parents au quotidien, contractent une dette qu'ils seront tenus de rembourser une fois adulte. A titre illustratif, les extraits d'entretien suivant relatent les propos d'enquêtés qui évoquent ce dont il est question :

Comme j'ai dit tout à l'heure, il y'a un lien de parenté qui existe, se sont mes enfants. Si j'ai une possibilité de les aider sans toutefois avoir une arrière-pensée... d'autant plus que demain eux aussi ils peuvent m'aider donc ce n'est que normal, de ce côté-là c'est ça¹.

A tout le monde je fais, je ne fais pas la combine. Tous les enfants c'est ma part parce que demain ce sont les enfants-là qui vont aussi m'aider, même comme on dit souvent que quand tu souffres avec les enfants d'autrui demain... mais l'autre là je m'en fous, parce que c'est seulement aussi Dieu qui récompense, qui voit les souffrances des gens. Même s'ils ne me font rien mais Dieu est là².

Prendre soin des enfants de leurs partenaires est donc d'une certaine manière une façon pour ces beaux-parents de garantir leur lendemain ou encore un investissement qu'ils font et dont ils pourront en jouir demain. Ainsi, dans certain cas, l'engagement des beaux-pères et des belles-mères est aussi une question d'intérêt.

Dans les familles recomposées la parentalité ne s'exerce pas toujours de façon naturelle comme dans les familles traditionnelles. Les gestes, les attentions, les soins apportés aux enfants sont parfois mesurés, pensés, réfléchis. Pour que les choses marchent, les parents se voient obligés de prendre un certain nombre de résolutions c'est pourquoi, les actions qu'ils vont poser sont parfois intentionnelles, des attitudes, des comportements qu'ils vont décider de cultiver et qui par conséquent ne se feront pas de manière naturelle. Par exemple, il peut arriver que le beau-parent veuille donner de l'attention aux enfants de la famille recomposée alors, il va se rassurer d'en donner aussi à ceux qui ne sont pas sorti de lui pour que ces derniers ne se sentent pas lésés ou mis à l'écart. L'attention qu'il donne à ces derniers n'est donc pas naturelle mais intentionnelle. Les beaux-parents dans l'exercice de leurs rôles de parent se heurtent parfois à des réalités qui peuvent soit être des facilitateurs ou des obstacles à la beau-parentalité.

¹ Entretien réalisé le 06 mai 2024 à Yaoundé au quartier Oyom-Abang avec un homme ayant contracté un mariage avec une femme venue en mariage avec un enfant d'une relation passée.

² Entretien réalisé le 30 avril 2024 à Yaoundé au quartier Bakari avec une femme en couple avec un homme qui avait déjà des enfants lors de leur rencontre.

II. LES FACILITATEURS ET LES OBSTACLES A L'EXERCICE LA BEAU-PARENTALITE AU SEIN DES FAMILLES RECOMPOSEES A YAOUNDE

La relation beaux-parents/beaux-enfants et les liens qui les unissent ne se tissent pas naturellement comme ceux des parents biologiques avec leurs enfants. Ils se construisent au fil du temps et pour se faire, cela nécessite l'association de plusieurs facteurs qui permettront de faciliter leurs rapports mais, ils peuvent également rencontrer plusieurs obstacles.

1. Les facilitateurs de la beau-parentalité dans les familles recomposées à Yaoundé

Les données recueillies sur le terrain ont permis de relever plusieurs facteurs qui facilitent l'exercice de la beau-parentalité dans familles recomposées à Yaoundé. L'un d'eux est l'absence du parent non gardien.

Après un divorce ou une séparation de couple, les parents gardiens et leurs ex-conjoints demeurent les seuls détenteurs de la puissance paternelle et sont par conséquent contraint de continuer d'exercer leur rôle de parent vis-à-vis de leurs enfants. Sauf que, certaines relations parentales ne survivent pas après que la relation conjugale se soit terminée. Le fait que la relation passée ait été conflictuelle ou blessante pour les ex-partenaires peut souvent causer une rupture totale des rapports entre les deux parents biologiques et amener les parents non gardiens à abandonner la totalité de leurs droits et devoirs qui seront assumés par le nouveau partenaire. Dans ce cas, le nouveau conjoint bénéficie d'une plus grande marge de manœuvre et se sent beaucoup plus libre de prendre certaine décision concernant son bel-enfant¹. La situation d'Ernestine en est un cas palpable :

J'ai eu les problèmes avec le père de mes enfants si bien qu'il m'a tapé c'était vraiment... je suis partie, parce que d'habitude c'était toujours comme ça. Quand je ne peux plus supporter je pars un peu me reposer quelque part (...). Ça fait même trois ou quatre ans qu'on ne s'est plus jamais vu, je ne l'ai plus jamais croisé, on ne s'est plus jamais croiser. Il avait abandonné les enfants noon !! il ne me demande même pas s'ils mangent, où ils vivent, même les enfants même ils n'appellent pas (...). Aujourd'hui là moi je suis même contente qu'on soit comme ça là, parce que ça évite même les problèmes, ça évite les problèmes. Il est de son côté, je suis de mon côté. (...) quand j'étais encore avec le père de mes enfants, il n'assumait pas ses responsabilités dont je souffrais même beaucoup parce qu'il fallait tout faire seule. Aujourd'hui, je suis très à l'aise parce que mon mari assume, très à l'aise parce que mon mari fait tout moi je l'aide même seulement².

¹ GNINTEDEM TCHOUBOU, R. (2022). Fécondité pré-nuptiale et reconfigurations ..., *op. cit.*..., p. 181.

² Entretien réalisé le 21 mai 2024 à Yaoundé au quartier Acacias avec une femme ayant contracté un mariage avec plusieurs enfants d'une union antérieur.

Bien que la loi camerounaise n'attribue pas à une tierce des droits sur un enfant tant que celui-ci ne l'a pas reconnu devant les instances juridiques, le constat qui est fait est qu'au Cameroun et plus précisément dans la ville de Yaoundé, les nouveaux conjoints exercent tous les rôles dévolus aux parents biologiques seuls sans même avoir eu à adopter les enfants de leurs conjoints, et sans que cela ne constitue pour eux un obstacle. En effet, comme le dit LOCOH¹, dans les sociétés africaines, les membres connaissent la loi écrite mais ce qu'ils appliquent au quotidien, ce sont les normes sociales. Le caractère communautaire de la société camerounaise fait que les beaux-parents sont considérés dans la société comme les parents de leurs beaux-enfants, il n'est donc étrange pour personne de les voir remplir librement des rôles dévolus aux géniteurs seuls conformément à la loi écrite. Le cas de cet enquêté, en est une belle illustration :

Vu que son père est décédé, je remplace son père valablement. Il n'y a même pas longtemps que Ayissi, il y'a un costaud-là qui a porté plainte à cet enfant-là. Bon, lorsqu'on a remis la convocation, moi-même je me suis présenté au commissariat. On m'a demandé pourquoi, j'ai dit c'est mon fils donc comme il est encore petit, il est encore mineur donc s'il y'a quoi que ce soit j'assume valablement, d'autant plus que c'est mon fils. Nous sommes partis on nous a auditionné bon, peu après j'ai signé je suis rentré².

Cet enquêté n'a pas adopté le fils de sa femme et n'est pas non plus officiellement marié avec cette dernière mais, il répond des actes de son beau-fils dans un commissariat comme s'il était le géniteur sans toutefois que les forces de l'ordre ne trouvent cela irrégulier ou illégale. A l'exception de l'absence du parent non gardien comme facilitateur de la beau-parentalité, l'enquête en a révélé d'autres, il s'agit de la qualité de la relation du beau-parent avec le parent gardien.

Les études menées par WIDMER et FAVEZ, démontrent que « la satisfaction dans le couple conjugal n'a pas d'effet sur la coparentalité avec le partenaire actuel »³ or, les études menées sur le terrain ont montré que les conflits conjugaux ont parfois tendance à avoir très vite des répercussions négatives sur la beau-parentalité de telle enseigne que le nouveau conjoint impute à ces beaux-enfants les conséquences des actions de son conjoint (le parent gardien). Il s'ensuit donc le rejet ou encore la maltraitance. Un des informateurs interviewés lors des enquêtes de terrain en parle en ces termes :

¹ LOCOH, T. (1995). *Familles africaines, population..., op. cit...*, p.30.

² Entretien réalisé le 06 mai 2024 à Yaoundé au quartier Oyom-Abang avec un homme en couple avec une femme ayant amené dans le foyer des enfants issus d'une précédente relation.

³ WIDMER, E. et FAVEZ, N. (2012). *Capital social et coparentage..., op. cit...*, p.198.

Au départ c'était vraiment très difficile pour elle. Dès que nous on a un problème, ça devient le problème des enfants (...). Au départ, la manière dont elle les réprimandait, la manière où par moment dès que nous on a un problème elle se met en colère contre les enfants, elle a des réponses désinvoltes envers les enfants, elle a des sautes d'humeur, des punitions, elle les prive par exemple de nourriture. Au départ on avait ses problèmes¹.

Par contre, dans les foyers au sein desquelles les parents gardiens s'investissent pour consolider les liens entre leurs nouveaux conjoints et leurs enfants, où le partenaire actuel considère ses beaux-enfants comme les siens, la beau-parentalité fini par ne plus dépendre de la qualité de la relation conjugale. C'est en tout cas ce que l'entretien avec cet enquêté révèle :

Avant c'est moi-même qui avait le complexe donc, je me disais un peu si je fais ceci, si je fais comme ça, qu'est-ce qu'elle pourra dire ? puisque bon en réalité, je ne suis pas le père biologique donc c'est un peu ce complexe là mais, je me suis rendu compte qu'elle avait intégré que nous sommes ensemble et donc c'est mon enfant. Elle avait intégré cela donc la relation entre moi et mon bel-enfant si je peux dire comme ça, elle est indépendante de la relation entre ma femme et moi donc, la relation entre mon beau-fils et moi doit juste grandir donc c'est-à-dire que même quand je suis en mauvais terme avec ma femme, comme une fois c'est arrivé jusqu'à elle est même partie et je suis resté avec l'enfant et nous étions toujours pareil².

Les parents gardiens pour tisser des liens entre leurs enfants et leurs nouveaux partenaires, vont essayer chaque fois de faire comprendre à leurs conjoints qu'ils sont aussi les parents de ces enfants même s'ils n'en sont pas les géniteurs. Ils vont aussi de temps en temps les encourager à les punir, à jouer avec eux et à leur donner de l'attention, ceci dans le but de faciliter la création d'une bonne relation et un attachement. C'est le cas de l'informateur ci-dessous, une femme entrée en mariage avec un enfant fruit d'une ancienne relation :

Oui c'est ça que je disais tout à l'heure que par moment, j'ai comme l'impressions qu'il a peur de faire un certain nombre de choses, parce qu'il va se dire que peut-être si je fais, comment est-ce qu'elle va réagir, comment est-ce qu'elle va prendre la chose. Comme au niveau de l'étude de l'enfant, je lui dis souvent que l'enfant n'est pas souvent très attentif à moi parce que je gronde beaucoup. Je lui dis souvent qu'il faut que tu prennes la charge de Chris, il faut réviser avec lui, pour moi c'est aussi pour sceller ce lien-là³.

Ainsi, la qualité de la relation conjugale a de moins en moins d'effet sur la beau-parentalité au fur et à mesure que le beau-parent s'attache à son bel-enfant. C'est également

¹ Entretien réalisé le 26 juin 2024 à Yaoundé au quartier Camp-Sonel avec un homme ayant contracté une union ayant des enfants nés d'unions précédentes.

² Entretien réalisé le 07 avril 2024 à Yaoundé au quartier Biyem-Assi avec un homme en union libre avec une femme qui a déjà un enfant.

³ Entretien réalisé le 07 avril 2024 à Yaoundé au quartier Camp-Sonel avec une femme entrée en mariage avec un enfant fruit d'une ancienne relation.

pourquoi, l'acceptation du bel-enfant par le beau-parent est nécessaire et est aussi identifiée comme un facilitateur de la beau-parentalité.

Dans les familles recomposées où le parent gardien impose ses enfants dans le foyer ou, les amène dans le ménage contre le gré du nouveau partenaire, les enfants peuvent être exposés au rejet de leurs beaux-parents. Ce rejet peut se traduire par un comportement parfois inapproprié du beau-parent vis-à-vis de son bel-enfant ou encore par la maltraitance physique (des punitions abusives, bastonnade) ou émotionnelle (des injures, des paroles blessantes). Cette situation peut aussi avoir des répercussions sur le couple du parent gardien en générant des conflits qui peuvent aboutir à la séparation du couple. Le cas de cette enquêtée nommée Damaris, femme venue dans son foyer avec un enfant fruit d'une relation antérieure, permet d'illustrer cela :

Je lui avais dit que pardon acceptes mon enfant chez toi, je vais prendre toute la responsabilité, parce qu'il m'avait dit catégoriquement au début qu'il ne voulait pas l'enfant. Ma mère a dit que non laisse d'abord l'enfant ici tu pars et comme ce n'est pas ma mère biologique, elle ne regardait pas l'enfant. Je reste un jour chez moi à 4h00, j'avais laissé l'enfant ça faisait déjà 2 semaines. Mon petit frère toque à 4h00, « Damaris ! viens voir ce qui arrive à l'enfant ». J'arrive, la face de l'enfant était comme ça (elle le démontre par un geste de ses mains). Les chenilles que les enfants dorment sur le lit ça être-là étaient entrées ici (elle montre sa tête du doigt), on ne savait pas que c'était ça on croyait que c'était l'abcès. J'ai amené l'enfant à l'hôpital (...). Deux semaines plus tard, on m'écrit encore toujours les mêmes problèmes. On ne vidait jamais le pot, l'enfant chiait sur le pot l'anus a commencé à sortir, c'est le jour-là que j'ai vu que beta je vais aller avec mon enfant. J'ai porté mon enfant je suis allée le traiter. Dès que l'enfant est entré dedans c'est le jour-là qu'on a commencé à battre sur moi, battre sur l'enfant. Dès qu'il mange, l'enfant le regarde, il tape. Quand je veux dire que mais l'enfant t'a fait quoi, j'écope (...). Ma famille demande de rentrer, avec les petits petits enfants qu'on a ensemble. Et ma famille veut aussi que je laisse les enfants, c'est ça qui me préoccupe parce que mes enfants sont encore trop petit, le premier né n'a même pas encore dix ans je vais les laisser ici et partir que je pars où ?¹.

Le fait que le nouveau conjoint accepte, accueille et considère les enfants de son partenaire comme les siens favorise la création de bons rapports entre le nouveau conjoint et ses beaux-enfants au sein de la famille. Le beau-parent est plus disposé à remplir des rôles de parent pour ses beaux-enfants et parvient même à tisser des liens et à construire avec eux une relation comparable à celle qui existe entre un enfant et son parent biologique. Le cas de cet informateur le révèle :

[Selon vous votre conjoint se considère-t-il comme le père de vos enfants ?]
Effectivement ! il se considère (...) parce qu'un père ce n'est pas seulement celui

¹ Entretien réalisé le 22 septembre 2024 à Yaoundé au quartier Mendong avec une femme entrée en mariage avec un enfant d'une ancienne relation.

qui fait l'enfant mais celui qui élève l'enfant. Oui ! il garde les enfants là comme si c'était... même plus que ses propres enfants, il les aime, ils s'occupent d'eux à 100%, il est bien vrai que de temps en temps je le soutiens mais juste parce que bon, je ne peux pas aussi l'abandonner je ne peux pas le laisser toute la charge comme ça. Il y a des moments où j'apporte aussi quelque chose pour qu'il ne se sente pas comme si c'était un fardeau que j'ai mis sur sa tête parce que moi aussi je travaille. Mais, ce n'est pas qu'il refuse avant que je fasse non ! j'apporte juste une aide mais lui il sait que ce sont ses enfants, ils ont besoin de ci, de ça il ne me demande rien il s'occupe pleinement d'eux¹.

En dehors de l'acceptation des enfants par le nouveau conjoint, les enquêtes de terrain ont encore révélé un autre facilitateur de la beau-parentalité qui est l'âge des beaux-enfants.

Dans une famille recomposée, l'âge des beaux-enfants peut faire toute la différence dans la relation de ces derniers avec leurs beaux-parents. Les données récoltées sur le terrain révèlent que les beaux-parents qui cohabitent avec des beaux-enfants en bas âge éprouvent plus de facilité à exercer des rôles de parents envers eux plutôt que ceux qui vivent avec des beaux-enfants en pleine adolescence. Certains beaux-parents rencontrés sur le terrain, en couple avec des personnes qui avaient déjà à leur rencontre avec des enfants en âge adulte estiment que lorsque les enfants sont tout petit, ils ont encore tellement à apprendre, leur éducation commence à peine et il est donc plus facile de leur inculquer les valeurs auxquelles ils tiennent. Mais lorsqu'ils sont déjà des adolescents, leur éducation est déjà faite et il n'est plus possible de la corriger, ce qui peut souvent leur rendre la tâche difficile. C'est ce que l'enquêtée suivante raconte lors de son entretien :

Lorsqu'ils sont enfant c'est encore mieux de les éduquer parce que là ils ne savent pas encore discerner le bien du mal, ils sont encore naïfs là c'est facile de leur inculquer la discipline que la nouvelle maman ou le nouveau papa veut leur inculquer. Quand ils sont déjà adultes, les dresser c'est difficile parce qu'ils ont déjà une certaine éducation qui peut être ne s'écrit pas avec l'éducation que toi le nouveau venu tu vas leur inculquer ; ça sera difficile très très difficile même. Le foyer que je partage, j'ai ce cas donc je sais déjà parce que quand l'enfant est déjà à un âge adulte, toi un adulte tu sais déjà discerner le bien du mal tu lui montres un canevas que non si tu passes par ici, tu peux parvenir à la réussite. Bon, l'enfant lui il trouve que tu n'es pas bien placé pour le lui dire parce qu'il ne sort pas de tes entrailles. Le cas que j'ai vécu par exemple, le garçon que j'ai trouvé est déjà grand. Lui il ne veut rien faire ; lui son problème c'est de manger et dormir. Moi je vois que ce n'est pas une éducation parce que je dois le préparer pour sa future vie².

¹ Entretien réalisé le 21 mai 2024 avec une femme ayant contracté un mariage avec plusieurs enfants d'un précédent mariage.

² Entretien réalisé le 05 novembre 2024 à Yaoundé au quartier Oyom-Abang avec une femme mariée à un homme qui a deux enfants d'une relation antérieure.

Si pour certains beaux-parents les enfants en bas âge sont plus facile à éduquer que les adolescents, pour d'autres ce n'est pas le cas. Certains beaux-parents rencontrés sur le terrain qui cohabitent avec des beaux-enfants en bas âge, disent avoir des difficultés à éduquer ces enfants parce qu'ils ont un caractère difficile ou encore ne les acceptent pas. Mais de manière générale, les beaux-parents rencontrés sur le terrain estiment qu'exercer des rôles de parent pour des beaux-enfants en bas âge est plus aisé. L'âge des beaux-enfants est donc un facilitateur de la beau-parentalité lorsque ceux-ci sont en bas âge. Cependant, s'il y a des facilitateurs de la beau-parentalité, il y a aussi des obstacles à son exercice.

2. Les obstacles à l'exercice de la beau-parentalité au sein des familles recomposées à Yaoundé

Dans les familles recomposées, les beaux-pères et les belles-mères font souvent face à des situations qui peuvent parfois être de véritables obstacles à l'exercice de leurs rôles de parents, et peuvent contribuer à diminuer leur niveau d'engagement vis-à-vis de leurs beaux-enfants. Ces obstacles sont :

- La peur de la réaction du parent gardien

Dois-je agir de cette manière ? si je le fais que pensera-t-il/elle ? Comment le prendra-t-il/elle ? Voilà autant de questions que se posent les beaux-pères et les belles-mères lorsqu'ils sont amenés à exercer leurs rôles de parent vis-à-vis des enfants de leurs conjoints(es). Au sein d'une famille recomposée, le statut de beau-parent peut parfois rendre délicate l'exercice des fonctions parentales et expose très souvent ces derniers aux risques d'être soupçonné de maltraitance. Cette position les amène souvent à être sans cesse dans la retenue ou hésitant, lorsqu'il s'agit de prodiguer des soins à leurs beaux-enfants. Certains enquêtés ont évoqué le fait que la peur de la réaction de leur partenaire par rapport à leur manière d'exercer leur rôle les pousse à s'abstenir de faire certaines choses. C'est le cas d'Arnaud et de Juliette, en couple avec des partenaires venus en mariage avec des enfants issus de leurs unions précédentes. Les extraits d'entretiens suivant, sont donnés à titre illustratif :

Tu te dis est-ce que quand tu vas agir... c'est vrai que tu as envie d'agir de manière juste ou peut être si ton bel enfant a commis un écart et tu sais que tu dois le punir, tu te poses la question que si je le punis sa maman est-ce qu'elle va prendre ça bien ? est-ce qu'elle va dire que je le punis parce que ce n'est pas mon enfant ? et ça devient un combat. Je ne vais pas le punir pour que sa maman ne dise pas que j'ai puni parce que ce n'est pas mon enfant. Après tu te dis que si je ne le punis pas

aussi il va continuer d'agir comme ça du coup, ça devient un combat c'est vraiment une grosse difficulté¹.

Emma, j'ai beaucoup souffert avec Emmanuel, c'est un enfant que j'aime même d'ailleurs beaucoup parce que moi-même je suis parti le chercher petit... Quand Emma... quand ma part même est devenue têtue comme ça, parfois c'est son père hein. Quand je voulais punir Emma il disait du n'importe quoi et quand tu fais ça devant l'enfant, l'enfant dit hein ! dont je peux ! l'enfant devient de plus en plus dur... c'est difficile tu vas seulement entendre que la femme déteste mes enfants. Tu sais que l'homme est toujours dehors c'est la femme qui joue le rôle, qui est là tout le temps avec les enfants, c'est la femme qui connaît bien les enfants².

Le parent gardien, que ce soit de manière consciente ou inconsciente, peut être à l'origine du fait que son partenaire ne se sente pas libre dans l'exercice de son rôle. Ses réactions, ses paroles peuvent considérablement influencer la beau-parentalité et lui donner une certaine trajectoire, définir le comportement des beaux-parents vis-à-vis des beaux-enfants, amener ces derniers à être sélectif dans les types de soins qu'ils prodiguent aux enfants de leurs partenaires. C'est pourquoi MARTIN³ pouvait souligner que pour que le nouveau conjoint puisse s'affirmer dans son rôle, il aura sans cesse besoin d'être appuyé par son/sa partenaire dans les décisions qu'il/elle prend pour le bien-être de l'enfant. Le parent gardien est donc celui qui peut soit faciliter ou rendre difficile l'exercice de la beau-parentalité. Cependant, hormis la peur de la réaction du parent gardien, le comportement des enfants peut aussi constituer un obstacle à l'exercice de la beau-parentalité.

- Le comportement des beaux-enfants

C'est aussi un facteur qui constitue un frein pour les beaux-parents dans l'exercice de leur rôle. En effet, le fait que les beaux-enfant aient un bon comportement, encourage le nouveau conjoint à leur prodiguer tous les soins nécessaires. Par contre, un bel enfant irrespectueux, désobéissant, décourage le nouveau conjoint qui peut finir par tout abandonner, et se faire observateur. C'est le cas de figure de cette enquêtée, conjointe d'un homme entré en union avec deux enfants issus d'une union précédente :

L'autre, (le bel-enfant) quand tu le conseilles, parfois tu parts le réveiller à minuit pour le conseiller tu penses qu'il a compris, il reprend les mêmes choses c'est décourageant ! moi je te laisse d'abord un peu je vais faire comment ? on peut te

¹ Entretien réalisé le 07 avril 2024 à Yaoundé au quartier Biyem-Assi avec un homme en couple avec une femme venue en mariage avec un enfant d'une relation antérieure.

² Entretien réalisé le 10 juin 2024 à Yaoundé au quartier Oyom-Abang avec une femme en couple avec un homme venu en mariage avec deux enfants d'une relation antérieure.

³ MARTIN, C. (1997). Le beau-parent..., *op. cit.*, p.156.

donner la tension... les enfants là sont difficiles tu peux parler quelque chose milles fois lui il ne fait que répéter bon tu laves les mains !¹

Face au mauvais comportement de son bel-enfant, le beau-parent peut non seulement prendre la décision de ne plus s'impliquer dans son éducation, mais aussi en arriver à vouloir s'en séparer, pour retrouver un peu de tranquillité dans son foyer. Il peut donc dans ce cas exiger que l'enfant soit remis à l'autre parent biologique. Certains parents gardien, pour préserver l'harmonie de leur foyer, décident de se séparer de leurs enfants à partir du moment où ces derniers commencent à devenir un problème. D'autre par contre, mettent leurs enfants au-dessus de leur relation conjugale et ne voudrons pas s'en séparer même si ces derniers constituent une source de conflit dans leur foyer. Les extraits d'entretiens suivant permettent d'illustrer ces deux cas de figure :

Non je ne te mens pas, si tu restes avec ma fille là si tu n'es pas une femme que tu as le cœur, tu vas envoyer l'enfant là que va rester chez ta mère. Par exemple, elle lave les assiettes elle cache les cuillères. Par exemple, quand elle voit que les assiettes sont un peu beaucoup là, elle prend les autres assiettes elle part cacher. Par exemple, elle prend le verre elle casse exprès. Si tu es le genre de femme que tu n'as pas le cœur... oui elle n'aime pas le travail (...) quand l'enfant fait comme ça je dis que non tu vas partir remettre l'enfant chez sa mère, il (le conjoint) dit que non c'est ma fille, que je ne vais pas abandonner mes enfants à cause de toi².

Une partie de ces enfants ont quitté le nid familial. Il y' en a qui ont été assez rebelles pour dire bon maintenant nous sommes majeur vacciné, on travail, on a notre argent alors on fait comme on veut et moi je leur ai dit basta, je vous raie de ma liste allez, libérer le chez moi, ne mettez plus pieds chez moi. C'est elle (la femme de l'enquête) qui joue l'intermédiaire pour qu'ils reviennent, mes enfants sorties de moi, donc pas de son côté³.

Dans la société camerounaise, malgré les changements qui s'opèrent dans les mentalités, l'enfant est toujours considéré comme un bien pour les parents. Une expression très souvent utilisée par les camerounais dit que vous pouvez divorcer de votre femme et elle devient votre ex-femme mais votre enfant ne sera jamais votre ex enfant. Ils veulent par-là dire que le lien qui existe entre un parent et son enfant est indestructible alors que celui qui uni un mari et sa femme peut se briser. Ils préfèrent donc ainsi préserver ce qui selon eux est perpétuelle plutôt que ce qui peut être éphémère, et c'est ainsi que certains parents ont tendance à faire passer

¹ Entretien réalisé le 10 juin 2024 avec la conjointe d'un homme entré en union avec deux enfants d'une relation précédente.

² Entretien réalisé le 30 avril 2024 avec la conjointe d'un homme entré en union avec deux enfants fruit d'une relation passée.

³ Entretien réalisé le 19 septembre 2024 avec un homme venu en mariage avec plusieurs enfants d'une relation antérieure.

leurs enfants avant leur relation conjugale. Cependant, il y'en a comme nous l'avons vu plus haut certains qui feront plutôt le contraire. En dehors du comportement des enfants, les données récoltées sur le terrain démontrent que l'investissement du parent non gardien peut également représenter un obstacle à l'exercice de la beau-parentalité.

- L'investissement du parent non gardien

Dans l'article 303 du code civil camerounais, la loi concède au parent qui n'a pas obtenu la garde de l'enfant un droit de visite et d'hébergement, qui lui permettra de jouir de son droit de surveillance et de veiller à l'entretien et à l'éducation de ses enfants. Le parent non gardien étant détenteur de ce droit, peut recevoir pendant les week-ends ou encore les congés ses enfants conformément à la loi. Sauf que cette pratique cause des problèmes à certains parents gardiens et aussi à leurs nouveaux partenaires, qui estiment que le parent non gardien a une mauvaise influence sur les enfants. Certains beaux-parents, notamment les belles-mères, ont fait mention lors des entretiens de ce que les ex conjointes de leur mari inculqueraient à leurs enfants des idées qui contribuent à les rendre rebelle et hostile à leurs belles-mères.

Les enfants une fois de retour à la maison après un séjour chez le parent non gardien, affichent envers leurs beaux-parents des comportements étranges. Les travaux de CADOLLE¹ démontrent qu'il y'a parfois une certaine « rivalités » qui se crée entre le parent biologique non gardien et le beau-parent (le plus souvent entre les mères et les belles-mères) due au fait que le parent non gardien estime que son homologue usurpe auprès de ses enfants une place qui n'est pas la sienne. Ce postulat peut permettre de comprendre le comportement de ces mères qui pourrait bien être la conséquence de cette rivalité. Le cas d'Auriane, jeune femme en union libre avec un homme père d'un enfant issu d'une précédente union, permet d'illustrer ce dont il est question :

Bon déjà moi j'aurais aimé qu'elles (la belle-fille et sa mère biologique) ne soient pas trop en contact parce que pour dire vrai, c'est vrai que dans les films et dans la réalité, les gens ont toujours tendance à penser que quand une maman envoie son enfant dans le foyer de son ex-mari, la belle-mère va maltraiter sa fille. Du coup, ils ont encore cette pensée que je vais maltraiter l'enfant, je vais traiter l'enfant différemment, je vais... et puis on lui met des idées, on lui inculque des choses qu'à son âge, elle-même elle n'a pas conscience. Je ne suis pas sûr que si j'étais à la place de sa mère, je devais mettre l'enfant dans ce genre de conflit. Moi je n'ai pas déjà un problème avec le fait qu'elle soit avec sa mère ; le problème que j'ai, c'est que chaque fois qu'elle va rendre visite à sa mère qu'elle revient, elle devient une autre personne. Elle devient là comme l'enfant qu'on a pris et aller mettre les démons en elle donc, si c'était qu'elle partait et puis elle revenait... elle était encore

¹ CADOLLE, S. (2013). Les belles-mères..., *op. cit.*..., p.38.

comme elle était avant, moi je ne trouve pas de problème à cela. C'est pour ça que même son père se plaint de ça¹.

L'investisse du parent non gardien peut donc être problématique pas seulement parce qu'il inculquerait à ses enfants des choses qui contribuent à les rendre rebelle à leur beaux-parents, mais aussi parce que son rôle de beau-parent se heurte parfois à celui du parent non gardien, créant ainsi des contextes d'exercice de la parentalité complexe, qui peuvent aussi être source de conflit au sein de la famille nouvellement reconstituée.

Dans ce chapitre, il était question de parler de comment la beau-parentalité s'exerce dans les familles recomposées à Yaoundé. Il en ressort que dans ces familles, certains facteurs contraignent parfois les beaux-parents à prendre soins de leurs beaux-enfants ou, sont des raisons qui les motivent à le faire. Il en ressort également qu'il y a plusieurs facteurs qui facilitent l'exercice de la beau-parentalité dans les familles recomposées, et qu'il y en a d'autres qui constituent plutôt de véritables obstacles. Dans ce contexte familial, le parent gardien a un rôle très important à jouer puisque c'est lui qui sert d'intermédiaire entre ses enfants et son nouveau conjoint. Il va donc vu la place qu'il occupe, aider son partenaire à tisser de bons rapports avec ses enfants, faciliter l'acceptation des enfants par le beau-parent et vice versa, et faciliter également son intégration dans la famille. Cependant, il peut aussi contribuer de manière consciente ou inconsciente à détériorer leur rapport. Être beau-parent n'est donc pas du tout une chose facile car, dans une famille recomposée il est la minorité. Lorsqu'il intègre la famille, il est amené à apprendre à vivre avec des personnes qui sont en ce qui les concerne habituées à vivre ensemble, et qui ont déjà un mode de vie bien établi. Ses défis seront de s'accommoder, de se faire une place dans la famille, dans le cœur des membres de la famille, et d'amener non seulement le parent gardien mais aussi ses enfants à adhérer à son mode de vie. Ceci permettra la création d'une bonne relation coparentale, sujet que nous aborderons dans le chapitre suivant.

¹ Entretien réalisé le 28 juin 2024 à Yaoundé au quartier Camp-Sonel avec une belle-mère.

Dans cette partie, il était question de présenter dans le premier chapitre un aperçu général des familles recomposées dans la ville de Yaoundé et dans le deuxième chapitre de parler de la beau-parentalité dans ces familles. Le premier chapitre a permis de comprendre que les familles recomposées à Yaoundé faisaient face à des problèmes spécifiques qui ne se rencontrent pas dans les familles traditionnelles telles que les problèmes de filiation, ceux qui concernent la garde des enfants et la cohabitation entre les frères et sœurs par alliance et les demis frères et sœurs également. Il a aussi permis de comprendre que les changements qui s'opèrent dans la société camerounaise ont influencé la manière dont la parentalité s'y exerçait autrefois, et cela peut être observé dans les familles recomposées. Le deuxième chapitre quant à lui a permis de comprendre que plusieurs raisons motivent les beaux-parents à s'occuper de leurs beaux-enfants, ça peut être l'amour pour le conjoint, la crainte de Dieu ou encore par intérêt. Cependant, plusieurs éléments peuvent faciliter l'exercice de leurs rôles et d'autres le rendre difficile mais, il n'en demeure pas moins que les beaux-parents des familles recomposées de la ville de Yaoundé, exercent tous les rôles de parent, même ceux dévolues aux géniteurs seules.

DEUXIEME PARTIE :
COPARENTALITE ET PLURIPARENTALITE A
YAOUNDE

Les familles recomposées, nouveaux modèles de familles qui émergent des transformations qui s'opèrent dans nos sociétés depuis la fin des années 60, suscitent des manières innovatrices d'exercer la parentalité. Avec la croissance de ces familles, vont apparaître en Occident deux termes permettant de mettre en lumière deux réalités qui naissent de l'exercice de la parentalité au sein ces familles. Il s'agit de la coparentalité et la pluriparentalité. Avec la montée des divorces et des séparations de couple, la parentalité c'est dissocié de la conjugalité. Dans ce contexte, le premier continue d'exister pendant que le deuxième se termine, favorisant ainsi l'apparition du concept de coparentalité, mot qui pour faire plus simple, fait référence à deux adultes qui exercent en commun des rôles de parents.

Avec les remariages et les remises en couple va naître en Occident la problématique de la multiplication des figures parentales et des personnes amener à exercer des rôles de parents dans une société où seuls les géniteurs sont autorisés à le faire, d'où la création du terme pluriparentalité. Cependant, les familles recomposées à Yaoundé vivent également des situations de coparentalité et de pluriparentalité, et l'objectif de cette partie est de comprendre à quoi renvoient ces deux concepts dans le contexte camerounais et aussi leurs particularités. C'est pourquoi, le troisième chapitre va en fonction des données collectées sur le terrain s'attarder à expliquer comment la coparentalité s'exerce dans ces familles à Yaoundé, et présenter les différentes formes de relations coparentales observées sur le terrain. Quant au quatrième chapitre, il parlera de la pluriparentalité et de ce qui fait la spécificité de ce concept dans le contexte camerounais, des différentes personnes souvent impliquées dans son exercice et des facteurs qui entravent cette pratique.

CHAPITRE 3 :

LA COPARENTALITE DANS LES FAMILLES RECOMPOSEES A YAOUNDE

C'est des divorces et des séparations de couples, suivie des remariages et des remises en couple, que viendra la rupture entre le parental et le conjugal. Ces deux aspects de la vie familiale étaient autrefois liés car, la parentalité découlait de la conjugalité. Mais aujourd'hui, il peut avoir parentalité sans conjugalité. Après une rupture d'union, le parental demeure alors que le conjugal prend fin. Les parents séparés contraints de continuer d'exercer leurs fonctions parentales à deux, restent liés l'un à l'autre par leurs enfants. Le terme coparentalité a été développé pour faire référence à cette relation parentale qui existe en dehors de la relation conjugale après une rupture d'union.

Ce concept traduit une réalité qui a été mise en lumière par la croissance des familles recomposées et aujourd'hui, le terme est aussi utilisé dans le cadre des familles traditionnelles et même pour faire référence à deux personnes quelconques qui exercent en commun des rôles de parents ou, qui collaborent mutuellement dans l'exercice de cette fonction. La plupart des travaux menés par rapport à ce concept ont été élaborés en Europe et Amérique du Nord, et rendent compte de cette réalité selon le contexte de ces pays. C'est la raison pour laquelle dans ce chapitre, nous parlerons de la coparentalité dans le contexte des familles recomposées de la ville de Yaoundé et les particularités de ce contexte, ainsi que les éléments qui entravent son exercice. Ensuite, nous présenterons les différentes formes de relations coparentales recensées sur le terrain.

I. PARTICULARITE DE LA COPARENTALITE DANS LES FAMILLES RECOMPOSEES A YAOUNDE ET ENTRAVES A SON EXERCICE

Le terme coparentalité même s'il n'a pas été élaboré au Cameroun, traduit une réalité qui est aussi vécu au sein des familles recomposées à Yaoundé. Sauf que, les singularités du milieu dans lequel il est étudié vont lui donner un tout autre visage. Par ailleurs, les différentes investigations menées dans le cadre de cette étude ont démontré que la coparentalité peut parfois faire face à plusieurs obstacles qui vont perturber son exercice.

1. Particularité de la coparentalité dans le contexte des familles recomposées de Yaoundé

A la base, la coparentalité est un principe juridique. Dans son sens strict, elle traduit l'exercice de l'autorité parentale (puissance paternelle au Cameroun) dans un cadre spécifique, celui des couples séparés ou divorcés. Cependant, quand elle est appliquée à deux personnes quelconques qui partagent en commun les droits et les responsabilités de père et de mère alors, elle est dans son sens restreint. Les familles recomposées se forment lorsque le parent gardien se remet en couple ou se remarie. Dans les familles recomposées des pays d'Europe et d'Amérique du Nord, il se forme après que le parent gardien ait contracté une autre union, deux situations de coparentalité : celle qui lie les deux parents biologiques, et celle du parent gardien et son nouveau conjoint, comme l'a démontré WIDMER¹ dans ses travaux. Mais, dans le contexte des familles recomposées de Yaoundé, la coparentalité présente un tout autre visage.

Les enquêtes menées auprès des différentes catégories d'informateurs concernés par cette étude dans la ville de Yaoundé, ont permis de recenser quatre configurations de relations coparentales qui peuvent exister au sein de ce type de famille, comme nous le verrons un peu plus bas. En effet, dans le contexte camerounais, lorsque le parent gardien se remet en couple, il se constitue autour de lui/elle principalement deux relations coparentales : celle qui le/la lie à l'autre parent biologique, et celle qu'il y a entre lui/elle et son nouveau conjoint. Mais au-delà de ces relations, il peut en avoir d'autres avec diverses personnes. C'est pourquoi nous pouvons dire que, la coparentalité qui est exercée à Yaoundé est élargie. Elle est ainsi parce que dans cette ville, la parentalité est étendue. C'est la raison pour laquelle dans les familles recomposées qui se constituent dans cette zone urbaine, le parent gardien peut partager les responsabilités parentales et collaborer avec toute personne qui s'engage à prendre soin avec lui de ses enfants.

Ces personnes se comportent souvent comme des mères et des pères dans ce sens qu'ils vont leur administrer des soins que seuls les parents biologiques sont appelés à donner conformément à la loi camerounaise. Ils vont donc s'impliquer dans l'éducation de ces enfants par des conseils, des réprimandes, et même par des corrections. Ils vont également leur fournir à la hauteur de leur moyen ce qui est nécessaire à leur nutrition par le don d'aliments, et à leur scolarisation par l'achat des fournitures scolaire ou encore le paiement des pensions scolaire. C'est de cette manière que ces personnes vont partager les responsabilités parentales avec le parent gardien. Le caractère communautaire de la société camerounaise fait que la coparentalité

¹ WIDMER, E. et *al.* (2014). Coparentage et logiques, ..., *op. cit.*..., p. 46.

s'étende et aille au-delà des parents biologiques et de son nouveau partenaire et, le fait que les normes sociales régissent la vie en société, offre à ces différents coparents la possibilité d'exercer tous ces rôles sans être inquiété par la loi écrite.

Le fait que ces parents gardiens entretiennent aussi des relations coparentales avec des personnes autres que le nouveau conjoint et le parent non gardien, permet de comprendre qu'à Yaoundé, l'exercice de la parentalité n'est pas strictement lié à la filiation. Même si le concept « coparentalité » n'est pas utilisé dans la loi camerounaise, le principe auquel il fait référence est clairement évoqué dans l'article 303 du Code Civil camerounais en ces termes : « *Quelle que soit la personne à laquelle les enfants seront confiés, les pères et mères conserveront respectivement le droit de surveiller l'entretien et l'éducation de leurs enfants, et seront tenus d'y contribuer à proportion de leurs facultés* »¹. Cet article du Code Civil camerounais fait allusion au principe de coparentalité dans le cadre des couples divorcés ou séparés au Cameroun. Même si ce terme demeure inconnu ou très peu connu des juristes de ce pays, et n'est pas encore employé dans la société et dans le domaine du droit de la famille au Cameroun, la réalité qu'il traduit quant à elle y est déjà vécue. Cependant, quelques facteurs gênent l'exercice de la coparentalité dans les familles recomposées à Yaoundé.

2. Les obstacles à l'exercice de la coparentalité dans les familles recomposées à Yaoundé

Comme nous l'avons vu plus haut, dans les familles recomposées à Yaoundé, les parents gardiens peuvent partager les responsabilités parentales avec toutes personnes disposées à le faire avec eux. Cependant, les difficultés économiques que connaît la société camerounaise depuis quelques années favorisent la montée de l'individualisme et la baisse des solidarités, et amènent les uns et les autres à penser d'abord à leur bien-être et à celui de la famille nucléaire avant celui des autres. Le mode de vie communautaire laisse peu à peu place au mode de vie individualiste ; c'est pourquoi dans les grandes villes et plus particulièrement celle de Yaoundé, lieu où s'est déroulée cette étude, il y a comme un désir de se couper des autres, et cela peut s'observer par la croissance des quartiers résidentielle avec pour principe le chacun chez soi. Ceci traduit une volonté grandissante des « *yaoundéain* »² de s'isoler des autres pour être tranquille chez eux, sans avoir à être perturbé par le voisin.

¹ Article 303 du Code civil camerounais.

² Ce terme est utilisé dans le langage populaire camerounais pour faire références aux habitants de la ville de Yaoundé.

Plus les gens se coupent des autres, moins les parents gardiens trouvent des personnes autres que leurs nouveaux conjoints ou encore le parent non gardien, qui acceptent de partager avec eux les responsabilités parentales. Nous avons rencontré sur le terrain très peu de personnes n'ayant aucun lien de parenté avec les parents gardiens (un voisin, un ami), mais qui entretiennent une relation coparentale proprement dite avec ces derniers. Ceci serait probablement la conséquence de ce dont nous avons parlé plus haut. Cependant, tous les parents interviewés lors des enquêtes de terrain ont fait mention de ce que parfois, des amis, des voisins, ou des collègues, exercent vis-à-vis de leurs enfants des rôles de parents sauf que, ces derniers le font de manière occasionnelle et libérale. Mais, les personnes rencontrées sur le terrain, qui sont en coparentage¹ avec les parents gardiens exercent ces rôles parentaux comme si cela était un devoir et comme si ces enfants étaient les leurs, comme nous le verrons un peu plus loin dans ce travail. C'est donc pourquoi dans les familles recomposées à Yaoundé, il existe plusieurs types de relations coparentales.

II. LES DIFFERENTES FORMES DE RELATIONS COPARENTALES OBSERVEES SUR LE TERRAIN

La coparentalité telle qu'elle est vécue dans la ville de Yaoundé, est grandement influencée par le caractère communautaire de la société camerounaise. En effet, dans les familles recomposées à Yaoundé, il peut avoir plusieurs configurations de relations coparentales.

1. La relation coparentales liant le parent gardien et le parent non gardien

Cette relation est juste la continuité de celle qui a existé avant la rupture sauf que celle-ci demande d'être réorganisée et adaptée aux nouvelles conditions de vie post-rupture. Dans le cas des couples qui divorcent, c'est le législateur qui définit comment sera organisée la coparentalité. Le parent qui obtient la garde des enfants est celui qui vivra en permanence avec ces derniers mais, l'autre parent conserve son droit de surveillance et d'hébergement. Il pourra ainsi veiller à l'éducation et au bien-être de ses enfants, c'est la raison pour laquelle un droit de visite et d'hébergement lui est attribué conformément à l'article 303 du Code Civil camerounais qui stipule que : « *Quelle que soit la personne à laquelle les enfants seront confiés, les pères et*

¹ Le mot coparentage a été défini par WIDMER et al comme « la manière dont les acteurs Parentaux collaborent dans les tâches parentales, Dans les familles recomposées et de première Union ». WIDMER, E. et al. (2014). Coparentage et logiques..., *op. cit...*, p.45.

les mères conserveront respectivement le droit de surveiller l'entretien et l'éducation de leurs enfants, et seront tenus d'y contribuer à proportion de leurs facultés »¹

En ce qui concerne les enfants nés hors mariage, leur garde et la contribution à leur entretien sont parfois déterminées à la suite d'une négociation entre les parents. Dans le cas où les parents n'arrivent pas à s'accorder, un juge pourra être saisi conformément à l'article 47 de l'ordonnance de 1981 sur l'état civil au Cameroun, qui stipule que :

La puissance paternelle sur les enfants nés hors mariage est conjointement exercée par la mère et par le père à l'égard duquel la filiation a été légalement établie. En cas de désaccord, elle est exercée par le parent qui a la garde effective de l'enfant sauf décision contraire du juge².

Cependant, sur le terrain, certains parents gardiens ont fait état de ce que c'est par un bras de fer entre l'autre parent biologique et eux qu'ils auraient réussi à obtenir la garde de leurs enfants, c'est ce que révèle cette enquête dont les propos sont donnés à titre illustratif :

L'obstacle qu'il y a encore là c'est le père de ma fille. J'ai passé beaucoup de temps à élever l'enfant seule mais lorsqu'il a compris que je suis dans un ménage et tout et tout, il est en train de tout faire pour pouvoir récupérer l'enfant. Moi je ne trouve aucun problème à ce qu'il récupère son enfant ; le problème que j'ai, c'est qu'il veut me récupérer l'enfant de manière définitive ; donc il veut me confisquer l'enfant en fait. Je connais un peu son comportement ; j'ai vécu avec lui. Même quand je quittais le foyer, il a confisqué l'enfant ; il m'a fait comprendre que j'oublie que j'ai accouché et tout. Pour récupérer l'enfant, il fallait la force physique de mon père, de ma mère, de mes frères et sœurs, et beaucoup de personnes et on a pris l'enfant de force. Il s'est fâché en disant que comme on a pris l'enfant il ne va pas s'en occuper et effectivement il ne s'en est pas occupé. Pourtant je lui ai fait comprendre que si tu veux l'enfant il n'y a pas de problème ; si l'enfant reste avec toi il n'y a pas de souci, de temps en temps je vais venir regarder mon enfant si tu es d'accord. Si l'enfant reste avec moi tu viens regarder l'enfant, il n'y a pas de problème. Mais, ce n'est pas que tu vas me demander d'oublier l'enfant ; j'ai trop souffert pour l'avoir c'est impossible³.

Le conflit lié à la garde des enfants est quelque chose de récurrent dans le cadre des couples séparés ou divorcés. Généralement dans les couples séparés, le principe de garde n'est pas réglementé par les instances juridiques comme dans les cas de divorce et c'est aussi pourquoi ces couples rencontrent davantage ce genre de problème. C'est donc un facteur qui ne favorise pas souvent une bonne entente entre le parent gardien et non gardien. Les travaux de

¹ Article N° 303 du Code civil camerounais.

² Ordonnance n° 81/02 du 29 juin 1981 portant organisation de l'état civil et diverses dispositions relatives à l'état des personnes physiques, modifiée par la loi n°2011/011 du 6 mai 2011.

³ Entretien réalisé le 28 juin 2024 avec une femme ayant contracté un mariage ayant un enfant produit d'une relation passée.

TCHOUANMOU HENANG ont démontré que la relation entre les parents séparés n'est en réalité « jamais totalement conflictuelle, ni totalement coopérative (...) elle tend à se normaliser avec le temps »¹. Lorsque les parents séparés sont préoccupés par le bien-être de leurs enfants, ils s'efforcent à construire une relation coparentale saine, recherchant chaque fois à s'accorder par rapport à ce qui concerne leur progéniture. Mais parfois, la mésentente entre des deux géniteurs vient des circonstances qu'ils ne peuvent métriser.

Certains parents rencontrés sur le terrain disent que les vas et viens que les enfants effectuent entre le domicile du parent gardien et celui du parent non gardien crée une certaine confusion chez les plus jeunes enfants, qui après avoir passé un long moment chez le parent non gardien n'arrivent plus à faire la différence entre qui est le père ou alors la mère, entre le parent gardien et le nouveau conjoint du parent non gardien. Ives, parent non gardien et en couple avec une femme avec laquelle il a deux enfants a vécu cette situation :

Le mot papa c'est un mot très dangereux surtout pour les enfants qui vivent avec leurs mères. C'est ce que j'apprécie plus sur mon ex-conjointe... sur la mère de l'autre, de Kevin. Les hommes qu'elle a eu dans ces multiples mariages, elle a toujours dit à son fils que tu n'as qu'un papa celui-là mais ça, ce sont les tontons. Moi j'ai su une erreur que quand tu dis ça à une femme et qu'elle ne veut pas comprendre alors tu recules, tu recules. Parce qu'il y a l'un des garçons, pendant qu'il cause avec ses sœurs ici, l'autre dit mon père c'est papa pivot (l'enquête). Le garçon qui est là, il dit que son père, son papa, c'est moi. Mais le garçon, l'autre, mon père c'est papa Éric (le nouveau conjoint de la mère), et il insiste fort et ça surprend les autres que mais je croyais que c'était... C'est là où j'ai dit à sa mère que les hommes qui couchent avec toi ce sont les oncles de ton fils et non leur papa. Comment l'enfant peut venir chez moi, que je prends l'enfant il se met à dire que... cela veut dire qu'il a plus encore un attachement pour lui. Alors, s'il peut s'épanouir là-bas, qu'il s'épanouisse c'est clair non, qu'il s'épanouisse là-bas là où il est fier de le dire... parce que j'ai horreur de me faire renier là où je ne dois pas l'être, par rapport à une erreur, à une faute commise par une maman².

Cette confusion que fait l'enfant est due au mélange qui se produit dans sa tête. Etant très jeune et en permanence avec le nouveau conjoint de sa mère, il a tendance à s'attacher davantage à ce dernier et à voir beaucoup plus en lui une figure paternelle qu'en son père biologique qu'il ne fréquente que rarement. C'est une situation qui peut considérablement affecter le parent non gardien et affecter aussi la relation parentale qui lie les parents biologiques. Par ailleurs certaines études, entre autres ceux de TCHOUANMOU révèlent que la

¹ TCHOUANMOU HENANG, D. (2021). Coparentalité et développement des apprentissages chez l'élève camerounais de 8 à 12 ans scolarisé en situation de séparation parentale. Mémoire en science de l'éducation, Université de Yaoundé I, pp. 85-86.

² Entretien réalisé le 20 mai 2024 à Yaoundé au quartier Oyom-Abang avec un parent non gardien.

qualité de la coparentalité entre les parents séparés pourrait avoir une grande influence sur les performances scolaires de leurs enfants¹. Cela peut également être le cas, lorsque étant en situation de garde partagée², l'un des parents fait preuve d'une certaine négligence en ce qui concerne les études de ses enfants. L'entretien suivant est donné à titre illustratif.

Moi je te fais une anecdote, mon enfant à des problèmes en mathématiques chez sa mère. J'ai dit à sa mère que je vais lui envoyer un téléphone pour que s'il a un problème, même au téléphone moi j'ai du crédit je peux l'appeler, ou il peut m'appeler, et je peux lui expliquer ça au téléphone (...). Or dans la même maison, sa mère vit en couple avec un monsieur qui est de sa famille. Elle me dit que euh !! non l'enfant ne doit pas avoir le téléphone ; j'avais même payé le téléphone pour que je puisse expliquer à l'enfant puisque ceux qui sont là ne prennent pas du temps. Si c'est qu'elle insiste que l'enfant... alors qu'elle se batte là-bas. Si elle croit que quand chaque fois l'enfant sera chez elle il échoue, et qu'ils viennent chez moi je mets à niveau et après elle reprend encore elle part elle néglige, si elle veut vivre ces échecs elle vivra ça là-bas loin. Ici chez moi on n'échoue pas parce que je mets tous les moyens en jeu³.

Cet entretien permet de comprendre que lorsque les enfants cohabitent avec le parent biologique qui veille à ce qu'ils fassent bien leurs études, les performances scolaires de ces derniers sont généralement bonnes. Mais s'ils changent de lieu de résidence pour aller chez le deuxième parent biologique et que celui-ci ne fait pas pareil que l'autre, le constat qui est fait est que les performances scolaires de ces enfants baissent. Horsmis cette forme de coparentalité, il y a également celle qui est exercée par le parent gardien et son nouveau conjoint.

2. La relation coparentale liant le parent gardien et le nouveau conjoint

Cette relation coparentale se crée après un remariage ou une remise en couple du parent gardien. Lorsque celui-ci contracte une autre union, il est amené à exercer les rôles de parent avec son nouveau conjoint. Parfois sans que cela ne fasse l'objet d'une négociation quelconque, le nouveau couple exerce naturellement les rôles parentaux, très souvent en fonction des tâches qui reviennent à chacun conformément à la division des rôles de sexe. Ainsi, les parents gardiens de sexe féminin et les belles-mères vont souvent s'occuper de tout ce qui est lié à la maternité, les tâches ménagères, l'éducation des enfants...etc. tandis que les parents gardiens de sexe masculin et les beaux-pères vont s'efforcer de pourvoir aux besoins de la famille⁴. C'est

¹ TCHOUANMOU HENANG, D. (2021). Coparentalité et développement..., *op. cit.*..., p.89.

² La garde partagée est le fait pour un enfant de vivre de manière alternée chez sa mère et chez son père.

³ Entretien réalisé le 20 mai 2024 avec un parent ayant contracté une union avec deux enfants issus de ses relations antérieures.

⁴ ROLLINDE, M. (2010). Genre et changement social en Afrique. Paris, E.A.C, pp. 4-5.

le cas dans la famille de Roger, homme ayant contracté après son divorce une union avec quatre enfants issus de son précédent mariage :

La mère c'est celle qui encadre les enfants bien, c'est celle qui éduque les enfants bien, c'est le rôle d'une mère là-bas, encadré les enfants, elle fait tout pour les enfants. Si un enfant est malade elle s'occupe ; si l'enfant à faim elle s'occupe ; si l'enfant a besoin de quelque chose elle s'occupe ; ça c'est encadrer les enfants. Ma part de rôle c'est de prendre charge de toute la maison le reste c'est elle qui gère. Sur le plan financier, même la ration c'est moi, l'école c'est moi. Si quelqu'un tombe malade elle s'en occupe en attendant que j'arrive¹.

Même s'il arrive que le parent gardien et son nouveau partenaire s'accordent sur la manière dont ils vont s'occuper des enfants, ces négociations vont le plus souvent se faire en fonction de comment la société a reparti les rôles de genre. Parce que le nouveau conjoint et le parent non gardien exercent le même rôle, certains beaux-parents s'abstiennent d'exercer certains rôles qu'ils estiment que le parent non gardien peut remplir. C'est ainsi qu'un beau-père peut par exemple abstenir de payer les études de son bel-enfant mais, lui fournir les moyens nécessaires à sa nutrition, le vêtement, le logement, les soins de santé...etc. Les travaux de LE GALL², ont démontré que les belles-mères n'ont pas parfois la possibilité de trier les tâches car, les types de rôles qui leur ont été attribué notamment celle d'éducatrice, font en sorte qu'elles sont quelque fois contraint d'exercer des rôles de mère même si elles ne le veulent pas. C'est ce que révèle l'entretien si dessous réalisée avec une femme mariée à un homme qui avait déjà deux enfants à leur rencontre :

Moi le côté là ça ne me concerne pas ! ça ne me concerne pas parce que ce sont les deux parents qui doivent réfléchir que voilà la rentrée scolaire qui s'approche ont doit faire comme si, on doit faire comme ça, moi le côté là... je t'ai dit que je suis dans le cadre de l'éducation point donc, les deux côtés là se sont les deux qui jouent le rôle³.

Cet extrait d'entretien permet de comprendre que les belles-mères peuvent facilement s'abstenir de remplir les rôles qui ne leur ont pas été attribué conformément à la division sexuelle des rôles. Cependant, elles peuvent difficilement s'empêcher de remplir ceux qui leur reviennent en tant que femme toujours conformément à cette division des rôles de sexe. Comme nous l'avons vu en amont, la coparentalité entre le parent gardien et son nouveau conjoint est quelques fois dérangée par les conflits conjugaux qui ont tendance dans certaines familles

¹ Entretien réalisé le 06 septembre 2024 avec un homme ayant contracté une union avec quatre enfants issus de son précédent mariage.

² LE GALL, D. et POPPER, H. (2013). Éditorial. Les familles..., *op. cit.*, p.11.

³ Entretien réalisé le 04 mai 2023 avec une femme conjointe d'un homme qui avait déjà deux enfants de ces relation passées.

recomposées à se répercuter sur la parentalité. Mais, cette situation prend fin à partir du moment où le nouveau partenaire est suffisamment lié à ses beaux-enfants sur le plan affectif. En dehors de cette forme de coparentalité, les enquêtes de terrain en ont révélé d'autres, comme celle que le parent gardien entretient avec un membre de sa parenté.

3. La relation coparentale liant le parent gardien et un quelconque membre de sa parenté

Comme l'ont démontré les études de CISSE et *al*¹, la parentalité en Afrique subsaharienne est élargie. Le système de parenté dominant étant le « type hawaïen² », tous les hommes adultes de la société, de la famille, du quartier, ou du village, sont considérés comme des pères et les femmes adultes comme des mères. Ces derniers peuvent exercer vis-à-vis d'un enfant de leur entourage des rôles qui sont dévolus aux parents biologiques seuls³. Certains parents gardiens rencontrés sur le terrain avaient en plus de la relation parentale avec leur nouveau conjoint, une relation coparentale avec un membre de leur famille. Cette relation coparentale peut avoir lieu entre le parent gardien et une parenté de même sexe ou de sexe opposées. Ces personnes viennent en appui au parent gardien en exerçant avec lui les rôles parentaux comme des pères ou des mères, malgré la présence de son nouveau partenaire.

Les cas de Créole et d'Elvira illustrent bien cela. Créole, est une femme qui a contracté un mariage ayant déjà un enfant issu d'une relation antérieure. Le père de son enfant étant décédé, l'oncle du défunt a décidé d'assumer à la place de son neveu décédé, une partie des charges qui concernent le fils de ce dernier :

C'est oncle de son père-là qui paye l'école. À la rentrée comme ça là, il peut appeler l'enfant que l'enfant viennent chercher... en tout cas il envoie l'argent par mon compte numéro orange que viens, je t'ai envoyé tel somme pour l'école de l'enfant, s'il y a un problème tu me vois voilà ! comme là pour faire les dossiers-là, bien vrai que mon mari avait déjà payé les dossiers mais, j'ai voulu récupérer l'argent là donc je l'ai appelé pour dire que les dossiers, il faut encore vingt mille francs⁴.

Quant à Elvira, environ 20 ans au moment de l'enquête, enfant issu d'une union antérieure de sa mère, sa génitrice la considère comme la seconde mère de ces petits frères, étant déjà

¹ CISSE, R. et *al*. (2017). La parentalité en Afrique, ..., *op. cit.*..., p.39.

² La parenté hawaïenne est un système de parenté dans lequel une personne appelle tous les hommes et toutes les femmes de la même génération que ses parents, père et mère.

³ *Idem*

⁴ Entretien réalisé le 03 juin 2024 à Yaoundé au quartier Oyom-Abang avec une femme qui a contracté un mariage avec un enfant né hors mariage.

assez grande pour s'en occuper. La maman prise par le travail, c'est elle qui exerce envers eux les rôles de mère :

Bon mes demi-frères sont un peu comme mes enfants en fait. Ils sont comme mes enfants parce que bon ma mère les a eus quand... quand j'étais déjà assez grande. Elle a juste accouché, elle me dit que tout le reste c'est moi qui fais (rire) donc, tout ce qu'elle a fait c'est juste accoucher. C'est moi qui prends soin d'eux, je les lave, je les habille, je passe toute la journée avec eux, en fait parfois même c'est moi qui les amène à l'hôpital donc c'est comme ça. Parfois quand les parents sont là il faut aussi qu'il fasse une différence (rire), du genre peut être si on passe la journée ensemble, ils peuvent m'appeler maman comme ça. Quand ils pleurent, peut-être ils viennent me voir, quand ils ont faim ils viennent me voir et quand les parents sont là, ils savent qu'ils doivent me laisser respirer et aller voir leurs parents¹.

Les données recueillies sur le terrain permettent de comprendre qu'après les beaux-parents et les parents non gardien, les personnes avec qui les parents gardien sont très souvent en coparentage sont les membres de la parenté. Cependant, dans les familles recomposées à Yaoundé, le parent gardien n'est pas le seul à former des relations de coparentalité ; même le beau-parent le fait. Il peut donc avoir une relation coparentale entre le beau-parent et le parent non gardien.

4. La relation coparentale liant les beaux-parents et les parents non gardien

Quelques fois, les circonstances dans lesquelles les beaux-parents et les parents non gardien évoluent, ne favorisent pas la création de bons rapports entre eux. Généralement, les beaux-parents ne veulent même pas entendre parler des ex-partenaires de leurs conjoints. De leur côté, les parents non gardien supportent mal de voir quelqu'un d'autre exercer vis-à-vis de leurs enfants des rôles qui leurs reviennent à eux en tant que parent biologique d'exercer. Qu'il puisse donc exister une bonne relation entre eux semble difficile à envisager. Après une rupture d'union, le parent non gardien demeure codétenteur de la puissance paternelle et peut ainsi continuer d'exercer ses fonctions de parent sauf que, avec la présence du beau-parent, les enfants se retrouvent souvent partagés entre deux styles d'éducation. Il y'a ainsi une tension qui se crée lorsque le rôle de beau-parent se heurte à celui du parent non gardien provoquant des mécontentements d'un côté comme de l'autre.

Cependant, certains parents non gardien entretiennent de bons rapports avec les beaux-parents de leurs enfants. Ceux-ci s'informent régulièrement auprès des nouveaux partenaires de

¹ Récit de vie réalisé le 25 mai 2024 à Yaoundé au quartier Mendong avec un enfant né du précédent mariage de sa mère.

leurs ex-conjoints de tout ce qui concernent leurs enfants, que ce soit par rapport à leurs études, leur état de santé, ou encore leur comportement vis-à-vis de ces derniers. Dans ce cas, les parents non gardiens collaborent avec les beaux-parents et leurs viennent en appui. Ils s'accordent sur l'éducation des enfants et sur les différents soins qui leur sont administrés. C'est le cas des belles-mères suivantes :

Avez-vous déjà parlé avec la mère de l'enfant de votre mari ? Oui on est en contact ! oui nous sommes en contact ! parce que c'est chez moi, c'est à moi qu'elle doit dire... si l'enfant est malade, elle me dit je dis à mon mari (...). Si l'enfant a besoin de quelque chose, elle me dit je lui dis. Si c'est quelque chose que moi-même... si c'est un petit truc, peut-être l'enfant a besoin d'un petit truc peut-être que c'est à mon niveau, moi je prends j'envoie, je lui dis juste après qu'on a demandé telle chose j'ai envoyé. Mais si ce n'est pas à mon niveau je lui dis il envoie¹.

J'avais apprécié tellement sa mère (celle de sa belle-fille). J'ai rencontré sa maman dans des moments obligatoire, puisqu'en ce temps-là, les enfants étaient dans un même établissement. En ce moment, l'enfant restait chez sa mère. Quand je suis venue, l'enfant devait aller à l'école et puis l'enfant devait rentrer rester d'abord chez sa mère et puis, moi je passe récupérer l'enfant le soir à ce moment (...). J'ai apprécié son comportement envers moi bref, très respectueuse, très gentille même le jour où sa fille est quittée d'ici à la maison pour aller chez elle, quand elle rentrait de l'école avec la tenue et tout, et tout, c'est sa mère qui l'a renvoyé que non elle n'est pas responsable de ça. C'est sa mère qui m'appelle pour me faire comprendre que non, l'enfant est arrivé ici ou ce qu'elle a dit c'est quoi qui n'a pas de sens mais, je lui ai demandé de rentrer, je ne veux pas les problèmes et déjà, son geste j'avais apprécié jusqu'à nos jours².

Ça peut donc être une relation vraiment complexe car elle lie deux personnes dont le contexte de leur connaissance ne favorise pas le développement de bons rapports. Mais les êtres humains sont différents les uns des autres et certains parviennent tout de même à construire une relation parentale saine, collaborant et échangeant par rapport à tout ce qui concerne les enfants.

Il était question dans ce chapitre de parler de la coparentalité au sein des familles recomposées dans la ville de Yaoundé. Il en ressort que la coparentalité est un principe juridique qui est évoqué dans l'article 303 du Code civil camerounais cependant, le terme « coparentalité » n'y est pas employé. Dans les familles recomposées à Yaoundé, le principe de coparentalité présente quelques particularités dans la manière dont elle se vit, et elle rencontre aussi des obstacles qui empêchent son exercice. Parce qu'à Yaoundé la parentalité est élargie, la coparentalité l'est également. C'est pourquoi, en plus des relations coparentales que le parent

¹ Entretien réalisé le 26 juin 2024 à Yaoundé au quartier Camp-Sonel avec une belle-mère.

² Entretien réalisé le 28 juin 2024 à Yaoundé au quartier Camp-Sonel avec une belle-mère.

gardien forme avec son nouveau conjoint et le parent non gardien, il va en constituer d'autres avec diverses personnes et surtout avec les membres de sa parenté. Celles-ci vont collaborer avec lui dans l'exercice des fonctions parentales, en l'aidant dans l'encadrement de ses enfants, allant même jusqu'à se comportant parfois comme les parents biologiques ; en administrant à leurs enfants divers soins comme si cela était un devoir pour eux. Avec la persistance de la crise économique, l'individualisme croît et les solidarités baissent ; les revenus de chacun sont d'abord consacrés à la famille nucléaire. Ceci aura donc des répercussions sur la coparentalité en décourageant certains à s'engager à partager avec les parents gardiens les responsabilités parentales. Il n'en demeure pas moins que dans les familles recomposées à Yaoundé, la coparentalité va au-delà des parents géniteurs et du nouveau conjoint, pour impliquer diverses personnes. C'est aussi pourquoi ces multiples relations coparentales vont favoriser la création des situations de pluriparentalité, et ceci fera l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE 4 :
L'EXERCICE DE LA PLURIPARENTALITE
AU SEIN DES FAMILLES RECOMPOSEES A
YAOUNDE

Malgré le fait que certains auteurs à l'instar de MARIE¹ évoquent une certaine montée de l'individualisme dans les sociétés africaines ces dernières années, au Cameroun la société demeure communautaire. La parentalité dans un contexte comme celui-là, ne prend pas la même forme que celle qui se vit dans les pays occidentaux ou ailleurs. Dans la société occidentale par exemple, il y a des rôles parentaux que seuls les parents biologiques peuvent exercer. C'est pourquoi, la croissance des familles recomposées a fait surgir dans ces pays, le problème de filiation et la nécessité de créer un statut de parent social pour les beaux-parents et pour toute personne n'ayant aucun lien de filiation avec un enfant, mais contraint d'exercer à son égard des rôles de parent. Le but de la création de ce statut serait de faciliter l'exercice de la pluriparentalité et permettre à ces derniers d'avoir le droit légal d'exercer des rôles dévolus aux parents biologiques seuls. Dans les sociétés africaines et camerounaises en particulier, la puissance paternelle est détenue par les parents biologiques selon le droit mais, des tierces exercent parfois pour les enfants de leur quartier, leur village ou leur famille, des rôles dévolus aux géniteurs seuls sans toutefois que cela pose problème. Il est donc question dans ce chapitre de parler de la pluriparentalité au sein des familles recomposées à Yaoundé, des personnes qui y sont impliquées, des types de soins que ces derniers prodiguent, et des facteurs qui font obstacle à ce phénomène au sein de ces familles à Yaoundé.

I. LA PLURIPARENTALITE DANS LES FAMILLES RECOMPOSEES A
YAOUNDE : UN PRINCIPE SOCIAL.

La pratique de la pluriparentalité implique que plusieurs personnes exercent des rôles parentaux pour un enfant. Ces personnes encore appelées des « parents sociaux », amener à jouer des rôles de parent que ce soit de temps en temps ou de manière permanente, sont diverses. Il s'agit donc dans cette partie non seulement de les présenter, mais aussi de démontrer la particularité de la pluriparentalité dans le contexte camerounais.

¹ Marie, A. (1997). Du sujet communautaire, ..., *op. cit.*..., p.85.

1. Particularités de la pluriparentalité dans les familles recomposées à Yaoundé.

Le concept de pluriparentalité a été inventé à cause des situations de « parentalité plurielle »¹ que crée ce type de famille un peu partout dans le monde. Cependant, dans le contexte camerounais, la pluriparentalité a ceci de particulier qu'elle est une valeur sociale. En effet, dans cette société, la parentalité est à la base plurielle. Elle est majoritairement régie par les normes sociales comme l'ont démontré les travaux de LOCOH², qui voudraient que les adultes d'un quartier, d'un village ou d'une famille, considèrent les enfants de ces milieux, comme les leurs. Les changements qui se sont opérés dans les mentalités, impulsées par les nouvelles valeurs apportées par la modernité et la colonisation, ont eu certes des répercussions dans la société, sur la famille et même sur la parentalité mais, ils n'ont pas réussi à enlever cette conception des imaginaires camerounais. En effet, les investigations faites auprès des différentes catégories d'enquêtés de ce travail montrent que même aujourd'hui, les adultes considèrent toujours que les enfants de la société sont aussi les leurs et ceci les amènent à se sentir responsable d'eux.

C'est la raison pour laquelle, ils vont souvent exercer à leur égard des rôles de parents et parfois, des rôles dévolus aux parents biologiques seuls. Ce comportement est donc une norme sociale qui va faire de la pluriparentalité une valeur sociale au Cameroun. Diverses personnes interviennent dans l'exercice de la parentalité au sein des familles recomposées dans la ville de Yaoundé. Cependant, la façon dont ils le font varie d'une famille à une autre mais, toujours est-il qu'ils sont d'un soutien considérable pour les parents et les enfants de ces familles. Plusieurs parents interviewés lors des enquêtes de terrain estiment que « le parent ne peut pas tout faire », il aura toujours besoin des autres pour l'aider au quotidien et, les membres de la famille ou de la société, « on leur part de responsabilité » dans l'éducation de leurs enfants surtout que pour eux, un enfant n'est pas seulement celui de ses parents. Les extraits d'entretiens suivants illustrent cette affirmation :

Il y a un proverbe qui dit chez nous les Bétis que l'enfant c'est pas seulement l'enfant que tu as porté dans ton ventre, les enfants c'est les enfants de tout le monde. Quand tu as élevé l'enfant, tu as bien gardé l'enfant, c'est ton enfant³.

Non mais tu ne peux pas éduquer l'enfant seul pour moi oui parce que je ne peux pas tout contrôler. Je ne suis pas là pour contrôler à 100% ; comme je t'ai dit que

¹ Le concept fait référence un contexte où plusieurs personnes exercent des rôles de parents pour un enfant.

² LOCOH, T. (1995). *Familles africaines, population, ..., op. cit.*, p.30.

³ Entretien du 10 juin 2024 réalisé à Yaoundé au quartier Oyom-Abang, avec la conjointe d'un homme entré en union avec deux enfants d'une relation précédente.

même si je suis là à la maison, je ne peux pas, je ne peux pas, oui c'est normal que l'entourage doive intervenir¹.

Ils engagent donc ainsi leur entourage dans l'exercice de la parentalité en leur conférant une certaine responsabilité vis-à-vis de leurs enfants. Cependant, l'un des informateurs interviewés lors des enquêtes de terrain, indique que le fait que de plus en plus de nos jours chacun vit pour soi, s'occupant uniquement de ses affaires contribue à augmenter la délinquance chez les enfants. Dans l'extrait de récit de vie ci-dessous, il fait part de son ressenti :

Je vais mal apprécier que mon enfant fasse des bêtises et mon voisin ne me tient pas informer, j'apprécierai toujours ça très mal honnêtement. Quitte à ce qu'il y ait des restrictions aujourd'hui parce que le monde est devenu ce qu'il est. Mais, parles au moins à l'enfant, si tu ne peux pas fouetter, si tu ne peux pas punir, parles au moins à l'enfant. Influence l'enfant de telle sorte qu'il n'y ait pas que son papa ou sa mère qui ait de l'influence sur lui mais, qu'il sache qu'il y'a des nombreuses personnes qui peuvent le punir autant que ses parents, qui peuvent le sanctionner ou lui parler durement ça aide les enfants. La preuve est que ça a disparu, depuis que chaque parent se méfie de l'enfant de l'autre, du parent de l'autre, on voit ce que ça crée dans la société aujourd'hui ! donc nous devons savoir comment prendre la mondialisation. Le fait que tu puisses parler à l'enfant d'autrui, que tu puisses avoir de l'autorité dans la vie d'un enfant qui n'est pas ton enfant ou qui n'est pas de ta famille, c'est important aussi. C'est important pourquoi ? parce que nous vivons dans des quartiers aujourd'hui pour lesquels si les enfants ne sont pas éduqués, demain ils deviennent les ennemis du quartier, ils peuvent être des braqueurs, des bandits, des fumeurs de drogue qui sont une menace pour ta part d'enfant que tu protèges et encadres donc c'est de ça que nous devons en fait nous méfier².

Selon ces propos, le seul regard des parents ne suffit pas. En effet, ils ne sont pas souvent avec leurs enfants lorsque ceux-ci ne sont pas à la maison alors, la société leur sert de relais à l'extérieur et garde un œil sur leur progéniture, afin qu'elle ne s'écarte pas du droit chemin. Dans la société traditionnelle africaine, « les aînés étaient des garants de la moralité sociale »³, ils veillaient sur les cadets et sanctionnaient ceux qui s'écartaient de la norme sociale. Il est bien vrai qu'aujourd'hui, avec la modernisation de la société, les membres ont tendance à se détacher de leur groupe d'appartenance et par là, de ses normes et valeurs, et du contrôle du groupe. Avec la montée de l'individualisme, ils ne pensent plus d'abord au bien-être du groupe avant le leur mais à leur bien-être avant celui du groupe. C'est pourquoi, il n'est pas surprenant de

¹ Entretien du 03 juin 2024 réalisé à Yaoundé au quartier Oyom-Abang avec une femme qui a contracté un mariage ayant déjà un enfant.

² Récit de vie réalisé le 20 juillet 2024 à Yaoundé au quartier Tam-tam, avec un enfant issu d'une relation antérieure de sa mère.

³ KUYU MWISSA, C. (2005). *Parenté et famille, ..., op. cit.*, p.46.

constater avec CALVES et al¹, un certain détachement par rapport aux valeurs ancestrales et un attachement aux nouvelles valeurs importées chez les citadins, et surtout en milieu jeune.

Malgré cela, dans les sociétés d'Afrique subsaharienne et camerounaise en particulier, les valeurs communautaires résistent aux assauts de la modernité et cela est perceptible au sein des familles recomposées à Yaoundé. Les parents de ces familles n'ont pas abandonné les valeurs et normes qui encadraient autrefois la parentalité dans la société camerounaise mais, ils continuent de les appliquer en y ajoutant un peu de modernité. Par exemple, l'éducation des enfants n'est plus strictement le rôle des femmes mais de nos jours, les hommes s'impliquent davantage dans cette tâche. De même, les hommes ne sont plus essentiellement ceux qui pourvoient aux besoins des enfants car, avec l'insertion de plus en plus grandissante des femmes dans le marché de l'emploi, ces dernières viennent aussi en appui à leur mari dans ce domaine. Les papas font également la cuisine pour leur enfant, mais aussi la lessive et le repassage. Il est donc fort de constater que les hommes s'impliquent de plus en plus aujourd'hui dans les rôles parentaux qui étaient autrefois réservés aux femmes.

C'est ainsi que les données collectées lors des enquêtes de terrain ont montré au travers des familles recomposées à Yaoundé que, les membres de la société continuent d'exercer des rôles de parents pour les enfants de leur entourage, et parfois même envers ceux qu'ils ne connaissent pas. Le cas de l'enquête suivant, un enfant issu d'une union antérieure de sa mère en est un exemple. Il exerce des rôles de parents vis-à-vis des jeunes de son quartier en réprimandant ceux d'entre eux qui agissent d'une manière peu recommandable :

Une fois ici au quartier, il y'avait des enfants-là qui avaient acheté de la cigarette et qui fumaient. Je me suis amusé à gronder, à dire que je ne veux plus jamais vous voir ici en train de fumer, ils ont fui, je ne les ai plus revus, je ne les ai plus vu là tout au moins devant moi avec la cigarette².

La parentalité étant donc toujours élargie à Yaoundé, les investigations menées auprès des personnes évoluant au sein des familles recomposées dans cette ville ont révélé que plusieurs catégories de personnes interviennent au quotidien dans l'éducation des enfants de ces familles, et leurs prodiguent divers soins parentaux.

¹ CALVES, A. et N'BOUKE, A. (2018). Le mariage, l'union, ..., *op. cit.*, pp.257-259.

² Récit de vie réalisé 20 juillet 2024 à Yaoundé au quartier Tam-tam avec un enfant né hors le mariage.

2. Les parents sociaux et leur apport dans les familles recomposées à Yaoundé

Les enquêtes menées auprès des différents types d'informateurs de ce travail ont permis de relever 04 catégories de personnes impliquées dans la pluriparentalité au sein des familles recomposées dans la ville de Yaoundé, et les différents soins que ces derniers administrent aux enfants de ces familles. Se sont :

- La parenté

Comme nous l'avons dit précédemment, à Yaoundé la cellule familiale est élargie et la notion de famille implique également la parenté. Il s'agit, des oncles, des tantes, des grands-parents, des cousins et cousines, et même de la belle-famille. La parenté est importante pour les enfants des familles recomposées de cette ville car, elle est celle à qui les parents font premièrement recours en cas de problèmes en sollicitant leur appui dans les tâches parentales où ils sont défaillants. Celle-ci, peut leur venir en aide de plusieurs manières, que ce soit par des dons volontaire de nourriture, d'argent ou de tout autre chose. En ce qui concerne la parentalité au sein de ces familles, la parenté s'implique en donnant aux enfants des soins financiers tels que de l'argent de poche, le paiement des pensions scolaires ; des soins matériels comme des dons de chaussures, de vêtements, de fournitures scolaires, de nourritures ; des soins éducationnels par les conseils, la réprimande ; les soins attentionnels comme des visites ou des présents. Les propos du parent gardien et du beau-parent relatés ci-dessous illustrent cela :

Il y'a leur tante qui, une fois les enfants avaient des difficultés pour la pension, elle a aidé financièrement. Parfois, elle apporte des chaussures, elle garde beaucoup de choses. Parfois, c'est les trucs pour le déjeuner le matin ; si elle vient leur rendre visite, elle va leur apporter quelque chose. Il y'a l'autre tante, chaque fois qu'elle va les rencontrer, elle va leur donner quelque chose ça peut être l'argent en main, ça peut être des aliments ou si peut-être il y a une chaussure qui est passée et elle a vu que ça peut aller, elle va acheter¹.

Ma famille est une bonne famille... même les aides financières ils font, ils font des aides financières. C'est parce que je les esquivais même trop si non ... jusqu' à mes cousins, mes neveux, ils exercent des rôles, ils donnent des présents financiers... ils présentent leur amour².

La parenté est donc un appui pour les parents gardiens et leurs nouveaux conjoints dans l'exercice des fonctions parentales. Les soins que ces derniers prodiguent au quotidien ne sont peut-être pas tous listés ici. Cependant, les différents soins énumérés plus haut sont ceux que

¹ Entretien réalisé le 07 avril 2024 à Yaoundé au quartier Biyem-Assi avec un beau-père.

² Entretien réalisé le 10 août 2024 à Yaoundé au quartier Simeyon avec un parent gardien.

les personnes interviewées ont déclaré lors des entretiens. Parmi les autres catégories de parents sociaux qui exercent aussi des rôles de parents pour les enfants de ces familles, il y'a le voisinage.

- Le voisinage

Les personnes interrogées lors des enquêtes de terrain ont indiqué que le voisinage exerce parfois des rôles de parent vis-à-vis de leurs enfants. Pour plusieurs parents des familles recomposées de Yaoundé, le voisinage est comme une seconde famille. C'est à lui qu'ils confient la surveillance de leurs enfants en leur absence, en tout cas, à ceux avec qui ils entretiennent de bonnes relations et en qui ils ont confiance. En retour, le voisinage rend compte aux parents de l'attitude des enfants en leur absence. Le voisinage pour remettre les enfants sur le droit chemin, peut user de menace, de réprimande ou encore de bastonnade. En l'absence prolongée des parents, le voisinage peut également leur fournir à manger et à boire et même un abri, dans les cas où les enfants leur ont été confiés pour la journée. Les propos des parents gardiens présentés ci-dessous font part de cela :

J'ai un de mes aînés là le grand frère de celui-ci (le fils de l'enquêté), quand je sors souvent, quand il n'y a personne, je le laisse chez ma voisine d'en face. On s'entend très bien parce que comme elle est dans la barrière, quand elle entre là elle ferme la barrière et quand je rentre le soir, l'enfant est bien portant. Il n'y a pas de problème elle le garde bien¹.

Je suis partie, il y a une voisine qui est allée taper Deborah (la fille de l'enquêtée) là-bas. Elle dit qu'elle a trouvé ma fille de l'autre côté loin là-bas, elle a vu l'enfant, elle a appelé l'enfant, et l'enfant n'a pas réagi ; l'enfant la regardait seulement comme si elle ne se connaissent pas. Maintenant quand l'enfant rentre à la maison, elle a vu que je n'étais pas encore rentrée ce jour-là, elle a tapé l'enfant bien. Quand je suis rentrée, j'ai trouvé ma fille en train de pleurer. Je lui ai demandé, elle ce qu'elle m'explique ce n'est pas la même chose que ce que la femme là m'a expliqué. Mais, j'ai cherché quand même à rencontrer cette femme, elle m'a expliqué. Quand elle m'a expliqué, moi-même je suis venue taper sur mon enfant, « je t'ai dit qu'ici on ne se promène pas la ville est mauvaise maintenant tu ne sais qui est qui. Tu pars comme ça là si quelqu'un t'emmène tu sauras que quoi ? ». Elle a rempli un rôle de parent².

¹ Entretien réalisé le 21 mai 2024 à Yaoundé au quartier Acacia avec une femme entrée en union avec deux enfants d'une précédente relation.

² Entretien réalisé le 03 juin 2024 à Yaoundé au quartier Oyom-Abang avec une femme qui a contracté un mariage ayant déjà un enfant.

Le voisinage peut donc ainsi aider ces parents en gardant un œil sur leurs enfants, ceci leur évite de faire recours à une nounou. La persistance des valeurs sociales traditionnelles au sein de la société camerounaise actuelle malgré la colonisation ou encore la modernité, favorise la continuité de pratiques communautaires tels que le confiage des enfants au voisinage. Les parents gardiens et leurs nouveaux conjoints quant à eux estiment que « c'est un devoir » pour le voisinage parce que se sont aussi leurs enfants. En dehors du voisinage, les amis sont aussi une catégorie de parents sociaux qui exercent des rôles de parent pour les enfants des familles recomposées de la ville de Yaoundé.

- Les amis

Dans les familles recomposées, les amis des parents exercent également des rôles de père ou de mère pour leurs enfants. Généralement, ils sont les personnes vers lesquelles les parents de ces familles se tournent en cas de problème, lorsque la parenté est défaillante c'est-à-dire dans l'incapacité de leur venir en aide. Le réseau d'ami peut donc être mobilisé pour apporter une aide non seulement dans le domaine de la parentalité mais aussi dans tous autres domaines. Ils constituent ainsi un secours financier et même matériel pour les parents, et une aide dans l'exercice de la parentalité par les conseils qu'ils prodiguent à leurs enfants et les multiples attentions qu'ils manifestent à leur égard. Le cas de ces informateurs, ce jeune garçon issu d'une relation précédente de son père, et de ce parent gardien permettent de saisir davantage cela :

[Quelles sont les personnes de votre entourage qui exercent des rôles de parent pour vous ?] Les amis de nos parents font ça mais pas nos oncles et nos tantes, parce qu'on ne les voit pas d'abord. On les voit seulement par occasion, c'est où on les voit mais, les amis de nos parents constamment (...). Tu peux avoir un problème il t'aide, tu peux rester comme ça tu as besoin d'un conseil et peut-être tu ne veux pas en parler, et tu ne veux pas peut-être en parler à ta mère. Comme peut-être ma mater¹ à des copines-là qui sont souvent trop ouverte, je peux avoir un problème comme ça je ne veux pas que ma mère soit au courant, je m'en vais parler à son amie, peut-être c'est son amie qui vient elle lui dit que tu es avec tel à la maison comme ça, il a tel problème, il a tel problème. En deuxième année, la personne qui avait payé ma première tranche c'était l'ami de mon père tu vois, et c'est lui qui payait ma maison même là où je restais, à l'I.A.I² là-bas³.

Il y'a par exemple mon ami là souvent il les gronde, parce qu'on les laisse souvent avec lui, lui-même a d'abord sa fille donc ils interviennent avec des causeries, il leur donne des directives aussi⁴.

¹ Ce terme qui signifie mère ou maman est utilisé dans le langage familial camerounais.

² L'I.A.I est l'Institut Africain d'Informatique, une école inter-États d'enseignement supérieur basé au Gabon.

³ Récit de vie réalisé le 28 Juin 2024 à Yaoundé au quartier Camp-Sonel avec un enfant issu d'une relation précédente de son père.

⁴ Entretien réalisé le 22 avril 2024 à Yaoundé au quartier Bakari avec un homme ayant contracté un mariage ayant deux ans d'une union antérieur.

Dans le cas présenté ci-dessus, celui du jeune garçon, la parenté n'exerce pas des rôles de parent pour lui et pour ses frères, mais plutôt le réseau d'ami de ses parents. Les amis jouent donc en quelque sorte le rôle que la parenté devait jouer auprès d'eux et comblent ainsi le vide que l'absence de cette dernière crée dans la vie de ces enfants et de leurs parents. Hormis les amis, les membres des communautés religieuses des parents constituent également une catégorie de parents sociaux qui exercent des rôles de parents pour les enfants des familles recomposées de Yaoundé.

- Les membres des communautés religieuses

Comme tous les faits sociaux, la religion est collective et coercitive¹. Elle prône des valeurs morales telles que la paix, le partage, la solidarité, le respect des autorités, le pardon...etc, qui permettent de discipliner les comportements et préserver la stabilité sociale. Plusieurs parents gardiens et beaux-parents, ont indiqué lors des entretiens que très souvent, certains membres de leurs communautés religieuses interviennent dans l'éducation de leurs enfants. Ces membres peuvent être des pasteurs (du moins pour les enquêtés ayant fait mention de cela), ainsi que tous les adultes et les jeunes d'un âge plus avancé de la communauté. Ceux-ci vont veiller sur ces enfants et s'assurer qu'ils ne s'éloignent pas des valeurs prônées par la religion. Ils ont également le devoir de les ramener à l'ordre toutes les fois qu'ils agiront mal, en ne se conformant pas à ces valeurs. Ces hommes et femmes, veillent donc sur l'éducation de ces enfants et se rendent disponible pour eux toutes les fois que cela est nécessaire. Le cas de l'enquêtée nommée Claire en est une belle illustration :

Depuis que j'ai connu Christ avec mes enfants, je te jure il y'a certaine chose que l'Evangile est venu casser ; certaines attitudes que à cause de l'Evangile qu'ils ont écouté, c'est venu casser, briser ça dans leur vie oui ! il y'a un style de vie là qu'ils mènent c'est différent de la vie des autres-là qui n'ont pas encore suivi l'Evangile. [Quelles sont les personnes de votre église qui collabore avec vous dans l'éducation de vos enfants ?] le pasteur et le leader des jeunes, pasteur Diane. Le pasteur veille comme un père et Diane une grande sœur ; le pasteur est toujours en train de conseiller en grondant et Diane regarde en donnant le rapport².

Ces enfants peuvent aussi en tant que membres de ces communautés, bénéficier de la part des autres membres, de toutes sortes de soutien, généralement dans le domaine académique avec les dons de fournitures scolaires. Certains parents gardiens et beaux-parents disent être

¹ Scubla, L. (2003). Les hommes peuvent-ils se passer de toute religion ? In. *Revue du Mauss*. Paris, La Découverte, n°23, p. 91.

² Entretien réalisé le 20 août 2024 à Yaoundé avec une femme qui a contracté un mariage ayant déjà un enfant d'une relation passée.

soulagés par ces dons car ils permettent d'alléger une partie de leur charge à chaque rentrée scolaire. Les deux extraits d'entretien suivant illustrent bien cela :

Pour la scolarité, si c'est pour la scolarité vraiment moi je pense qu'elles sont membres de l'église là-bas, qu'elles sont actives à l'église et que l'église organise souvent des petits paquets minimums aussi, on n'en refuse pas. Quand on leur donne, ça soulage aussi un peu leur mère, les petits cahiers, les bic pour la rentrée¹.

C'est un don missionnaire, on nous donne souvent des cahiers des bic et certaines choses comme ça. Il y'a peut-être trois ans l'année surannée, ils m'ont donné les cahiers et les bic, l'année ci ils m'ont donné peut-être une quinzaine de cahier de 288 pages, trois travaux pratiques, les bic, les crayons et ainsi que les tailles crayons².

Ainsi, les membres de ces communautés religieuses considèrent que ces enfants sont aussi leurs enfants et se sentent responsable d'eux, de leur éducation, et aussi de leur bien-être. Pour les parents gardiens et les beaux-parents ayant évoqués cet aspect lors de leurs entretiens, ces personnes jouent un rôle important à l'égard de leurs enfants et leur sont d'un appui considérable. Les données collectées sur le terrain ont donc démontré que les parents sociaux jouent pour les enfants des familles recomposées de la ville de Yaoundé, les rôles de gardien en veillant sur eux en l'absence de leurs parents mais aussi, les rôles d'éducateur, de premier secours ou encore de soutien moral. Toutefois, plusieurs facteurs constituent un obstacle à la pratique de la pluriparentalité au sein de ces familles à Yaoundé.

II. LES FACTEURS QUI ENTRAVENT LA PRATIQUE DE LA PLURIPARENTALITE DANS LES FAMILLES RECOMPOSEES À YAOUNDÉ

Comme nous l'avons dit plus haut, la pluriparentalité est une pratique sociale au Cameroun dans ce sens que dans ce pays, il est traditionnel que plusieurs adultes remplissent des rôles de parents à l'égard d'un enfant ; ce n'est donc pas une réalité qui est vécue seulement dans familles recomposées à Yaoundé. Cependant, les données récoltées sur le terrain ont permis de relever plusieurs éléments qui gênent cette pratique, menaçant de l'éteindre.

¹ Entretien réalisé le 20 mai 2024 à Yaoundé au quartier Oyàm-Abang avec un homme ayant contracté un mariage avec deux enfants d'une relation passée.

² Entretien réalisé le 06 mai 2024 à Yaoundé au quartier Oyom-Abang avec un homme en couple avec une femme venu en mariage avec un enfant d'une relation antérieur.

1. Les dynamiques sociales

L'avènement de l'État, la modernisation de la société camerounaise, le développement urbain, la vulgarisation de l'école et les nouvelles valeurs importées par le biais de la colonisation, sont à l'origine des multiples transformations qui ont lieu depuis quelques années dans cette société sur les mentalités, les mœurs, les représentations et même sur le mode de vie. L'urbanisation qui favorise la croissance des quartiers résidentiels ou le style de vie est le chacun chez soi, ne facilite pas le développement des relations de voisinage et par conséquent la création des situations de pluriparentalité. Un enquêté l'a évoqué lors d'un entretien :

Par rapport à mes enfants ça ne peut pas me déranger parce que je sais combien de fois ils sont bruyants ; ça peut arriver qu'un voisin gronde. C'est vrai que ça n'arrive jamais parce qu'où on vit ici c'est un peu chacun chez soi donc, je peux mais aussi parce que vous savez, tu peux être coincé quelque part, tu peux même être en prison on ne sait jamais, le fait que tu avais laissé quand même à un moment donné que les amis, les voisins et tout et tout s'intéressent et prennent soin de tes enfants quand tu n'es pas là... C'est une bonne chose ça peut devenir leur deuxième parent parce qu'on ne sait jamais. Tu peux avoir ton père étant très jeune il meurt, l'entourage devient ton deuxième parent donc pour cette raison oui on peut laisser¹.

Cet enquêté ne trouve aucun problème à ce que le voisinage exerce des rôles de parents vis-à-vis de ses enfants sauf que comme il le dit lui-même, cela n'arrive jamais parce que sa famille et lui habitent dans une résidence. Par ailleurs, avec les difficultés économiques que connaît depuis quelques années la société camerounaise, les familles ont tendance à se nucléariser² c'est-à-dire à être constituées uniquement des parents et de leurs enfants. En effet, l'insuffisance de revenus ne permet pas à ces familles d'accueillir plus de personnes en leur sein, et les amène à se renfermer sur elles-mêmes. Ceci contribue à diminuer les contacts des membres de ces ménages avec les autres membres de leur famille, qui quant à eux ne pourront plus exercer des rôles de parent vis-à-vis des enfants de ce ménage. L'enquêté suivant est un enfant issu d'une relation antérieure de son père, vivant dans une famille recomposée nucléaire. Les propos que ce dernier tiendra lors de son entretien permettent d'illustrer cela :

[Quelles sont les personnes de votre entourage qui exercent des rôles de parent pour vous ?] *Les amis de nos parents font ça mais pas nos oncles et nos tantes parce qu'on ne les voit pas d'abord, on les voit seulement par occasion, c'est où on les voit³.*

¹ Entretien réalisé le 22 avril 2024 à Yaoundé au quartier Bakari avec un homme ayant contracté un mariage ayant deux ans d'une union antérieur.

² WAKAM, J. (1997). « Différenciation socio-économique, ..., op. cit., pp.257-270.

³ Récit de vie réalisé le 28 Juin 2024 à Yaoundé au quartier Camp-Sonel avec un enfant issu d'une relation précédente de son père.

Ces propos démontrent à suffisance que la nucléarisation des familles est l'un des facteurs qui obstruent la pratique de la pluriparentalité dans les familles recomposées à Yaoundé. Les difficultés économiques vont également favoriser la montée de l'individualisme, qui amène certains à penser d'abord à eux avant que ce soit. Ce facteur aura pour effet de réduire les solidarités dans les familles et dans la société. Les deux extraits d'entretiens suivants sont les propos de deux parents gardiens ayant fait face à cette réalité :

[Pensez-vous que votre entourage est un appui considérable pour vous dans l'éducation de vos enfants ?] *Pas vraiment hein ! parce que hein ! eux-mêmes ils ont leurs problèmes il n'y a pas le temps de s'occuper... simplement parce que chacun est chez soi et chacun mène sa vie c'est tout ! les temps son dur et les gens ne sont plus sincères, tout le monde fait peur, même vous-même là, voilà, madame m'a demandé c'est quelle école elle fait donc, les gens sont assez prudents dans leur façon de faire parce que si tu t'amuses tu peux te retrouver six pieds sous terre comme les blagues pour quelque chose que tu aurais pu éviter¹.*

Dans la famille, c'est difficile le dehors est devenu dur maintenant (rire) pour que quelqu'un te donne à manger là-bas tout est difficile².

Les difficultés économiques vont donc raréfier certains soins qui étaient apportés aux enfants ou empêcher totalement qu'ils soient prodigués. C'est le cas des dons financiers, matériels, ou encore alimentaires. Or, selon les propos d'un autre enquêté, ce sont toutes ces attentions qui permettent de renforcer les liens entre les enfants et les personnes qui leurs prodiguent de tels soins :

Bien sûr ! en vue de ce qu'ils font et de la manière dont les enfants se sont attachés à eux parce que l'enfant ne trompe pas. La manière dont les enfants s'attachent à quelqu'un, c'est parce que cette personne leur apporte quelque chose de bien et la manière dont je vois les enfants attachés à certaines personnes, je peux comprendre même si je ne suis pas là que c'est parce que cette personne leur apporte quelque chose de bon³.

La raréfaction de ces soins contribue à créer davantage des distances entre ces enfants et leurs parents sociaux. Les transformations qui ont lieu au sein de la société camerounaise ont également contribué à modifier la manière dont la parentalité y était exercée autrefois, et à changer les mentalités en ce qui concerne toujours ce domaine. En effet, dans la société camerounaise traditionnelle, les aînés de la communauté exerçaient librement des rôles de

¹ Entretien réalisé le 22 avril 2024 à Yaoundé au quartier Bakari avec un homme ayant contracté un mariage ayant deux ans d'une union antérieur.

² Entretien réalisé le 03 juin 2024 à Yaoundé au quartier Oyom-Abang avec une femme qui a contracté un mariage ayant déjà un enfant.

³ Entretien réalisé le 07 avril 2024 à Yaoundé au quartier Biyem-Assi, avec le conjoint d'une femme entré en mariage avec un enfant.

parent vis-à-vis des enfants de leur communauté mais de nos jours, ce n'est plus le cas. Les investigations menées auprès des différentes catégories d'informateurs de cette recherche ont permis de comprendre qu'aujourd'hui, les parents ne donnent plus comme autrefois cette liberté à tout le monde et à ceux qu'ils le permettent, ils leur imposent des limites. Les propos de cette belle-mère nommée Juliette, permettent d'illustrer cela :

Les enfants c'est les enfants de tout le monde mais, ce n'est plus le cas maintenant. Tu peux taper l'enfant d'autrui, si l'enfant meurt tu vas dire quoi ? c'est les problèmes. Avant nous on nous tapait, les coépouses de ma mère, les mamans du village, parce que mon village c'est ici à Mendong. On nous tapait mais, nous on ne dérangeait pas beaucoup. Papa ne voulait pas qu'on se balade on était toujours là mais, comme l'enfant est têtu, tu vas toujours fuir là et si on te trouve chez quelqu'un on te tape. Ce n'est plus comme ça tu touches l'enfant d'autrui tu vas lire l'heure, donc bêta si l'enfant d'autrui te fait quelque chose, tu attends sa mère toi aussi tu vois la réaction de sa mère parce qu'il y a d'autres mamans qui sont bien. Quand la voisine vient dire que ton enfant a fait ceci, ton enfant a cassé mes verres, il y a d'autres mamans elle tape là, là, là devant la voisine c'est la voisine même qui va encore dire que laisse comme ça¹.

Les parents des familles recomposées de la ville de Yaoundé choisissent les personnes qui peuvent exercer des rôles de parents pour leurs enfants. Le plus souvent, ils privilégient la parenté car selon eux « le voisin n'est pas comme la famille, le voisin c'est le voisin ». Ils estiment donc que la parenté prendra mieux soins de leurs enfants parce que « c'est leur sang » et les propos de l'enquêtée ci-dessous permettent de le comprendre :

Je préfère aller laisser mes enfants chez ma sœur (...) chez la voisine c'est pour quelques heures je rentre vite².

Ce comportement va donc contribuer à réduire les situations de pluriparentalité au sein des familles recomposées dans la ville de Yaoundé. Cependant, ces parents agissent aussi de la sorte à cause de plusieurs autres raisons, comme la montée de l'insécurité et les soupçons de sorcellerie

2. La montée de l'insécurité et les soupçons de sorcellerie

Les parents interviewés lors des enquêtes de terrain disent se méfier de plus en plus des personnes qui les entourent parce que selon eux « le dehors est mauvais », « on ne sait plus qui est qui ». L'actualité relayée ces derniers mois dans les chaînes de télévisions, sur les réseaux

¹ Entretien réalisé le 10 juin 2024 à Yaoundé au quartier Oyom-Abang, avec la conjointe d'un homme entré en mariage avec deux enfants.

² Entretien réalisé le 10 juin 2024 à Yaoundé au quartier Oyom-Abang, avec la conjointe d'un homme entré en mariage avec deux enfants.

sociaux ou dans les radios concernant les meurtres, les enlèvements d'enfants, les empoisonnements et bien d'autres faits du même genre, amènent les parents à être suspicieux. Pour protéger leur progéniture des dangers qu'elle court, ils vont employer un certain nombre de méthodes, l'une d'entre elle est de sélectionner les personnes qui peuvent exercer des rôles de parents pour leurs enfants avec une préférence pour la parenté. Mais, ils vont aussi employer d'autres méthodes. Ils vont par exemple interdire à leurs enfants les balades en solitaire, d'aller chez les voisins, ou encore de manger directement les aliments que leur offre le voisinage ou des personnes connues ou inconnues, sans leur permission. Les extraits d'entretiens suivant sont donnés à titre illustratif :

Avant les gens étaient comme la famille. Tu voyais avant quand la voisine prépare, quand elle sert comme ça tu vois comment tout le monde s'assoit... mais aujourd'hui comme le monde est déjà bizarre, parfois même... j'ai dit à mes enfants que quand je ne suis pas là, quand la voisine donne la nourriture, ils ne touchent pas jusqu'à ce que je rentre parce qu'on ne connaît qui est qui¹.

Je préfère aller laisser mes enfants chez ma sœur (...) chez la voisine c'est pour quelques heures je rentre vite et avant d'aller ils mangent d'abord parce que si je leur donne la nourriture, les gros pains, on peut aller mettre le poison là-bas vous mangez tout ! avec tout ce qu'il y a maintenant. La voisine a laissé sa clé chez la voisine, la voisine est restée ouvrir, la voisine a mis le poison dans toute la marmite de nourriture elle a refermé, elle est partie remettre les clés. Oh ! voisine tu es déjà rentrée ? quatre enfants sont morts avec leurs mères. Quand tu vas vivre, quand tu vas aller en mariage quelque part, pour laisser même les enfants chez les voisins... le monde est devenu cruel. Quand tu vas rester vivre ici sur terre, c'est le conseil que je te donne, jamais les clés chez le voisin, le monde est déjà en l'envers. La femme là a ouvert la porte elle a mis le poison partout elle a refermé bien. Quand la dame là est rentrée, ma coo tu es déjà là ? ékié !! ma coo tu as duré. Comme Dieu... comme on dit que quand tu tues quelqu'un... son petit enfant de six ans c'est elle qui était gardienne pour aller regarder si la voisine arrive, c'est elle qui a déclaré... c'est elle qui a vendu sa mère : je veux parler, maman m'a envoyé d'aller rester en route si maman Emilienne arrivent, je cours vite lui dire. C'est elle qui est entrée là-bas, je ne sais pas ce qu'elle est partie faire².

Les faits divers qui ne cessent de s'accumuler et qui défraient la chronique dans la société camerounaise créent de la peur et de la méfiance chez les parents qui deviennent de plus en plus réticent à ce que des tierces exercent des rôles de parents pour leurs enfants, suspectant ainsi tous ceux qui s'en approchent. Cependant, cette méfiance n'est pas seulement contre les inconnus mais aussi contre la parenté. Certains parents interviewés ont indiqué ne pas non plus

¹ Entretien réalisé le 30 avril 2024 à Yaoundé au quartier Bakari avec une femme en couple avec un homme qui avaient déjà deux enfants avant leur rencontre.

² Entretien réalisé le 10 juin 2024 à Yaoundé au quartier Oyom-Abang, avec la conjointe d'un homme entré en mariage avec deux enfants.

aimer que les membres de leur famille exercent des rôles de parents pour leurs enfants, et les raisons sont d'ordre mystique. En effet, ils soupçonnent certains d'entre eux d'être des membres de sectes pernicieuses et par conséquent, ils pensent que ces derniers pourraient faire du mal à leurs enfants pour honorer les conditions que leur imposent ces sectes. Les propos de l'enquêtée suivante sont donnés à titre illustratif :

Même les handicapés n'acceptent pas le genre là je ne te mens pas. C'est par rapport à quoi que toi tu viens prendre charge de mon enfant ? Ton argent là provient... je ne sais pas la provenance de ton argent là, tu as fait comment pour avoir de cet argent-là ? tu as vendu quoi ? tu as travaillé quoi ? tu as fait comment ? ta richesse là provient de quoi ? est-ce que ce n'est pas le famlà¹ ? est-ce que ce n'est pas la rose-croix ? C'est un frère et une sœur déjà... de ce genre là... non ! On n'a pas vécu quand même je ne sais pas trop ! trop ! trop ! même mon grand frère hein, je vais trembler, je serai derrière mes enfants. Il y a les blindages noon, moi je ne le vis pas en direct c'est sa femme qui connaît que bon la vie de mon frère est comme ça. Dieu nous a créés on a grandi jusqu'à un certain niveau hein².

Il est donc fort de constater avec MARIE³ que les personnes les plus aisées de la famille sont parfois soupçonnées de sorcellerie ou d'avoir « trempé »⁴ comme il est couramment dit dans la société. C'est la raison pour laquelle certains ne demanderont ni n'accepteront aucune aide venant de ces personnes car se pourrait être un moyen utilisé pour atteindre leurs enfants ou encore pour les atteindre eux-mêmes. En dehors de ces facteurs, il y'en a un autre qui constitue également une entrave à la pluriparentalité dans les familles recomposées à Yaoundé, il s'agit de la diversité de formes d'éducation.

3. La diversité de formes d'éducation

Les différences dans les manières d'éduquer les enfants font que certains parents craignent qu'en laissant les parents sociaux exercer des rôles de parents vis-à-vis de leurs enfants, ceux-ci ne leur inculquent des valeurs contraires aux leurs or, le désir de tout bon parent est bien que son enfant ait une bonne éducation. S'il y a une chose qui met d'accord tous ces

¹ Le mot *famlà* qui signifie en langue Bamiléké sorcellerie est utilisé dans la société camerounaise pour qui désigne une société secrète qui permet à ses adhérents de s'enrichir mystiquement et aussi d'acquérir du pouvoir et la longévité.

² Entretien réalisé le 14 juillet 2024 à Yaoundé au quartier Cité-Verte Plateau avec une femme mariée à un homme qui avait déjà un enfant avant leur union et qu'il a amené dans le nouveau foyer.

³ MARIE, A. (1997). Du sujet communautaire, ..., *op. cit.*, p. 64.

⁴ C'est une expression qui n'est pas utilisée dans ce contexte dans son sens propre où désigner quelque chose qui est mis dans un liquide mais plutôt pour faire référence à quelqu'un qui a obtenu des richesses en empruntant des voies obscures.

parents, c'est le fait qu'un père ou une mère ne peut pas éduquer son enfants seul. Ils permettent donc que leurs enfants côtoient ou reçoivent une éducation de la part des membres de la société, des amis, ou des membres de la parenté qui partagent les mêmes valeurs qu'eux, les mêmes croyances et un style d'éducation similaire au leur, ceci pour éviter que leur progéniture ne se détourne des valeurs qu'ils leur transmettent. Chaque parent a ainsi sa méthode d'éducation à lui, c'est la raison pour laquelle l'éducation n'est pas quelque chose d'uniforme. Elle peut varier en fonction des familles, de la culture ou du niveau d'éducation des parents. Les dires des enquêtés ci-dessous illustrent bien ce dont il est question :

J'essaie d'éviter certaines choses parce que les enfants, il ne faut pas les envoyer en pâture (...) surtout les petits enfants maintenant. Et ces enfants que tu vois là, il peut arriver chez les voisins, or les enfants du voisin sont peut-être déjà habitués à un mensonge, ou des petits vols on commence à imputer sa sur les enfants (...). Avant c'était que l'enfant était l'enfant de tout le monde, et parce que les hommes étaient dotés d'une santé morale, une cohésion sociale mais maintenant, c'est les rivalités, c'est parfois de la jalousie, de tout, de la provocation, de la calomnie, oui quelqu'un peut être là... de la comparaison même parfois donc, il faut aller avec des pincettes chacun a son niveau. (...). Les mauvaises séquelles restent ; quelqu'un peut donner une salle éducation à votre enfant vous ne savez pas ça y reste et ça vient même déstabiliser l'éducation que vous donnez à votre enfant à la maison, vous vous demandez même que celui-ci on l'enseigne ça où ? Bien il faut comprendre ça. (...) Nous sommes dans la société, le voisinage c'est-à-dire l'environnement où nous sommes c'est le voisinage, nous n'avons parfois pas la même culture d'abord, ni la même éducation, ni la même vision. Les oiseaux volent par catégorie et par plumage et, il faut toujours intégrer cette sagesse et dire que dans la communauté, choisis ta catégorie qui peut t'entendre¹.

Non !! pas totalement moi je me méfie parce que, comme tu vois là il y a les... tu sais que chacun a ses pensées. Comme peut-être nous nous croyons en Dieu, nous avons des façons de conseiller nos enfants selon les voies de Dieu pourtant, celui qui est d'ailleurs là, qui n'est pas... le voisin, ou un autre membre de ta famille-là qui n'est pas chrétien, il a sa façon de conseiller, d'éduquer ses enfants non ! et si tu laisses qu'il éduque ton enfant, il va éduquer ton enfant comme il éduque sa part et ça peut influencer dans l'éducation des enfants donc, moi je préfère éduquer mon enfant moi-même ou bien je peux laisser que quelqu'un éduque, apporte un plus à mon enfant s'il croit en ce que je crois, s'il a les mêmes croyances que moi »².

Si certains parents pensent que les membres de la parenté sont les seuls après eux à pouvoir donner à leurs enfants une éducation qui se rapproche de la leur tout simplement parce qu'ils partagent avec ces derniers les mêmes valeurs, d'autres pensent le contraire et mettent tout le monde dans le même bateau. Cette attitude amène donc certains parents des familles

¹ Entretien réalisé le 20 mai 2024 à Yaoundé au quartier Oyom-Abang avec un homme entré en union ayant déjà deux de ses relations précédentes.

² Entretien réalisé le 21 mai 2024 à Yaoundé au quartier Acacias, avec une femme venue en mariage avec deux enfants d'une union antérieur.

recomposées de la ville de Yaoundé, à limiter l'action de ces parents sociaux sur leurs enfants et ceci aura pour effet de diminuer les situations de pluriparentalité au sein de ces familles.

La société camerounaise est majoritairement régie par les normes sociales. Ce sont elles qui malgré la présence des lois écrites définissent la manière dont les membres de la société se comportent et aussi la forme que la parentalité prend au sein de la société. Tous les adultes étant considéré au sein de la communauté comme des parents, ils peuvent exercer pour un enfant des rôles dévolus aux parents seuls, sans avoir besoin que la loi écrite le leur y autorise. Cependant, avec les changements qui s'opèrent dans les mentalités, la crise économique qui favorise la montée de l'individualisme, la nucléarisation de la famille et aussi, avec la montée de l'insécurité, les parents des familles recomposées de la ville de Yaoundé, sont moins favorables aujourd'hui qu'autrefois à cette pratique. Ils n'y ont pas renoncé mais, ils sont sélectifs en ce qui concerne les personnes qui peuvent exercer des rôles de parents pour leurs enfants, et imposent des limites à ceux qu'ils autorisent à le faire. Malgré cela, ces parents considèrent toujours que les adultes de la société sont aussi des parents pour leurs enfants, et n'excluent pas le fait qu'ils peuvent exercer des rôles parentaux envers eux. Ainsi à Yaoundé, ce ne sont pas d'abord ou ce n'est pas à la base, les familles recomposées qui créent la pluriparentalité mais, à cause du caractère communautaire de la société camerounaise, la pluriparentalité y est un principe social.

Il était question dans cette partie de parler dans le troisième chapitre de la coparentalité dans les familles recomposées et ensuite, dans le quatrième chapitre de l'exercice de la pluriparentalité toujours au sein de ces familles à Yaoundé. Le troisième chapitre a permis de démontrer que les familles recomposées à Yaoundé créent des situations de coparentalité. C'est un principe juridique qui est évoqué dans l'article 303 du code civil camerounais toutefois, le terme coparentalité n'y est pas employé. Ce concept présente dans le contexte des familles recomposées de la ville de Yaoundé des particularités. Tout d'abord, elle est élargie dans ce sens qu'au-delà des deux situations de coparentalité habituelle qu'elle crée, il peut s'en former d'autres avec différentes personnes. En ce qui concerne le quatrième chapitre, il a démontré que ce ne sont pas les familles recomposées qui créent à la base la pluriparentalité dans la ville, mais le caractère communautaire de la société camerounaise. Différents parents sociaux exercent au quotidien des rôles de parent pour les enfants de ces familles, ce sont les membres de la parenté, les voisins, les amis et les membres des communautés religieuses des parents. Il est bien vrai que la pluriparentalité est une pratique sociale à Yaoundé mais, les enquêtes menées auprès des différentes catégories d'informateurs dans le cadre de cette recherche ont permis de comprendre que plusieurs facteurs constituent une entrave à cette pratique dans ces familles. Ces facteurs sont : les transformations qui s'opèrent dans la société camerounaise, la montée de l'insécurité, les soupçons de sorcellerie, ainsi que la diversité des formes d'éducation. Malgré cela, la pluriparentalité continue de se pratiquer dans la société et cela est perceptible au sein des familles recomposées à Yaoundé.

CONCLUSION GENERALE

La problématique de l'exercice de la parentalité dans les familles recomposées est celle qui a fait l'objet de cette recherche. C'est un sujet qui ne cesse de susciter l'intérêt de nombreux chercheurs un peu partout dans le monde, parce que le contexte familial dans lequel cette activité est menée, crée de nouvelles manières d'exercer la parentalité, qui se traduisent par la coparentalité et la pluriparentalité. Dans le cadre de ce travail, il était question de comprendre comment dans le contexte camerounais et avec ses spécificités, la parentalité s'exerce dans les familles recomposées à Yaoundé. En effet, depuis quelques années, l'augmentation des phénomènes tels que les divorces et les séparations de couple, les naissances hors mariage et aussi la monoparentalité, ont mis en lumière l'existence des familles recomposées en favorisant leur progression. La croissance rapide de ces familles et les répercussions qu'elles avaient dans la société ont très vite suscité l'intérêt non seulement des chercheurs en sciences sociales, mais aussi des politiciens et des juristes. En effet, elles vivaient des réalités qui touchaient ces différents domaines, et qui n'étaient pas observées dans les familles traditionnelles, remettant ainsi en question ce modèle de famille.

L'exercice de la parentalité au sein de ces familles s'effectue dans un contexte où parfois, les parents séparés ou divorcés se sont chacun remis en couple et sont amenés à continuer d'exercer des rôles de parents vis-à-vis de leurs enfants avec leurs nouveaux conjoints. En effet, ces enfants vivront en permanence avec l'un des parents, et seront de temps en temps avec l'autre ; d'où les termes coparentalité et pluriparentalité. Ces deux concepts font référence pour le premier à la manière dont deux personnes collaborent dans l'exercice de la parentalité et partagent les responsabilités parentales, et pour le deuxième au fait que plusieurs adultes administrent des soins parentaux à un enfant. Puisque dans le cadre de ce travail, l'objectif a été de comprendre comment la parentalité s'exerce au sein des familles recomposées dans la ville de Yaoundé avec ses spécificités, nous avons pour atteindre cet objectif, proposé un ensemble de questions dont une question principale et trois secondaires. Ensuite, des hypothèses ont été formulées : une hypothèse principale en réponse à la question principale de recherche et trois secondaires en réponse à chacune des trois questions de recherches secondaires.

La question principale de recherche a été formulée comme suit : comment s'exerce la parentalité au sein des familles recomposées dans la ville de Yaoundé ? l'hypothèse principale de recherche a été formulée de la manière suivante : Au sein des familles recomposées, la coparentalité et la pluriparentalité constituent deux formes d'expression de la parentalité. Sur le plan méthodologique, nous avons mobilisé pour ce travail une grille d'analyse théorique à savoir l'ethnométhodologie de GARFINKEL. Elle a permis de comprendre les méthodes que

les principaux acteurs impliqués dans l'exercice de la parentalité au sein de ces familles à Yaoundé, notamment les parents gardiens et leurs nouveaux conjoints, les parents non gardiens, les voisins, les amis, et la parenté, emploient pour exercer les rôles de parent. Par ailleurs, les différentes techniques de collecte de données utilisées ont été la recherche documentaire, les entretiens non structurés et les récits de vie. La recherche documentaire a aidé à identifier et à collecter des données issues de sources secondaires diverses (les mémoires, les thèses, les rapports, les ouvrages, les articles et les textes officiels).

Les entretiens non structurés, quant à eux ont permis de créer des situations de communication qui se sont déroulées comme des conversations avec les interviewés, notamment les parents gardiens et leurs nouveaux conjoints, pendant lesquelles ceux-ci ont donné leur opinion en ce qui concerne le sujet étudié et les différents thèmes développés. Les récits de vie ont permis aux enquêtés, plus précisément les enfants issus des relations précédentes de leurs parents, de raconter comment ils vivent cette situation de reconstitution familiale. Les différentes investigations faites dans le cadre de ce travail ont permis de collecter des données qui ont été traitées au moyen d'une technique d'analyse de données à savoir l'analyse de contenu. À l'issue de ce travail, les hypothèses proposées ont toutes été validées, et ceci nous permet d'affirmer que dans les familles recomposées, la parentalité s'exerce par la coparentalité et la pluriparentalité. Les familles recomposées de la ville de Yaoundé, se constituent après un divorce ou une séparation de couple, par le moyen des naissances hors mariage, de la monoparentalité ou encore du décès de l'un des conjoints.

C'est le remariage ou la remise en couple du parent gardien, qui favorise la formation de ces familles. Dans son nouveau foyer, le fait que le parent gardien exerce les rôles de parent avec son ex partenaire mais aussi avec son nouveau conjoint, permet la création de deux situations de coparentalité et la multiplication de figures parentales directement concernées par la parentalité dans ce cas précis, et impliquées dans son exercice (pluriparentalité). Ces familles font face à des problèmes spécifiques qui ne sont pas rencontrés dans les familles traditionnelles ce sont, les problèmes de filiation, les soucis liés à la garde des enfants et aussi, les difficultés liées à la cohabitation entre les frères et sœurs par alliance, mais aussi entre les demi-frères et sœurs. L'exercice de la beau-parentalité est une activité assez complexe dans ce sens que celui ou celle qui la pratique est censé exercer des rôles de parent vis-à-vis d'un enfant qui n'est pas le sien, comme s'il était le sien. La beau-parentalité dans les familles recomposées de Yaoundé est influencée par les rapports sociaux de genre. En effet, les rôles que les beaux-pères et les belles-mères exercent pour leurs beaux-enfants sont généralement ceux que la société

camerounaise attribue aux hommes et aux femmes conformément à la division sexuelle du travail.

Cependant, ces derniers exercent tous les rôles, même ceux dévolues aux parents biologiques seule et parfois sans avoir légalement reconnu leurs beaux-enfants, et sans que cela ne soit perçu comme étant illégitime dans la société. Plusieurs raisons motivent les beaux-parents à s'occuper de leurs beaux-enfants. Ces raisons peuvent être l'amour pour le conjoint, la crainte de Dieu ou l'espoir que le bel-enfant leur rendra un jour le bienfait. La beaux-parentalité étant un exercice complexe, de nombreux facteurs peuvent contribuer à la facilité et l'un d'entre eux est l'absence du parent non gardien. Il y a également la qualité de la relation du beau-parent avec le parent gardien, l'acceptation du bel-enfant par le beau-parent, et l'âge des beaux-enfants. Mais, certains facteurs peuvent aussi représenter des obstacles à l'exercice de la beaux-parentalité. Ce sont par exemple la peur de la réaction du parent gardien, le comportement des beaux-enfants ou encore l'investissement du parent non gardien. Les familles recomposées à Yaoundé créent des situations de coparentalité. A la base, la coparentalité est un principe juridique. Sauf que, ce terme n'est pas employé dans la loi camerounaise mais, la réalité qu'il traduit est évoquée dans l'article 303 du Code civil camerounais.

Ce concept avec les spécificités du contexte de la ville de Yaoundé, présente des singularités. Dans les familles recomposées de cette ville, il peut se former au-delà des situations de coparentalité habituelle (parent gardien – parent non gardien ; parent gardien – nouveau conjoint), plusieurs autres situations de coparentalité. Les investigations menées sur le terrain ont permis d'en trouver deux autres : la relation coparentale qui lie le parent gardien et un membre de sa parenté de même sexe ou de sexe opposé, et celle qui lie le nouveau conjoint et le parent non gardien. La coparentalité dans les familles recomposées à Yaoundé est donc élargie toutefois, les difficultés économiques qui sévissent au Cameroun depuis quelque temps refroidissent élan de certains à vouloir prendre de telles initiatives c'est-à-dire, à partager les responsabilités parentales avec le parent gardien ou avec son nouveau conjoint. De plus, la montée de l'individualisme amène les gens à penser d'abord eux et à vouloir vivre chacun coupé des autres comme c'est le cas dans les quartiers résidentiels de ville de Yaoundé. Un tel environnement constitue un obstacle à l'exercice de la coparentalité telle que vécu dans la ville.

La société camerounaise est communautaire et la parentalité y est élargie. Ce facteur influence grandement la manière dont la coparentalité s'y exerce et aussi la pluriparentalité. Dans la ville de Yaoundé, ce ne sont pas les familles recomposées qui créent des situations de

parentalité plurielle à la base. En effet, la pluriparentalité y est d'abord un principe social. Les aînés de la société exercent parfois des rôles de parents pour les enfants de leur quartier, leur famille, ou leur village, et cela ils le considèrent comme un devoir. C'est ainsi que les parents interrogés dans le cadre de ce travail ont évoqué le fait qu'ils ne pouvaient pas tout faire seuls et que leur entourage avait leur part de responsabilité dans l'éducation de leurs enfants. Les enquêtes de terrain ont permis de relever quatre catégories de parents sociaux qui exercent des rôles de parents pour les enfants issus des familles recomposées. Ce sont la parenté, le voisinage, les amis et les membres des communautés religieuses des parents de ces familles. Ces derniers administrent à ces enfants divers soins tels que des soins éducationnelles, correctionnelles, affectifs, attentionnels, financiers, matériels et alimentaires.

Ces enquêtes ont également démontré que certains facteurs entravent la pratique de la pluriparentalité dans les familles recomposées à Yaoundé. Il s'agit premièrement des transformations qui s'opèrent dans la société camerounaise depuis quelques années, d'abord sur la manière de vivre avec la croissance des quartiers résidentiels dans lesquels le mode vie est le « chacun chez soi », ne facilitant pas le développement des relations de voisinage et la création des situations de pluriparentalité. Ensuite, sur la famille par la croissance des familles nucléaires qui contribue à diminuer les contacts des membres de ces familles avec les membres de leur parenté. Enfin, sur les mentalités qui sont responsable de ce que de nos jours, les parents de ces familles recomposées ne laissent plus les membres de la société exercer librement des rôles de parent vis-à-vis de leurs enfants comme c'était le cas dans le passé. Ceci aura pour effet d'amener les adultes de la société à s'abstenir de jouer certains rôles parentaux, ou à ne plus rien faire du tout.

Deuxièmement, nous avons la montée de l'insécurité et les soupçons de sorcellerie qui provoquent de la méfiance chez certains parents et troisièmement, la diversité de styles d'éducatifs dû au fait que les parents des familles recomposées ne veulent pas que leurs enfants reçoivent de la part de ces différents parents sociaux, des valeurs qu'ils ne partagent pas et qui pourraient déstabiliser leur éducation. Voilà donc les facteurs qui entravent l'exercice de la pluriparentalité dans les familles recomposées à Yaoundé. Cependant, malgré tout cela, les parents de ces familles ne sont pas contre le fait que d'autres personnes exercent des rôles de parents pour leurs enfants ; sauf que de nos jours, ils sont sélectifs et font preuve de beaucoup de méfiance. Toutefois, ce travail présente quelques limites. Il ne traite que partiellement des problèmes que suscite la multiplication des figures parentales chez les enfants sur le plan éducatif, émotionnel ou encore affectif, et ne dit pas non plus les conséquences que cela pourrait

avoir sur la famille et dans la société. Il ne présente pas les difficultés que l'exercice de la coparentalité provoquent au sein des familles reconstituées.

De plus, la coparentalité et la pluriparentalité n'ont été étudiées que dans le cadre des familles recomposées mais pas dans tous les autres types de familles. Ce travail n'examine pas également l'influence que la culture, la zone géographique, et la religion pourraient avoir sur la forme que peut prendre la coparentalité et la pluriparentalité. Il ne montre pas aussi comment la loi camerounaise encadre la pluriparentalité, et les textes de loi qui y font référence. C'est la raison pour laquelle ces différents points soulevés pourront être traités dans le cadre de l'élaboration d'un article ou d'une thèse.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages généraux

- ELA, J-M. (2001). *Guide pédagogique de formation à la recherche pour le développement de l'Afrique*. Paris, L'Harmattan, 79p.
- DURKHEIM, E. (1894). *Les règles de la méthode sociologique*. Québec, Chicoutimi Édition électronique, 2002, 80p.
- ROLLINDE, M. (2010). *Genre et changement social en Afrique*. Paris, E.A.C, 122p.

Articles généraux

- GRASSINEAU, B. (2010). *Présentation de l'ethnométhodologie*. Ecole Centrale de Lille. 15p.
- SCUBLA, L. (2003). Les hommes peuvent-ils se passer de toute religion ? In. *Revue du Mauss*. Paris, La Découverte, n°23, pp. 90-117.

Ouvrages spécifiques

- SAINT-JACQUES M-C. et al. (2016). *Séparation parentale, recomposition familiale : Enjeux contemporains*. Québec, PUQ, 545p.
- MARTIN, C. (1997). *L'après divorce : Lien familial et vulnérabilité*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 331p.
- WIDMER, E. et al. (2012). *Capital social et coparentage dans les familles recomposées et de première union*. Genève, Université de Genève. 209p.
- CALVES, A. et al. (2018). *Nouvelles dynamiques familiales en Afrique*. Québec, Presses de l'Université du Québec. 419p.
- LECHEVALIER, A. et al. (2022). *Les catégories dans leur genre : Genèses, enjeux, productions*. Québec, TeseoPress, 453p.
- PILON, M. et al. (dir). (1997). *Ménage et familles en Afrique : approches des dynamiques contemporaines*. Paris, CEPED, n°15. 424p.
- RUSPINI, E. (2010). *Monoparentalité, homoparentalité, transparentalité en France et en Italie. Tendances, Défis et nouvelles exigences*. Paris, L'Harmattan, 220p.
- MIMCHE, H. (dir). (2020). *Comprendre les nouvelles conjugalités : pratiques matrimoniales en mutation au Cameroun*. Paris, L'Harmattan. 330p.
- KOKOU, V. et VIMARD, P. (dir). (2005). *Familles au Nord, familles au Sud*. Louvain-La-Neuve, Bruylant Academia, 691p.

- VIDAL, L. (2017). *Renforcement de la recherche en Sciences sociales en appui des priorités régionales du bureau régional Afrique de l'Ouest et du centre de l'Unicef : analyses Thématiques Dakar (SEN)* ; Dakar : IRD ; Unicef, 132p.
- DECHAUX, J-H. et LE PAPPE, M-C. (2009). *Sociologie de la famille*. Paris, La Découverte, 3^{ème} édition, 2021, 128p.
- ANTOINE, A. et al. (1995). *Les familles dakaroises face à la crise*. Dakar, IFAN, ORSTOM, CEPED. Chapitre 4, 209p.
- VUARIN, R. et al. (1997). *L'Afrique des individus*. Paris, Karthala. 446p.
- LOCOH, T. (1995). *Familles africaines, population et qualité de vie*. Paris, CEPED, 48p.
- SEGALEN, M. et MARTIAL, A. (2013). *Sociologie de la famille*. Paris, Armand Colin, 350p.
- KUYU MWISSA, C. (2005). *Parenté et famille dans les cultures africaines*. Paris, Karthala, 173p.

Articles et chapitres d'ouvrages

- MARTIN, C. (1997). Le beau-parent : figure imposée ou rôle de composition In : Martin, C. (dir). *L'après divorce : Lien familial et vulnérabilité*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, chapitre VII, pp. 251-263.
- SAINT-JACQUES, M-C. et al. (2012). Recomposition familiale, parentalité et beau-parentalité : constats, limites et perspectives. In *nouvelles pratiques sociales*, n°1, pp. 107-135.
- PARENT, C. et al. (2008). Les représentations sociales de l'engagement parental du beau-père en famille recomposée. In *Enfances, Familles, Générations*, no 8, pp. 154-171.
- MARQUET, J. (2010). Couple parental – couple conjugal, multiparenté – multiparentalité : Réflexions sur la nomination des transformations de la famille contemporaine. In. *Recherches sociologiques et anthropologiques*, pp. 51-74.
- WIDMER, E. et al. (2014). Coparentage et logiques configurationnelles dans les familles recomposées et de première union. In. *Politiques sociales et familiales*, n°117, pp. 45-57.
- ROUYER, V. et al. (2015). La parentalité dans les contextes de séparation et de recomposition familiale : dynamique des relations post-conjugale et coparentale. In. *Enfance*, PUF, n°3, pp. 383-392.
- THEVENOT, A. (2001). Le parentale et le conjugale dans les recompositions familiales. In *DIALOGUE – revue de recherches cliniques et sociologique sur le couple et la famille*, Érès, n°151, pp. 51-60.

- CADOLLE, S. (2013). Les belles-mères, entre idéal de coparentalité et asymétrie homme/femme. In *dialogue, revue de recherches cliniques et sociologiques sur le couple et la famille*, Érès, n°201, pp. 35-46.
- CISSE, R. et al. (2017). La parentalité en Afrique de l'Ouest et du centre. In Vidal, L. (dir). *Renforcement de la recherche en Sciences sociales en appui des priorités régionales du bureau régional Afrique de l'Ouest et du centre de l'Unicef : analyses Thématiques Dakar (SEN)* ; Dakar : IRD ; Unicef, pp. 37-59.
- TSALA TSALA, J-P. (2004). Fonctions parentales et recomposition familiale : Clinique d'une famille camerounaise. In. *Le divan familial*. In press, N° 13, pp. 139-150.
- NEYRAND, G. (2015). Dis Gérard, c'est quoi, la parentalité ? In. *Spirale*. Érès, pp. 145-154.
- NEYRAND, G. (2021). La coparentalité : un principe central de la famille contemporaine difficile à mettre en œuvre. In. *Recherches familiales*, Union Nationale des Associations Familiales, n°18, pp. 7-21.
- GOSSELIN, J. et al. (2006). Être mère dans les familles recomposées : défis de la conciliation des rôles de belle-mère et de mère biologique. Société française de psychologie, pp. 217-229.
- ROUYER, V. (2008). Coparentalité : un mythe pour quelles réalités ? In. *Empan*. Érès, pp. 99-105.
- LE GALL, D. et POPPER, H. (2013). Éditorial. Les familles recomposées à l'heure des parentés plurielles. In. *Dialogue*, Érès, n°201, pp. 7-14.
- LETABLIER, M-T. (2011). La monoparentalité aujourd'hui : continuités et changements. In, RUSPINI, E. (dir). *Monoparentalité, homoparentalité, transparentalité en France et en Italie. Tendances, Défis et nouvelles exigences*. Paris, L'Harmattan, pp. 33-68.
- MIMCHE, H. (2020). Le grand remue-ménage : recompositions sociales, modèles et pratiques matrimoniaux en mutation au Cameroun. In MIMCHE, H. (dir). *Comprendre les nouvelles conjugalités : pratiques matrimoniales en mutation au Cameroun*. Paris, L'Harmattan. Chapitre 1, pp. 33-56.
- WAKAM, J. (1997). « Différenciation socio-économique et structures familiales au Cameroun ». In, Pilon, M., Locoh, T., Vignikin, E., et Vimard, P. (dir.), *Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines*. Paris, Les Études du Ceped n°15. Chapitre 13, pp. 257-278.
- AKA-DAGO-AKRIBI, H. et CACOU, M-C. (2005). Destruction et recomposition familiales autour du VIH-sida à Abidjan à travers des histoires individuelles de mères et d'enfants. In, Kokou, V. et Vimard, P. (dir). *Familles au Nord, familles au Sud*. Louvain-La-Neuve, Bruylant Academia, pp. 267-281.

- BERTON, F. et *al.* (2022). La recomposition sociale des catégories de filiation et de genre : évolutions et résistances. In, Lechevalier, A. et *al.* (dir). *Les catégories dans leur genre Genèses, enjeux, productions*. Québec, TeseoPress, pp. 167-207.
- KAMDEM KAMGNO, H. et *al.* (2013). Mariages forcés en R.D.C une étude comparative entre les hommes et les femmes. In, *les annales de l'IFORD*, vol. 19, N° 1, Yaoundé, IFORD, pp. 32-48.
- MARTIN, C. et LE GALL, D. (1996). Les familles recomposées. In *la famille malgré tout*. PP. 154-159.
- FASSASSI, R. (1997). Le cycle de vie individuel au sein des ménages : différenciation selon les catégories socio-professionnelles en Côte-d'Ivoire. In, Pilon, M. et *al.* (dir), *Ménage et familles en Afrique : approches des dynamiques contemporaines*. Paris, CEPED, n°15. Chapitre 11, pp. 223-236.
- BRUNETTI-PONS, C. (2004). L'exercice de l'autorité parentale face au pluralisme familial. In. *Dialogue*. Érès, pp. 7-22.
- CALVES, A. et N'BOUKE, A. (2018). Le mariage, l'union libre et le nouveau contexte de formation de la famille à ouagadougou. In. Calvès, A. E, Dial, F. B et Marcoux, R. (dir). *Nouvelles dynamiques familiales en Afrique*. Québec, Presses de l'Université du Québec. Chapitre 10, pp. 242-262.
- ANTOINE, P. et BINETOU DIAL, F. (2005). Mariage, divorce et remariage à Dakar et Lomé. In Kokou, V. et Vimard, P. (dir). *Familles au Nord, familles au Sud*. Louvain-La-Neuve, Bruylant Academia, pp. 205-232.
- MARIE, A. (1997). Les structures familiales à l'épreuve de l'individualisation citadine. In Pilon, M. Locoh, T. Vignikin, E. Vimard, P. (dir). *Ménage et familles en Afrique : approches des dynamiques contemporaines*. Paris, CEPED, n°15. Chapitre 14, pp. 279-299.
- ANTOINE, P. et *al.* (1995). Les réseaux sociaux. In Antoine, A. et *al.* (dir). *Les familles dakaroises face à la crise*. Dakar, IFAN, ORSTOM, CEPED. Chapitre 4, pp. 173-206.
- MARIE, A. (1997). Du sujet communautaire Au sujet individuel. In Vuarin, R. et *al.* (dir). *L'Afrique des individus*. Paris, Karthala, Chapitre 2, pp. 53-110.
- SEGALLEN, M. et MARTIAL, A. (2013). Filiation et parentalité. In Segalen, M. Et MARTIAL, A. (dir). *Sociologie de la famille*. Paris, Armand Colin, chapitre 5, pp. 134-153.
- CASTAGNER GIROUX, C. et *al.* (2016). La séparation parentale et la recomposition familiale Esquisse des tendances démographiques au Québec. In SAINT-JACQUES M-C et *al.* (dir). *Séparation parentale, recomposition familiale : Enjeux contemporains*. Québec, PUQ, chapitre 1, pp. 64.
- BARBE, R. (2012). Parentalité. In *psychothérapies*. Médecine et hygiène. Vol 32, pp. 1-2.

- VUARIN, R. (1997). Un siècle d'individu, de communauté et d'État. In. Vuarin, R. et al. (dit). *L'Afrique des individus*. Paris, Karthala, chapitre 1, pp. 19-52.
- HOUZEL, D. (2009). Les axes de la parentalité. In. *De l'exil à la précarité contemporaine, difficile parentalité*. Nancy, Les cahiers de Rhizome, n° 37, pp. 4-8.
- DELAGE, M. (2011). La recomposition familiale : quand les adolescents s'en mêlent. In *cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*. De Boeck Supérieur, n°47, pp. 79-93.
- MARTIAL, A. (2021). Les trois temps des pluriparentalités en France : Une analyse de travaux empiriques contemporains. In *Revue des politiques sociales et familiales*. Caisse nationale d'allocations familiales, n° 139-140, pp. 89-97.
- FRASCAROLO-MOUTINOT, F. et al. (2012). Le coparentage, un concept clé pour évaluer le Fonctionnement familial. In *psychothérapies*. Médecine et hygiène, vol 32, pp. 15-22.
- HERBRAND, C. (2011). L'impasse de la pluriparentalité au niveau légal : analyse du projet de « parenté sociale » en Belgique. In *Enfances, Familles, Générations*, no 14, pp. 26-50.
- GOUBAU, D. et CHABOT, M. (2018). Recomposition familiale et multiparentalité : Un exemple du difficile arrimage du droit à la famille contemporaine. In *Les Cahiers de droit*, 59(4), pp. 889-927.
- SAINT-JACQUES, M-C. (1990). Familles recomposées : qu'avons-nous appris au fil des ans ? École de service social de l'Université Laval, pp. 7-37.

Rapports

- Institut National de la Statistique (INS). *Enquête Démographique et de Santé* (EDS, 2018). The DHS Program ICF, Rockville, Maryland, USA.

Thèses et Mémoires

- GNINTEDEM TCHOUBOU, R. (2022). Fécondité prénuptiale et reconfigurations conjugales et familiales au Cameroun. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Dschang.
- MIMCHE, H. (2007). Du nomadisme à la sédentarisation : immigration, recompositions familiales et enjeux sociodémographique chez les Mbororo des Grassfields du Cameroun. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Yaoundé I.
- TCHOUANMOU HENANG, D. (2021). Coparentalité et développement des apprentissages chez l'élève camerounais de 8 à 12 ans scolarisé en situation de séparation parentale. Mémoire en science de l'éducation, Université de Yaoundé I.

Textes et Lois

- *Le Code Civil Camerounais*
- *Ordonnance n° 81/02 du 29 juin 1981 portant organisation de l'état civil et diverses Dispositions relatives à l'état des personnes physiques, modifiée par la loi n°2011/011 du 6 mai 2011.*

Webographie

- INSEE. (2020). La famille recomposée. En ligne URL : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1315> consulté le 10/01/2023.
- LEROBERT, Dictionnaire en Ligne. En ligne URL : <http://dictionnaire.lerobert.com/definition/famille> consulté le 06/12/2022.
- FINE, A. (2016). Retour réflexif sur la notion de pluriparentalité. En ligne URL : <https://cjb.hypotheses.org/137>. ⟨hal-01991190⟩. Consulté en ligne le 28/10/2024.
- LEVRARD, V. (2010). L'homoparentalité, du parent biologique au parent social. En ligne URL : <https://www.village-justice.com/articles/homoparentalite-parent-biologique,7546.html> consulté en ligne le 01^{er}/11/2024.

ANNEXES

ANNEXE I : Autorisation de recherche

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

FACULTÉ DES ARTS, LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

BP : 755 Yaoundé

Siège : Bâtiment Annexe FALSH-UYI, à côté AUF

E-mail : depart.socio20@gmail.com



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTERS
AND SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur **LEKA ESSOMBA Armand**, Chef de Département de Sociologie de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiante **N'DICKA NDENBE Jeanne Elvine**, Matricule **18F119**, est inscrite en Master II, option population et développement. Elle effectue, sous la direction du Professeur MIMCHE Honoré, un travail de recherche sur le thème : « **La gestion de la parentalité en contexte de recomposition familiale dans la ville de Yaoundé : entre coparentalité et pluriparentalité** ».

Je vous serais reconnaissant de lui fournir toute information non confidentielle, susceptible de l'aider dans cette recherche.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le **25 AVR 2023**

Le Chef de Département



Armand LEKA ESSOMBA
Professeur

ANNEXE II : Outils de collecte de données

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES SOCIALES ET
EDUCATIVE

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

*POST GRADUATE SCHOOL FOR
THE SOCIAL AND
EDUCATIONAL SCIENCES*

*DOCTORAL RESEARCH UNIT
FOR SOCIAL SCIENCES*

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Guide d'entretien adressé aux parents gardiens des familles recomposées où le parent gardien a gardé contact avec le parent non gardien

Bonjour/Bonsoir Monsieur/Madame ! Je me nomme N'DICKA NDENBE Jeanne Elvine, étudiante à l'Université de Yaoundé I et titulaire d'une licence en sociologie. Dans le cadre de notre recherche sur les familles recomposées au Cameroun, nous vous prions de nous accorder un peu de votre temps pour un entretien portant sur les différentes thématiques liées cette étude. Nous essayons dans cette recherche de comprendre comment la parentalité s'exerce au sein des familles recomposées et nous estimons que votre participation est capitale pour le succès de cette étude. Nous vous garantissons l'anonymat dans le traitement et l'analyse des informations que vous nous transmettez et vous assurons que celles-ci ne seront utilisées qu'à des fins purement académique. Nous vous prions donc ainsi de nous donner des réponses sincères et honnêtes. Merci pour votre collaboration !

Section I : Identification de l'enquêté(e)

Nom/enquêté n° :

Date et lieu de l'entretien :

Sexe :

Âge : ; Age du conjoint..... ;

Appartenance ethnique : ;

Appartenance ethnique du conjoint : ;

Type d'union matrimoniale : ;

Durée de l'union : ; Nombre d'enfant précédent l'union : ;

Nombre d'enfant mutuel du couple : ; Nombre total d'enfant du ménage :
..... ;

Niveau d'instruction : ;

Activité professionnelle : ;

Section II : Rencontre avec le conjoint

De quelle manière avez-vous rencontré votre conjoint(e) ?

Comment a-t-il/elle appris que vous avez déjà des enfants ? Qu'est-ce que ça lui a fait d'apprendre cela ?

Comment décrivez-vous la relation entre votre conjoint(e) et vous ?

Section III : Relatif à la relation du beau-parent avec les beaux-enfants

Que considérez-vous que votre conjoint soit pour vos enfants ? pourquoi ?

Selon vous est ce que votre conjoint(e) se considère comme le père/la mère de votre/vos enfant(s) ? pourquoi pensez-vous cela ?

Pensez-vous être un appui pour votre conjoint(e) dans l'exercice de son rôle de beau-parent ? pourquoi ?

Comment remplit-il son rôle auprès de vos enfants ?

Vous arrive-t-il d'avoir des conflits avec votre conjoint(e) à cause de votre/vos enfant(s) ? pourquoi ?

Section IV : Relatif à la relation du parent gardien avec l'autre parent biologique

Parlez-nous de votre relation avec le père/la mère de votre/vos enfant(s)

Assume-t-il/elle toujours ses fonctions de parents vis-à-vis de votre/vos enfants ? comment ?

Pensez-vous qu'il aurait été mieux qu'il/elle ne garde pas de contact avec son/ses enfant(s) ? pourquoi ?

Est-ce que le fait que le père/la mère de votre/vos enfant(s) soit encore en contact avec eux est une source de conflit dans votre couple ? pourquoi ?

Comment parvenez-vous à gérer une telle situation ?

Section V : Relatif à l'entourage (parenté, ami, voisinage) du couple

Votre entourage exerce-t-il souvent des rôles de parents vis-à-vis de vos enfants (tous les enfants du couple) ? Comment ?

Pensez-vous que votre entourage a le droit d'exercer des rôles de parents vis-à-vis de vos enfants ? Pourquoi ?

Quelles sont les personnes de votre entourage qui exercer des rôles de parents vis-à-vis de vos enfants ? Pourquoi ceux-là ?

Quels sont les types de soins que votre entourage prodigue à vos enfants ?

Pensez-vous que votre entourage vous est d'un appui considérable pour l'éducation de vos enfants ? Pourquoi ?

Merci pour votre collaboration !

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES SOCIALES ET
EDUCATIVE

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POST GRADUATE SCHOOL FOR
THE SOCIAL AND
EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT
FOR SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Guide d'entretien adressé aux parents gardiens des familles recomposées où le parent gardien n'a pas gardé contact avec le parent non gardien

Bonjour/Bonsoir Monsieur/Madame ! Je me nomme N'DICKA NDENBE Jeanne Elvine, étudiante à l'Université de Yaoundé I et titulaire d'une licence en sociologie. Dans le cadre de notre recherche sur les familles recomposées au Cameroun, nous vous prions de nous accorder un peu de votre temps pour un entretien portant sur les différentes thématiques liées cette étude. Nous essayons dans cette recherche de comprendre comment la parentalité s'exerce au sein des familles recomposées et nous estimons que votre participation est capitale pour le succès de cette étude. Nous vous garantissons l'anonymat dans le traitement et l'analyse des informations que vous nous transmettez et vous assurons que celles-ci ne seront utilisées qu'à des fins purement académique. Nous vous prions donc ainsi de nous donner des réponses sincères et honnêtes. Merci pour votre collaboration !

Section I : Identification de l'enquêté(e)

Nom/enquêté n° :

Date et lieu de l'entretien :

Sexe :

Âge : ; Age du conjoint..... ;

Appartenance ethnique : ;

Appartenance ethnique du conjoint : ;

Type d'union matrimoniale : ;

Durée de l'union : ; Nombre d'enfant précédent l'union : ;

Nombre d'enfant mutuel du couple : ; Nombre total d'enfant du ménage :
..... ;

Niveau d'instruction : ;

Activité professionnelle : ;

Section II : Rencontre avec le/la conjoint(e)

De quelle manière avez-vous rencontré votre conjoint(e) ?

Comment a-t-il/elle appris que vous avez déjà des enfants ? Qu'est-ce que ça lui a fait d'apprendre cela ?

Comment décrivez-vous la relation entre votre conjoint(e) et vous ?

Section III : Relatif à la relation du beau-parent avec les beaux-enfants

Que considérez-vous que votre conjoint est pour vos enfants ? pourquoi ?

Selon vous est ce que votre conjoint(e) se considère comme le père/la mère de votre/vos enfant(s) ? pourquoi pensez-vous cela ?

Pensez-vous être un appui pour votre conjoint(e) dans l'exercice de son rôle de beau-parent ? pourquoi ?

Comment remplit-il son rôle auprès de vos enfants ?

Vous arrive-t-il d'avoir des conflits avec votre conjoint(e) à cause de votre/vos enfant(s) ? pourquoi ?

Section IV : Relatif à la relation du parent gardien avec l'autre parent biologique

Parlez-nous de votre relation avec le père/la mère de votre/vos enfant(s)

Assume-t-il/elle toujours ses fonctions de parents vis-à-vis de votre/vos enfants ? comment ?

Aurez-vous souhaité qu'il/elle continue d'assumer son rôle de parent ? pourquoi ?

Trouvez-vous la responsabilité trop lourde pour vous seul(e) ? pourquoi ?

Est-ce que le fait de ne plus avoir aucun contact avec le père/la mère de votre/vos enfant(s) est bénéfique pour votre couple ? pourquoi ?

Section V : Relatif à l'entourage (parenté, ami, voisinage) du couple

Votre entourage exerce-t-il souvent des rôles de parents vis-à-vis de vos enfants (tous les enfants du couple) ? Comment ?

Pensez-vous que votre entourage a le droit d'exercer des rôles de parents vis-à-vis de vos enfants ? Pourquoi ?

Quelles sont les personnes de votre entourage qui exercer des rôles de parents vis-à-vis de vos enfants ? Pourquoi ceux-là ?

Quels sont les types de soins que votre entourage prodigue à vos enfants ?

Pensez-vous que votre entourage vous est d'un appui considérable pour l'éducation de vos enfants ? Pourquoi ?

Merci pour votre collaboration !

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES SOCIALES ET
EDUCATIVE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POST GRADUATE SCHOOL FOR
THE SOCIAL AND
EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT
FOR SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Guide d'entretien adressé aux nouveaux conjoints des parents gardiens des familles recomposées où le parent non gardien est en contact avec son/ses enfant(s)

Bonjour/Bonsoir Monsieur/Madame ! Je me nomme N'DICKA NDENBE Jeanne Elvine, étudiante à l'Université de Yaoundé I et titulaire d'une licence en sociologie. Dans le cadre de notre recherche sur les familles recomposées au Cameroun, nous vous prions de nous accorder un peu de votre temps pour un entretien portant sur les différentes thématiques liées cette étude. Nous essayons dans cette recherche de comprendre comment la parentalité s'exerce au sein des familles recomposées et nous estimons que votre participation est capitale pour le succès de cette étude. Nous vous garantissons l'anonymat dans le traitement et l'analyse des informations que vous nous transmettez et vous assurons que celles-ci ne seront utilisées qu'à des fins purement académique. Nous vous prions donc ainsi de nous donner des réponses sincères et honnêtes. Merci pour votre collaboration !

Section I : Identification de l'enquêté(e)

Nom/enquêté n° :

Date et lieu de l'entretien :

Sexe :

Âge : ; Age du conjoint..... ;

Appartenance ethnique :

Appartenance ethnique du conjoint : ;

Type d'union matrimoniale : ;

Durée de l'union : ; Nombre d'enfant précédent l'union : ;

Nombre d'enfant mutuel du couple : ; Nombre total d'enfant du ménage :
..... ;

Niveau d'instruction : ;

Activité professionnelle : ;

Section II : Rencontre avec le conjoint

De quelle manière avez-vous rencontré votre conjoint(e) ?

Comment vous avez appris qu'il/elle avait déjà un/des enfant(s) ? Qu'est-ce que ça vous a fait de l'apprendre ?

Comment décrivez-vous la relation entre votre conjoint(e) et vous ?

Section III : Relatif à la relation entre le/la conjoint(e) et les beaux-enfants

Que considérez-vous que les enfants de votre conjoint(e) soient pour vous ? Pourquoi ?

Prenez-vous soin des enfants de votre conjoint(e) comme s'ils étaient les vôtres ? Pourquoi ?

Rencontrez-vous des obstacles qui vous freinent dans l'exercice de votre fonction de beau-père/belle-mère ? lesquels ?

Pensez-vous que l'arrivée de l'enfant mutuel a changé votre manière d'exercer votre rôle de beau-père/belle-mère ? pourquoi ?

Pensez-vous que l'arrivée d'un enfant mutuel pourrait changer votre manière d'exercer votre rôle de beau-père/belle-mère ?

Avez-vous déjà eu le sentiment de ne pas avoir le droit d'agir d'une certaine manière envers les enfants de votre conjoint(e) ? Pourquoi ?

Section IV : Relatif au coparentage avec le parent gardien

Votre conjoint(e) facilite-t-il/elle ou rend-t-il/il difficile vos rapports avec vos beaux-enfants ?
comment ?

Que considère-t-il/elle que vous êtes pour son/ses enfant(s) ? pourquoi ?

Vous laisse-t-il/elle le soin de remplir librement votre rôle auprès de son/ses enfant(s) ?
comment ?

Vous donne-t-il/elle l'impression que vous ne faites pas ce qu'il faut ou que vous ne les aimez
pas ? pourquoi ?

Vous arrive-t-il d'avoir des conflits avec votre conjoint(e) à cause de son/ses enfant(s) ?
pourquoi ?

Section V : Relatif aux beaux-parents et aux parents non gardien

Qu'est-ce que vous pensez du fait que le père/la mère de votre beau-fils soit toujours en contact
avec son/ses enfant(e) ?

Est-ce que le fait qu'il/elle soit en contact avec l'enfant est souvent une source de conflits dans
votre foyer ? pourquoi cela ?

Comment vous êtes-vous accordé sur la manière donc vous allez élever l'enfant ?

Section VI : Relatif à l'entourage (parenté, ami, voisinage) du couple

Votre entourage exerce-t-il souvent des rôles de parents vis-à-vis de vos enfants (tous les
enfants du couple) ? Comment ?

Pensez-vous que votre entourage a le droit d'exercer des rôles de parents vis-à-vis de vos
enfants ? Pourquoi ?

Quelles sont les personnes de votre entourage qui exercer des rôles de parents vis-à-vis de vos
enfants ? Pourquoi ceux-là ?

Quels sont les types de soins que votre entourage prodigue à vos enfants ?

Pensez-vous que votre entourage vous est d'un appui considérable pour l'éducation de vos
enfants ? Pourquoi ?

Merci pour votre collaboration !

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES SOCIALES ET
EDUCATIVE

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POST GRADUATE SCHOOL FOR
THE SOCIAL AND
EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT
FOR SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

**Guide d'entretien adressé aux nouveaux conjoints des parents gardiens des familles
recomposées où le parent non gardien n'est plus en contact avec son/ses enfant(s)**

Bonjour/Bonsoir Monsieur/Madame ! Je me nomme N'DICKA NDENBE Jeanne Elvine, étudiante à l'Université de Yaoundé I et titulaire d'une licence en sociologie. Dans le cadre de notre recherche sur les familles recomposées au Cameroun, nous vous prions de nous accorder un peu de votre temps pour un entretien portant sur les différentes thématiques liées cette étude. Nous essayons dans cette recherche de comprendre comment la parentalité s'exerce au sein des familles recomposées et nous estimons que votre participation est capitale pour le succès de cette étude. Nous vous garantissons l'anonymat dans le traitement et l'analyse des informations que vous nous transmettez et vous assurons que celles-ci ne seront utilisées qu'à des fins purement académique. Nous vous prions donc ainsi de nous donner des réponses sincères et honnêtes. Merci pour votre collaboration !

Section I : Identification de l'enquêté(e)

Nom/enquêté n° :

Date et lieu de l'entretien :

Sexe :

Âge : ; Age du conjoint..... ;

Appartenance ethnique :

Appartenance ethnique du conjoint : ;

Type d'union matrimoniale : ;

Durée de l'union : ; Nombre d'enfant précédent l'union : ;

Nombre d'enfant mutuel du couple : ; Nombre total d'enfant du ménage :
..... ;

Niveau d'instruction : ;

Activité professionnelle : ;

Section II : Rencontre avec le conjoint

De quelle manière avez-vous rencontré votre conjoint(e) ?

Comment vous avez appris qu'il/elle avait déjà un/des enfant(s) ? Qu'est-ce que ça vous a fait de l'apprendre ?

Comment décrivez-vous la relation entre votre conjoint(e) et vous ?

Section III : Relatif à la relation entre le/la conjoint(e) et les beaux-enfants

Que considérez-vous que les enfants de votre conjoint(e) soient pour vous ? Pourquoi ?

Prenez-vous soin des enfants de votre conjoint(e) comme s'ils étaient les vôtres ? Pourquoi ?

Rencontrez-vous des obstacles qui vous freinent dans l'exercice de votre fonction de beau-père/belle-mère ? lesquels ?

Pensez-vous que l'arrivée de l'enfant mutuel a changé votre manière d'exercer votre rôle de beau-père/belle-mère ? pourquoi ?

Pensez-vous que l'arrivée d'un enfant mutuel pourrait changer votre manière d'exercer votre rôle de beau-père/belle-mère ?

Avez-vous déjà eu le sentiment de ne pas avoir le droit d'agir d'une certaine manière envers les enfants de votre conjoint(e) ? Pourquoi ?

Section IV : Relatif au coparentage avec le parent gardien

Votre conjoint(e) facilite-t-il/elle ou rend-t-il/il difficile vos rapports avec vos beaux-enfants ?
comment ?

Que considère-t-il/elle que vous êtes pour son/ses enfant(s) ? pourquoi ?

Vous laisse-t-il/elle le soin de remplir librement votre rôle auprès de son/ses enfant(s) ?
comment ?

Vous donne-t-il/elle l'impression que vous ne faites pas ce qu'il faut ou que vous ne les aimez
pas ? pourquoi ?

Vous arrive-t-il d'avoir des conflits avec votre conjoint(e) à cause de son/ses enfant(s) ?
pourquoi ?

Section V : Relatif aux beaux-parents et aux parents non gardien

Qu'est-ce que vous pensez du fait que le père/la mère de votre bel-enfant/vos beaux-enfants ne
soit plus en contact avec son/ses enfant(s) ?

Pensez-vous que le fait qu'il/elle n'est plus en contact avec votre bel-enfant/vos beaux-enfants
est bénéfique pour votre couple ? pourquoi ?

Section VI : Relatif à l'entourage (parenté, ami, voisinage) du couple

Votre entourage exerce-t-il souvent des rôles de parents vis-à-vis de vos enfants (tous les
enfants du couple) ? Comment ?

Pensez-vous que votre entourage a le droit d'exercer des rôles de parents vis-à-vis de vos
enfants ? Pourquoi ?

Quelles sont les personnes de votre entourage qui exercer des rôles de parents vis-à-vis de vos
enfants ? Pourquoi ceux-là ?

Quels sont les types de soins que votre entourage prodigue à vos enfants ?

Pensez-vous que votre entourage vous est d'un appui considérable pour l'éducation de vos
enfants ? Pourquoi ?

Merci pour votre collaboration !

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES SOCIALES
ET EDUCATIVE

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POST GRADUATE SCHOOL FOR
THE SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

**Guide de récit de vie adressé aux enfants issus d'une union précédant dans familles
recomposées où le parent biologique non gardien a gardé des contacts avec ses enfants.**

Bonjour/Bonsoir Monsieur/Madame ! Je me nomme N'DICKA NDENBE Jeanne Elvine étudiante à l'Université de Yaoundé I et titulaire d'une licence en sociologie. Dans le cadre de notre recherche sur les familles recomposées au Cameroun, nous vous prions de nous accorder un peu de votre temps pour un entretien portant sur les différentes thématiques liées cette étude. Nous essayons dans cette recherche de comprendre comment en contexte de recomposition familiale la parentalité se gère et notre préoccupation est celle de savoir comment le beau-parent assume sa parentalité. Nous estimons que votre participation est capitale pour le succès de cette étude. Nous vous garantissons l'anonymat dans le traitement et l'analyse des informations que vous nous transmettez et vous assurons que celles-ci ne seront utilisées qu'à des fins purement académique. Nous vous prions donc ainsi de nous donner des réponses sincères et honnêtes. Merci pour votre collaboration !

Section I : Identification de l'enquêté(e)

Nom/enquêté n° :

Date et lieu de l'entretien :

Sexe :

Âge : ;

Appartenance ethnique : ;

Appartenance ethnique : Père : ; Mère : ; beau-parent : ;

Situation matrimoniale : ;

Niveau d'instruction : ;

Lieu de résidence : ;

Section II : Relation entre les beaux-enfants, les beaux-parents et les demis frères et sœurs

Parlez-nous de vos rapports avec votre beau-père/belle-mère ;

Parlez-nous de la manière dont votre beau-père/belle-mère s'occupe de vous, des différents soins qu'il/elle vous donne ;

Lorsque vous observez la manière dont votre beau-père/belle-mère est avec vous, pouvez-vous dire qu'il vous considère comme son enfant ? expliquez ?

Considérez-vous votre beau-père/belle-mère comme votre père/mère ? pourquoi ?

Parlez-nous de votre relation avec vos demis frères et sœurs ;

Racontez-nous comment votre beau-père/belle-mère était avec vous avant la venue de vos demis frères et sœurs ;

Comment est-il/elle avec vous maintenant que vos demis frères et sœurs sont là ;

*Auriez-vous souhaité en avoir ? pourquoi ?

*Pensez-vous que leur arrivée peut changer la façon dont votre beau-père/belle-mère est avec vous ? pourquoi ?

Avez-vous l'impression que l'arrivée de vos demis frères et sœurs a changé sa manière d'être avec vous ? pourquoi ?

Section III : Relation avec le parent biologique non gardien

Parlez-nous de votre relation avec l'autre parent biologique ;

Est-ce que le parent avec lequel vous ne résidez pas continue toujours de s'occuper de vous malgré la séparation ? comment ?

Racontez-nous comment votre beau-père/belle-mère réagit au fait qu'il/elle soit toujours en contact avec vous ;

Parlez-nous de la manière dont vous vivez cette situation ;

Auriez-vous préféré ne garder aucun contact avec lui/elle ? pourquoi ?

Pensez-vous que le fait d'être toujours en contact avec le parent biologique avec lequel vous ne résidez pas est bénéfique pour vous ? pourquoi ?

Pensez-vous que le fait que vous soyez toujours en contact avec le parent avec lequel vous ne résidez pas est bénéfique pour la nouvelle relation du parent avec lequel vous résidez ? pourquoi ?

Section IV : Relatif à l'entourage des enfants

Parlez-nous de la manière dont votre entourage exerce envers vous des rôles de parents ;

Parlez-nous des différents soins qu'il vous donne ;

Trouvez-vous normal qu'il fasse toutes ces choses qu'ils font pour vous ? pourquoi ?

Quelles sont les personnes de votre entourage qui exercent vis-à-vis de vous des rôles de parent ? Pourquoi ceux-là ?

Merci pour votre collaboration !

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES SOCIALES
ET EDUCATIVE

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POST GRADUATE SCHOOL FOR
THE SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT
FOR SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Guide de récit de vie adressé aux enfants issus d'une union précédente dans les familles recomposées où le parent biologique non gardien n'a gardé aucun contact avec ses enfants.

Bonjour/Bonsoir Monsieur/Madame ! Je me nomme N'DICKA NDENBE Jeanne Elvine étudiante à l'Université de Yaoundé I et titulaire d'une licence en sociologie. Dans le cadre de notre recherche sur les familles recomposées au Cameroun, nous vous prions de nous accorder un peu de votre temps pour un entretien portant sur les différentes thématiques liées cette étude. Nous essayons dans cette recherche de comprendre comment en contexte de recomposition familiale la parentalité se gère et notre préoccupation est celle de savoir comment le beau-parent assume sa parentalité. Nous estimons que votre participation est capitale pour le succès de cette étude. Nous vous garantissons l'anonymat dans le traitement et l'analyse des informations que vous nous transmettez et vous assurons que celles-ci ne seront utilisées qu'à des fins purement académique. Nous vous prions donc ainsi de nous donner des réponses sincères et honnêtes. Merci pour votre collaboration !

Section I : Identification de l'enquêté(e)

Nom/enquêté n° :

Date et lieu de l'entretien :

Sexe :

Âge : ;

Appartenance ethnique : ;

Appartenance ethnique : Père : ; Mère : ; beau-parent : ;

Situation matrimoniale : ;

Niveau d'instruction : ;

Lieu de résidence : ;

Section II : Relation entre les beaux-enfants, les beaux-parents et les demis frères et sœurs

Parlez-nous de vos rapports avec votre beau-père/belle-mère ;

Parlez-nous de la manière dont votre beau-père/belle-mère s'occupe de vous, des différents soins qu'il/elle vous donne ;

Lorsque vous observez la manière dont votre beau-père/belle-mère est avec vous pouvez-vous dire qu'il vous considère comme ses enfants ? expliquez ?

Considérez-vous votre beau-père/belle-mère comme votre père/mère ? pourquoi ?

Parlez-nous de votre relation avec vos demis frères et sœurs ;

Racontez-nous comment votre beau-père/belle-mère était avec vous avant la venue de vos demis frères et sœurs ;

Comment est-il/elle avec vous maintenant que vos demis frères et sœurs sont là ;

*Auriez-vous souhaité en avoir ? pourquoi ?

*Pensez-vous que leur arrivée peut changer la façon dont votre beau-père/belle-mère est avec vous ? pourquoi ?

Avez-vous l'impression que l'arrivée de vos demis frères et sœurs a changé sa manière d'être avec vous ? pourquoi ?

Section III : Relation avec le parent biologique non gardien

Parlez-nous de votre relation avec l'autre parent biologique ;

Est-ce que le parent avec lequel vous ne résidez pas continue toujours de s'occuper de vous malgré la séparation ? comment ?

Parlez-nous de la manière dont vous vivez cette situation ;

Auriez-vous aimé garder contact avec lui/elle ? pourquoi ?

Pensez-vous que le fait de ne plus être en contact avec le parent biologique avec lequel vous ne résidez pas est bénéfique pour vous ? pourquoi ?

Pensez-vous que le fait que vous ne soyez plus en contact avec le parent avec lequel vous ne résidez pas est bénéfique pour la nouvelle relation du parent avec lequel vous résidez ? pourquoi ?

Section IV : Relatif à l'entourage des enfants

Parlez-nous de la manière dont votre entourage exerce envers vous des rôles de parents ;

Parlez-nous des différents soins qu'il vous donne ;

Trouvez-vous normal qu'il fasse toutes ces choses qu'ils font pour vous ? pourquoi ?

Quelles sont les personnes de votre entourage qui exercent vis-à-vis de vous des rôles de parent ? Pourquoi ceux-là ?

Merci pour votre collaboration !

Annexe III : Tableau récapitulatif des personnes interviewées

Liste des enquêtés hommes et femmes entrés en conjugalité avec un ou plusieurs enfants d'une relation antérieur

N°	Noms et Prénoms	Profession	Statut matrimonial	Lieu de l'enquête	Date
01	Ives Puga	//	Union libre	Oyom-Abang	20/05/2024
02	Ernestine	Commerçante	Mariée	Acacias	21/05/2024
03	Créole	Commerçante	Mariée	Oyom-Abang	03/06/2024
04	//	Ingénieur	Union libre	Camp-Sonel	26/06/2024
05	Jinette Ngouffo	Restauratrice	Union libre	Biyem-Assi	07/04/2024
06	Damaris	Ménagère	Union libre	Mendong	22/09/2024
07	Roger	Commerçant	Union libre	Acacias	06/09/2024
08	Claire Lonsti	Commerçante	Mariée	Siméon	02/08/2024
09	//	Ingénieur	Marié	Plateau	14/07/2024
10	//	//	Union libre	Plateau	14/07/2024
11	//	//	Marié	Plateau	14/07/2024
12	Louis-Pascal	Maçon	Union libre	Camp-Sonel	25/06/2024
13	Mado	Commerçante	Union libre	Oyom-Abang	06/05/2024

Liste des enquêtés hommes et femmes en couple avec des partenaires entrés en union avec un ou plusieurs enfants d'une relation antérieur

N°	Noms et Prénoms	Profession	Statut matrimonial	Lieu de l'enquête	Date
01	Arnaud Willie	Laveur	Union libre	Biyem-Assi	07/04/2024
02	Juliette	Militaire	Union libre	Oyom-Abang	10/06/2024
03	//	Ménagère	Union libre	Camp-Sonel	26/06/2024
04	//	Commerçante	//	Plateau	14/07/2024
05	Elisabeth	Commerçante	Mariée	Oyom-Abang	20/11/2024
06	Auriane	//	Union libre	Camp-Sonel	28/06/2024
07	Anita	//	Mariée	Biyem-Assi	19/09/2024
08	//	//	Marié	Biyem-Assi	19/09/2024
09	Aristide Ambomo	//	Union libre	Oyom-Abang	06/05/2024
10	Sonia	Commerçante	Union libre	Bakari	30/04/2024
11	Serges Willie	Chauffeur	Union libre	Bakari	22/04/2024
12	Solange	Ménagère	Union libre	Oyom-Abang	04/04/2023

Liste des enfants de sexe masculin et féminin issus d'une relation antérieure de leur parent gardien

N°	Noms et Prénoms	Profession	Statut matrimonial	Lieu de l'enquête	Date
01	Junior	//	Célibataire	Biyem-Assi	12/07/2024
02	//	Etudiant	Célibataire	Camp-Sonel	28/06/2024
03	Abel	Pasteur	//	Tam-tam	20/07/2024
04	Mimie	//	Célibataire	Oyom-Abang	27/05/2024
05	Pierre	Etudiant	Célibataire	Acacias	06/09/2024
06	Marie	Elève	Célibataire	Oyom-Abang	10/06/2024
07	Elvira	Etudiante	Célibataire	Mendong	25/05/2024
08	Miguel	Elève	Célibataire	Mendong	25/05/2024
09	Gabriel	Elève	Célibataire	Bakari	30/04/2024

TABLE DE MATIÈRES

DEDICACE.....	i
SOMMAIRE	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX	iv
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	v
RESUME.....	vi
ABSTRACT	vii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	2
II. PROBLEME DE RECHERCHE.....	6
III. PROBLEMATIQUE	7
1. Revue de la littérature	7
1.1. La famille africaine à l'épreuve des changements sociaux	8
1.2. Familles recomposées et parentalité.....	10
1.3. Coparentalité et pluriparentalité dans les familles recomposées.....	12
2. Posture épistémologique	14
3. Questions de recherche.....	15
3.1. Question principale	15
3.2. Questions secondaires	15
4. Hypothèses de recherche	15
4.1. Hypothèse principale.....	15
4.2. Hypothèses secondaires.....	15
5. Objectifs de recherche	16
5.1. Objectif principal.....	16
5.2. Objectifs secondaires.....	16
IV. INTÉRÊT SCIENTIFIQUE DE L'ÉTUDE.....	16
V. MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	17
1. Positionnement théorique	17

2. Définition des concepts	19
2.1. Exercice de la parentalité	19
2.2. Famille recomposée.....	20
2.3. Coparentalité	21
2.4. Pluriparentalité	22
2.5. Yaoundé	23
3. Méthodes de collecte et d'analyse des données	23
3.1. Population cible.....	23
3.2. Échantillonnage	24
3.3. Techniques de collecte de données	25
3.4. Techniques d'analyse de données	27
3.5. Site de collecte de données.....	27
VI. DIFFICULTES RENCONTREES SUR LE TERRAIN	27
VII. PLAN DE REDACTION DU MEMOIRE	29
PREMIERE PARTIE : LES FAMILLES RECOMPOSEES DANS LA VILLE DE YAOUNDE	30
INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE	31
CHAPITRE I : APERÇU GENERAL DES FAMILLES RECOMPOSEES A YAOUNDE ..	32
I. LES PRINCIPAUX FACTEURS QUI FAVORISENT LA FORMATION DES FAMILLES RECOMPOSEES AU CAMEROUN ET LES PROBLEMES SPECIFIQUES QU'ELLES RENCONTRENT	32
1. Les principaux facteurs qui favorisent la formation des familles recomposées au Cameroun	33
2. Les problèmes spécifiques aux familles recomposées dans la ville de Yaoundé	35
II. LA PARENTALITE AU SEIN DES FAMILLES RECOMPOSEES A YAOUNDE : COPARENTALITE ET PLURIPARENTALITE	40
1. La parentalité en contexte camerounais	40
2. contextualisation de la coparentalité et de la pluriparentalité	41
CHAPITRE II : LA BEAU-PARENTALITE DANS LES FAMILLES RECOMPOSEES A YAOUNDE	44
I. LES RAISONS QUI MOTIVENT LES BEAUX-PARENTS A S'OCCUPER DE LEURS BEAUX-ENFANTS AUJOURD'HUI	45
1. L'amour pour le conjoint.....	45
2. La foi en Dieu	46
3. L'intérêt	46

II. LES FACILITATEURS ET LES OBSTACLES A L'EXERCICE LA BEAU-PARENTALITE AU SEIN DES FAMILLES RECOMPOSEES A YAOUNDE.....	48
1. Les facilitateurs de la beau-parentalité dans les familles recomposées à Yaoundé	48
2. Les obstacles à l'exercice de la beau-parentalité au sein des familles recomposées à Yaoundé	53
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....	58
DEUXIEME PARTIE : COPARENTALITE ET PLURIPARENTALITE A YAOUNDE	59
INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE	60
CHAPITRE III : LA COPARENTALITE DANS LES FAMILLES RECOMPOSEES A YAOUNDE	61
I. PARTICULARITE DE LA COPARENTALITE DANS LES FAMILLES RECOMPOSEES A YAOUNDE ET ENTRAVES A SA PRATIQUE	61
1. Particularité de la coparentalité dans le contexte des familles recomposées du Yaoundé	62
2. Les obstacles à l'exercice de la coparentalité dans les familles recomposées à Yaoundé	63
II. LES DIFFERENTES FORMES DE RELATIONS COPARENTALES OBSERVEES SUR LE TERRAIN	64
1. La relation coparentales liant le parent gardien et le parent non gardien	64
2. La relation coparentales liant le parent gardien et le nouveau conjoint	67
3. La relation coparentales liant le parent gardien et un quelconque membre de sa parenté	69
4. La relation coparentale liant les beaux-parents les parents non gardiens	70
CHAPITRE IV : L'EXERCICE DE LA PLURIPARENTALITE AU SEIN DES FAMILLES RECOMPOSEES A YAOUNDE	73
I. LA PLURIPARENTALITE DANS FAMILLES RECOMPOSEES A YAOUNDE : UN PRINCIPE SOCIAL.....	73
1. Particularité de la pluriparentalité dans les familles recomposées à Yaoundé	74
2. Les parents sociaux et leur apport dans les familles recomposées à Yaoundé	77
II. LES FACTEURS QUI ENTRAVENT LA PRATIQUE DE LA PLURIPARENTALITE DANS LES FAMILLES RECOMPOSEES A YAOUNDE	81
1. Les dynamiques sociales	82
2. La montée de l'insécurité et les soupçons de sorcellerie	85
3. La diversité de formes d'éducation	87

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	89
CONCLUSION GENERALE	90
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	96
ANNEXES	103
Annexe I : Autorisation de recherche	104
Annexe II : Outils de collecte de données	105
Annexe III : Tableau récapitulatif des personnes interviewées	